



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

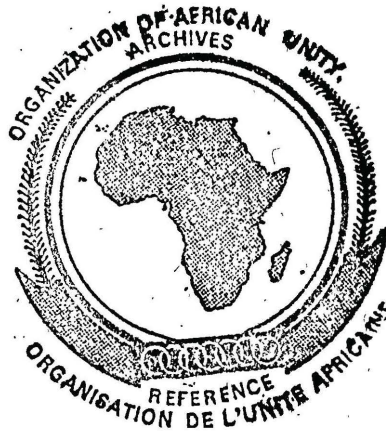
Secretariat
B. P. 3243

• Addis Ababa • • ادیس ابابا •

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTIEME SESSION
TRIPOLI, LIBYE - FEVRIER 1978

CM/844 (XXX)
Add. 1-12

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR
LA COMPTABILITE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE POUR
LA PERIODE ALANT DU 1er JUIN 1976 AU 31 MAI 1977.



RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR
LA COMPTABILITE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE POUR
LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1976 AU 31 MAI 1977.

Les représentants du Niger , du Lesotho, de la Haute-Volta et de l'Empire Centrafricain ont procédé du 1er septembre au 14 octobre 1977 à la vérification de la comptabilité de l'Organisation de l'Unité Africaine conformément à l'esprit et à la lettre de l'article IX Section 3 du Règlement Financier qui stipule :

"Le Conseil des Ministres institue un Conseil des Experts comptables comprenant cinq Experts désignés par des Gouvernements membres pour procéder à la vérification extérieure de la Comptabilité de l'Organisation y compris les comptes de fidei commis et les comptes spéciaux. Le Conseil des experts comptables, outre l'homologation de la comptabilité, est habilité à formuler toutes observations qu'il juge nécessaire au sujet de l'efficacité des méthodes financières, du système de comptabilité, des contrôles financiers internes et, d'une manière générale, des conséquences des usages administratifs. De toute manière, le Conseil des experts comptables doit permettre au Secrétariat de s'expliquer à propos de toute question faisant l'objet d'une observation avant de formuler des critiques dans son rapport de vérification des comptes destiné au Conseil des Ministres".

Au terme de cette vérification, nous, Vérificateurs Externes au titre des pays précités, certifions que les comptes de l'Organisation de l'Unité Africaine pour l'exercice financier 1976-1977 sont corrects sous réserve des observations contenues dans le présent rapport.

Au rapport principal sur la comptabilité du Secrétariat Général sont annexés des rapports distincts sur la comptabilité des Bureaux Régionaux et sous-régionaux suivants :

- La Commission Scientifique, Technique et de la Recherche, LAGOS.
- Le Bureau de Coordination pour la Libération de l'Afrique, Dar-es-Salaam.

- Le Bureau sous-régional du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique, Lusaka.
- Le Bureau du Groupe Africain aux Nations Unies, New York.
- Le Bureau de l'OUA à Genève.
- Le Conseil Phytosanitaire Interafricain, Yaoundé
- Le bureau Interafricain des sols, Bangui
- Le Bureau Interafricain des Ressources Animales, Nairobi.
- Le Centre d'études historiques et linguistiques par tradition orale, Niamey.
- Le Bureau de Coordination de l'assistance technique à la Guinée Equatoriale, Malabo.
- Le Bureau de Linguistique Interafricain, Kampala
- Le Bureau de l'OUA à Accra.

Nous faisons remarquer que nous n'avons pas procédé à la vérification des comptes du Bureau pour le Placement et l'Education des Réfugiés en Afrique (B.P.E.R.A.) pour la bonne raison que ces comptes n'étaient pas prêts. Ce retard incompréhensible qui tend d'ailleurs à devenir une habitude, est d'autant plus regrettable que le budget de ce Bureau est, en quelque sorte, un budget annexe par rapport au budget de l'OUA et la nécessité du contrôle n'en est que plus renforcée.

Enfin, la vérification a été faite par les représentants de quatre pays au lieu de six. En effet, nos collègues de la Mauritanie et du Burundi, bien qu'ils aient reçu en temps opportun communication du programme de vérification et que des billets d'avion aient été envoyés aux intéressés n'ont pas cru devoir se joindre à nous. Cette situation est d'autant plus surprenante que la 28ème session du Conseil des Ministres tenue à Lomé en Février 1977 avait, dans une de ses résolutions, demandé aux pays membres du Conseil des Vérificateurs Externes de prendre leur engagement au sérieux. Nous rappelons que déjà l'année

dernière le représentant de la Mauritanie n'avait pas participé aux travaux du Conseil.

En dépit de cette importante réduction de l'effectif des Vérificateurs Externes, ceux d'entre eux qui étaient fidèles au rendez-vous ont tenté de faire de leur mieux. Ils ont concentré leur attention sur la comptabilité du Secrétariat Général et espèrent de ce fait pouvoir compter sur l'indulgence des autorités pour les éventuelles lacunes de leurs rapports sur les Bureaux Régionaux.

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR
LA COMPTABILITE DU SECRETARIAT GENERAL POUR LA
PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1976 AU 31 MAI 1977.

1. Introduction

La vérification de la comptabilité du Secrétariat Général a commencé le 22 septembre 1977, soit avec un retard de cinq jours par rapport au programme établi par le Secrétariat Général à l'intention du Conseil des vérificateurs Externes.

En dépit de ce retard dont l'effet ne pouvait que se cumuler avec celui dû à l'absence de deux de nos collègues, les Vérificateurs, après avoir élu à l'unanimité Monsieur KONATE Bata Mathias de Haute-Volta, comme Président de leur Conseil, se sont organisés de manière à faire le maximum et éviter de déborder outre mesure les délais initialement fixés.

Nous reconnaissons avoir eu communication de tous les documents nécessaires à l'accomplissement de notre mission et nous nous félicitons de l'esprit de collaboration du personnel du Secrétariat pour la patience et la gentillesse avec lesquelles il a bien voulu nous fournir les nombreuses explications que nous ne cessons de leur demander pour mieux nous acquitter de notre tâche. La quasi-totalité des observations contenues dans le présent rapport ont fait l'objet de discussions avec les différents responsables auxquels nous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu nous exposer les problèmes pratiques auxquels ils sont confrontés. Le maintien de ces observations dans le rapport final ne signifie nullement que le Conseil des Vérificateurs Externes n'a tenu aucun compte de leurs explications, la mention de ces observations dans notre rapport a pour but de les porter à la connaissance des instances supérieures en vue d'obtenir leur caution relativement aux mesures à prendre.

Le présent rapport se subdivise en quatre parties :

- la première partie est consacrée à la portée de la vérification, à l'état des comptes et à la situation de caisse.
- la seconde partie passe en revue les éléments du budget 1976-1977.
- la troisième partie rend compte des différentes irrégularités que l'examen des bordereaux de paiement a permis de constater.
- enfin, la quatrième et dernière partie traite des problèmes du magasin, de l'essence et de l'inventaire.

I. PORTÉE DE LA VÉRIFICATION, ÉTAT DES COMPTES ET SITUATION DE CAISSE

2. Portée de la vérification

Nous avons examiné tous les documents comptables nécessaires à l'exercice du contrôle, notamment :

- le livre journal de caisse.
- les bordereaux de recettes et de paiement.
- la comptabilité de la caisse de menues dépenses.
- les relevés bancaires consolidés.
- le registre de paie.
- le livre de contrôle du budget.
- les avances recouvrables.
- les fiches des contributions.
- les fiches de remboursements de frais scolaires
- les écritures de la Caisse de Retraite et des Prestations de Sécurité Sociale.
- l'inventaire du magasin et de la bibliothèque.

Comme par le passé, les rapports du contrôleur principal nous ont beaucoup aidés.

3. Etat des comptes

Les comptes sont bien tenus dans l'ensemble; de sérieux efforts sont faits pour améliorer d'année en année la comptabilité. Cependant, la tenue de certaines fiches qui sont des aide-mémoires indispensables, n'est pas encore au point; des suggestions ont été faites aux agents responsables de la tenue de ces fiches; nous certifions par conséquent que les comptes de l'exercice 1976-1977 sont corrects sous réserve des observations formulées dans le présent rapport.

4. Situation de caisse.

A) Le solde des comptes bancaires et des numéraires en caisse reporté au 1er Juin 1976 se présentait comme suit :

a) <u>Compte/Fonds Général</u>	
compte/devises	E.U.\$ 1.223.312,99
compte/monnaie locale	128.524,37
compte/petite caisse	120,77
b) <u>Fonds de roulement</u>	75.322,65
	<hr/>
	T O T A L E.U.\$ 1.427.280,78
	<hr/>

B) Le solde des comptes bancaires et des numéraires en caisse au 31 Mai 1977 se présente de la façon suivante :

a) <u>Compte/Fonds Général</u>	
compte/devises	EU \$ 1.104.929,63
compte/monnaie locale	(30.855,04)
compte/petite caisse	94,59
b) <u>Fonds de roulement</u>	78.257,39
	<hr/>
	T O T A L EU \$ 1.152.426,57
	<hr/>

Nous voudrions rappeler qu'à la clôture de l'exercice précédent, le montant du Fonds de roulement était de 75.322,65 dollars, somme qui incorporait 2.193,87 dollars d'intérêts. Nous avons recommandé dans notre rapport que le montant des intérêts soit viré au Fonds Général pour être en accord avec le Règlement Financier qui précise que les intérêts au titre des divers fonds doivent être comptabilisés en recettes diverses; nous avons constaté avec joie que ce virement a été effectué.

Compte tenu de cette opération, compte tenu également du remboursement par le Cameroun de sa quote-part de l'avance accordée sur le Fonds de roulement au Bureau du groupe africain chargé des négociations avec la C.E.E., la position actuelle du Fonds de roulement est la suivante :

solde au 1er Juin 1976	E.U.\$	75.322,65
moins intérêts		(2.193,87)
		<hr/>
	E.U. \$	73.128,78
plus contribution du Cameroun		5.128,61
		<hr/>
	E.U. \$	78.257,39

Recommandation

Nous recommandons de réitérer l'appel déjà lancé aux Etats Membres intéressés pour qu'ils honorent leurs engagements.

II. LE BUDGET

5. Les dépenses.

Le budget du Secrétariat Général approuvé par le Conseil des Ministres pour l'exercice financier 1976-1977 s'élevait à EU \$ 5.070.783,00 contre EU \$ 5.350.666,00^{de} l'année précédente; soit une réduction de EU \$ 279.883,00 en valeur absolue et de 5,23% en valeur relative.

Les dépenses, y compris les impayés au 31 Mai 1977, ont atteint une somme de EU \$ 4.313.671,16 dégageant ainsi une économie ~~théorique~~ de EU \$ 757.111,84 contre EU \$ 932.131,37^{de} l'exercice précédent.

Si les résultats de ces deux derniers exercices sont appréciables compte tenu des économies réalisées et s'ils portent par conséquent témoignage d'une certaine rigueur dans la gestion, il n'en demeure pas moins que ces résultats seraient encore plus mirobolants si la même rigueur était étendue aux obligations.

En effet, les impayés ou obligations constituent, dans la plupart des cas, des réservations de crédits comme nous avons eu à le souligner dans nos précédents rapports en particulier notre rapport sur l'exercice 1973-1974. En effet, comment interpréter autrement des commandes de fournitures passées le 31 Mai, dernier jour de l'exercice ? Cette pratique qui ne peut être admise que dans des cas exceptionnels est devenue une règle propice à la constitution d'un maquis financier dont l'un des objectifs est de gonfler la masse des crédits utilisés dans le but d'éviter une réduction des crédits budgétaires pour l'exercice suivant .

Enfin signalons que sur un budget général de EU \$ 7.858.247,00, l'économie théorique globale réalisée est de EU \$ 1.064.036,58.

Recommandation

Nous recommandons que dorénavant les obligations correspondent à des engagements régulièrement contractés au cours de l'année exclusion faite des commandes de dernière heure passées pour les besoins de la cause.

6. Les dépassements de crédits.

Au cours de l'exercice sous contrôle, le Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières a approuvé des réaffectations de crédits pour un montant global de EU \$ 206.150,05 au titre du seul Secrétariat Général.

En dépit de ces virements, les chapitres ci-dessus ont connu des dépassements supplémentaires d'un montant total de EU \$ 41.994,67 non autorisés par le Comité Consultatif.

Code	Libellé	Dépasse- ments	Virements	Nouveaux dépasse- ments
201	Frais de voyage à à l'occasion des congés dans les foyers et de la fin de service	32.747,14	25.000,00	7.747,14
304	Prestations médicales de l'OUA	1.299,10	-	1.299,10
500	Télégrammes	182.696,49	150.000,00	32.696,49
809	Conseil des Vérifica- teurs Externes	635,77	383,83	251,94
T O T A L		217.378,50	175.383,83	41.994,67

7. Les recettes (1er Juin 1976 au 31 Mai 1977)

- Contributions des Etats Membres	EU \$	6.603.171,80
- Intérêts sur prêts/achat véhicules		1.529,55
- Vente de meubles et accessoires		150,06
- Vente de T. Shirts O.U.A.		14,00
- Vente voiture		483,09
- Remboursement billets d'avion non utilisés		59,23
- Intérêts sur compte Fonds de roulement		4.436,12

TOTAL EU \$ 6.609.843,85

Ce chiffre est différent de celui fourni par le Secrétariat Général dans son rapport financier pour deux raisons :

- 1) les contributions des Etats membres que nous avons minutieusement contrôlées ont été de EU \$ 6.603.171,80 et non EU\$ 6.602.998,37.
- 2) les intérêts rapportés par le Fonds de roulement au cours de l'exercice 1976-1977 n'ont été crédités que le 29/8/77 et doivent par conséquent être comptabilisés au titre de l'exercice 1977-1978 et non au titre d'un exercice qui a été clos avant que le montant de ces intérêts soit connu.

8. Les contributions

Au cours de l'exercice financier 1976-1977, les contributions reçues des Etats Membres au 31 Mai 1977 se chiffraient à EU \$ 5.008.662,95 sur un budget de EU \$ 7.858.247,00, soit un taux de recouvrement de 63,73%; en fait, c'est une vue partielle de la réalité que de s'en tenir à ce chiffre et à ce pourcentage car il faut tenir compte des excédents de paiement de l'exercice précédent; ces excédents de paiement ont certes été comptabilisés comme recettes de l'exercice au cours duquel les versements ont été effectués, mais ils sont considérés comme des paiements partiels anticipés au titre de l'exercice futur.

Le montant réel des contributions encaissées au titre de l'exercice 1976-1977 est donc de $(5.008.662,95 + 369.775,91 = 5.378.438,86)$ soit un taux de recouvrement de 68,44%. Les restes à recouvrer à cette même date, au titre de l'exercice étaient de EU \$ 2.479.808,14.

Sur les 48 Etats Membres, seuls 29 Etats se sont acquittés entièrement ou partiellement de leur contribution; il faut rappeler que le Cap-Vert a été exempté et que les pays suivants, Angola, Comores, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao-Tomé et Principe, Seychelles, ne figuraient toujours pas sur le barème des contributions bien que le Conseil des Vérificateurs Externes ait proposé dans son

précédent rapport, l'application à tous ces pays du taux minimum de contribution 0,5%. Le Conseil des Vérificateurs Externes se félicite que ce problème ait trouvé une solution par l'adoption, au cours du dernier Sommet de Libreville, d'un nouveau barème de contributions.

(Au 31 Mai 1977, les sommes encaissées par le Secrétariat Général se répartissaient entre les différents budgets de la façon suivante :

Contributions 1972/73	EU\$	56.095,37
" 1973/74		46.781,61
" 1974/75		163.148,79
" 1975/76		1.232.395,31
" 1976/77		5.008.662,95
Excedents de versement		96.087,77
TOTAL	EU\$	<u>6.603.171,80</u>

9. Les restes à recouvrer

La situation des restes à recouvrer est la suivante au 31 Mai 1977 :

Contribution 1965 à 1973	EU\$	340.946,85
" 1973/74		78.025,14
" 1974/75		223.818,32
" 1975/76		1.257.743,85
" 1976/77		2.479.808,14
" C.H.C.A.		6.127,90
" cas de la Namibie		31.732,04
" Assistance à la Guinée Bissau 73/74		88.290,24
" Assistance à la Guinée Bissau 74/75		900.161,64
TOTAL	EU\$	<u>5.406.654,12</u>

10. Les avances recouvrables.

- La situation des avances au 31 Mai 1977 est la suivante :

AR ₁ avances sur salaire	EU \$	10.992,88
AR ₃ avances sur frais de mission		15.472,00
AR ₂ prêts achat véhicules		59.625,00
AR ₄ avances diverses.		7.193,00
	TOTAL EU\$	<u>93.282,88</u>

La règle selon laquelle les avances sur frais de mission doivent être justifiées dans les trois jours qui suivent la fin de la mission semble être totalement ignorée par un certain nombre de fonctionnaires d'où le gonflement de ces avances. Comme le prouvent les bordereaux de paiement ci-dessous, certains fonctionnaires attendent jusqu'à 4,6,8 mois et même davantage pour justifier l'avance qui leur a été consentie.

Noms	numéros des D.V.	date de retour	Date de justification
1. Mr. A. Bencheik	Adj. 5/4	1-12-76	25-4-77
2. " Egbunike	" 10/4	8-8-76	30-4-77
3. " Godccn Dimetros	" 140/5	28-1-77	20-5-77
4. " " "	" "	15-3-77	20-5-77
5. " Hizekiel Isaac	" 12/5	29-11-75	26-5-77
6. " Ntandayarwo		27-11-76	11-5-77
7. " F. Okoboie	" 175/10	7-6-76	18-10-76
8. Dr Rakotoarivelo	" 175/4	10-6-76	25-4-77
9. Mr. A. Sholkamy	" 110/1	8-2-77	16-5-77
10. " Thiam	" 142/8 de 1975 194/10, 67/2		

Ces retards dans la justification des avances sur frais de mission n'ont pas empêché quatre des dix fonctionnaires précités de figurer sur la liste des huit fonctionnaires ci-dessous qui ont obtenu plusieurs avances successives sans justification des précédentes.

<u>NOMS</u>	<u>NUMEROS DES D.V.</u>
1. Dr. Rakotoarvello	157/5, 172/10
2. Dr. Rajabally	22/9, 39/10
3. Mr. A. Sholkamy	110/1, 54/4
4. " Thiam	142/8/75, 7/6, 194/10, 126/11, 67/1
5. " Tunis	186/8, 91/10
6. " A.N. Chimuka	85/1, 152/3, 99/4
7. " Diallo	143/6, 41/7, 174/10
8. " Gedeon	66/1, 63/2, 66/4

L'introduction d'une demande d'avance sur frais de mission, devrait être pour les finances l'occasion d'exiger et d'obtenir la justification des avances précédentes.

Nous recommandons vivement qu'il en soit ainsi dans le futur.

- Les avances recouvrables auprès des Etats Membres prennent des proportions inquiétantes puisqu'elles ont presque doublé au cours des deux derniers exercices; en effet, d'un montant de EU \$ 173.439,24 au 31 Mai 1976, elles sont passées à EU \$ 324.719,52.

Les avances sont suivies sur des fiches qui ne sont pas à jour parce que l'agent qui en était chargé a été muté dans un Bureau Régional et n'est toujours pas remplacé. Le travail de cet agent doit être confié à quelqu'un d'autre dans les meilleurs délais. Les erreurs constatées ont été corrigées.

../..

Recommandation

En ce qui concerne les avances recouvrables auprès des Etats Membres, nous recommandons qu'elles fassent l'objet d'une communication périodique aux Etats Membres intéressés pour les inviter à honorer leurs engagements.

11. Les fonds pour la Sécheresse et les calamités naturelles

Par la résolution CM/Rés. 336 (XXIII) adoptée à la 23ème session, le Conseil des Ministres avait lancé un appel aux Etats Membres en vue d'une contribution volontaire en faveur des Etats Membres victimes de la sécheresse et d'autres calamités naturelles. La Résolution CM/Rés.540 (XVIII) a concrétisé cet appel en fixant le taux de contribution au 1/15 de la contribution de chaque Etat Membre au budget ordinaire de l'OUA pour compter de Janvier 1976 et jusqu'en Janvier 1980.

Il n'a pas été facile de contrôler les fonds reçus au titre de la sécheresse car, au départ, aucune situation n'avait été dressée, les Finances et la section sécheresse de l'OUA se rejettant mutuellement la responsabilité de la gestion de ces fonds. Nous avons fait part à la section des Finances de ce que, à notre avis, il n'y avait aucune tergiversation possible, les Finances devaient gérer ce fonds comme les autres fonds; il appartenait par conséquent aux Finances de fournir la situation exacte de ces fonds. Nous sommes reconnaissants aux responsables des Finances d'avoir accepté notre point de vue et de nous avoir fourni en fin de contrôle la situation demandée.

Le montant global des dons et contributions reçus est de EU \$ 298.023,75; Les dépenses sont de \$ EU 180.450,30, d'où un disponible en banque de EU \$ 117.573,45.

La situation en ce qui concerne les arriérés de contributions au titre de la sécheresse devra être complètement reprise car celle qui a été dressée par la section sécheresse est non seulement inexploitable mais erronée dans la mesure où elle est basée sur une contribution fixe alors que celle-ci est variable.

III OBSERVATIONS SUR LES BORDEREAUX DE PAIEMENT

12. Irrégularités imputables à l'absence de dossiers de personnel à jour.

Dans notre précédent rapport nous écrivions ceci à propos des dossiers du personnel : "nous avons relevé avec un profond regret que les dossiers se trouvant à la section du personnel sont loin d'être à jour; par exemple, quelques rares cartes ont été établies pour rappeler la date de nomination, la désignation, les personnes à charge, les dates de naissance des enfants etc.. Il est extrêmement important aux fins de contrôle et de vérification que les cartes soient établies pour chaque fonctionnaire et qu'elles soient périodiquement mises à jour. Nous recommandons ceci . Nous recommandons en outre que la liste du personnel comprenant tous les détails soit établie chaque année et remise au Conseil des vérificateurs externes."

Il est difficile d'affirmer que la situation est différente de celle de l'année dernière bien que, conformément à notre souhait, la liste du personnel statutaire (seulement) nous ait été remise. Nous avons pu constater que les actes de naissance de quelques enfants du personnel n'étaient pas disponibles.

La situation est encore plus dramatique si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le personnel des Bureaux Régionaux. En effet, les Bureaux Régionaux semblent avoir en la matière une totale indépendance. Comment vérifier efficacement à Addis-Abéba la comptabilité des Bureaux Régionaux sans détenir les renseignements nécessaires sur le personnel de ces Bureaux?

Le Chef du personnel n'est pas chef du personnel en résidence à Addis-Abéba mais chef du personnel de l'ensemble de l'Organisation. Tous les moyens nécessaires doivent être mis à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter de sa mission.

La conséquence de la situation ci-dessus décrite, c'est le constat d'irrégularités aussi bien en ce qui concerne le remboursement des frais scolaires qu'en ce qui concerne le paiement des allocations familiales.

a) les remboursements de frais scolaires.

Pour mieux suivre le remboursement des frais scolaires, des fiches individuelles ont été ouvertes au nom des fonctionnaires de l'OUA ayant des enfants à charge. Ces fiches sont dans l'ensemble bien tenues mais devraient être arrêtées à la fin de l'exercice budgétaire ce qui n'est pas le cas présentement; de plus, certaines fiches ne sont pas à jour : absence des références des bordereaux de paiement simplement par manque de coordination. Nous proposons qu'une copie du bordereau de paiement soit annexée à la fiche pour faciliter le contrôle.

Par DV 19/6 du 8 juin 1976, Monsieur Dhlamini a encaissé éth. 2.484,00 soit 1.200,00 EU\$ au titre d'un remboursement des frais scolaires de ses enfants pour l'année scolaire 1976-1977 non encore commencée.

Quelques jours après, par DV/147/6 du 21 juin 1976, il a été payé à Monsieur Dhlamini une somme de EU\$ 1.617,17 et éth. 205,20 représentant ses indemnités de séparation. Monsieur Dhlamini a donc quitté l'Organisation en Juin 1976 et ne pouvait donc prétendre au paiement des frais scolaires de ses enfants par un organisme qui n'utilise plus ses services.

On se demande comment ce paiement a pu intervenir ! Le montant devra être remboursé par l'intéressé; mais comment ? Monsieur Dhlamini ayant déjà bénéficié de tous ses droits.

Anfin, nous avons constaté que l'OUA ne prenait pas en charge une certaine catégorie de frais notamment la visite médicale, l'assurance, les frais d'établissement de carte d'identité scolaire et les frais de dossier d'examen. Or, un certain nombre d'établissements scolaires ne donnent pas le détail des frais scolaires mais uniquement un chiffre global par enfant; il en résulte que

les fonctionnaires qui ont leurs enfants dans les établissements qui fournissent le détail des frais sont pénalisés par rapport aux autres; une telle discrimination est anormale. Nous proposons l'une des deux formules suivantes :

- 1) inviter tous les établissements à fournir le détail de leurs factures et dans ce cas ne donner aucune suite à toute facture non détaillée.
- 2) rembourser à tout le monde 75% du montant des reçus délivrés par les établissements car de toute évidence, compte tenu de la standardisation des écoles à Addis-Abéba, la décomposition des frais est identique.

b) le paiement des allocations familiales.

Les allocations familiales sont payées jusqu'à l'âge de 18 ans. La situation confuse qui vient d'être relatée a permis aux fonctionnaires ci-dessous de percevoir des indemnités auxquelles ils n'avaient plus droit pour un montant total de 7.976,18. Ils devront rembourser les sommes indûment perçues car ils sont aussi responsables que l'Administration dans la mesure où chacun d'eux avant de prendre service à l'OUA s'est engagé à communiquer à l'Administration les éventuels changements pouvant intervenir dans leur foyer.

Nom du fonctionnaire	Personne à charge	Date de naissance	Date atteinte du plafond 18	Paie ment excédentaire au 31.5.77			Total
				Indemnités Personne à charge	Dévaluation	Prix du billet	
1. Mr. S.H.Mungai	P.J. Ndungu	4.10.55	3.10.73	548,79	113,98	97,14	759,91
2. " J. Adeito	Bernadette	19.4.56	18.4.74	467,92	97,19	-	838,30
	Jacques	28.11.57	27.11.75	226,21	46,98	-	
3. " V.K. Acquah	Samuel	15.8.52	14.8.70+	1019,35	148,06	-	
	Fanny	18.9.54	17.9.72 ⁺⁺	705,42	139,83		
	George	10.11.58	9.11.76	83,75	17,39		2113,80
4. " Eugène Eyewe	Elong Lydienne	31.1.58	30.1.76	200.-	41,54	25,98	267,52
5. " H. Diarra	Ahmadou	28.10.58	27.10.76	89,52	18,59		108,11
6. Dr. M. Mamoun	Mona (up to 21.1.76)	6.3.56	5.3.74	281,04	58,37		339,41
7. Mr. H. Kabengele	Heriette	21.10.55	21.10.73	541,94	112,56		654,50
8. " I.A.Samara	Noah	8.8.56	7.8.74	422,18	87,69		
	Eyoub	18.6.54	17.6.72 ⁺⁺	592,92	111,89		1214,68
9. " Tilaye Kassaie	Sennait	23.4.56	22.4.74	466,25	96,84		563,09
10. " A. Bencheikh	Shanti	31.12.57	30.12.75	212,50	44,14		256,64
11. Dr. Peter Onu	Pedro	4.11.57	4.11.75	236,25	49,07		285,32
	Pamela (Décédé)		14.9.76	107,08	22,24		1129,32
12. Mr. Maro Delphin	Christian (Décédé)		16.12.74	368,95	76,63		445,58
	TOTAL			6570,07	1282,99	123,12	7976,18

+ Dévaluation I 1er Février 1972 8,70%

++ " II 1er Février 1973 20,77%

Recommandation

Nous recommandons que toutes les mesures nécessaires soient prises pour obtenir enfin une situation à jour de l'ensemble du personnel de l'OUA. Après une telle mise à jour, les Bureaux Régionaux devront être tenus de communiquer à la Centrale (Section personnel) tout changement intervenu dans la situation de leur personnel.

13. Nécessité d'une meilleure programmation et d'un regroupement des travaux à effectuer pour obtenir de meilleurs prix.

Tous les paiements ci-dessous ont trait à des travaux de peinture effectués dans les divers bâtiments de l'OUA au cours de l'exercice sous contrôle.

<u>Référence des paiements</u>	<u>Montants</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Bâtiments</u>
DV 17/9	éth.\$ 453,68	Ato Kassa Gessesse	8ème étage A
DV 59/9	" 75,00	"	Room 22 A
DV 123/3	" 779,63	"	?
DV 198/4	" 3.196,80	Giacomo Busetto	Rez de chaussée C
DV 98/3	" 3.259,50	"	Cafétéria OUA
DV 224/5	" 1.430,00	"	Parc auto

Ces travaux, comme on peut le constater, se sont déroulés au cours de la même période et notre sentiment est que le regroupement de ces travaux pour les soumettre à un appel à la concurrence, aurait eu comme résultat l'obtention de meilleurs prix.

14 . Non respect de la réglementation sur l'établissement des marchés.

Le Règlement Financier de l'Organisation prévoit que toute dépense supérieure à EU\$ 5.000,00 doit faire l'objet d'un marché; les paiements ci-dessous ont été faits en violation de cette réglementation :

- DV 119/5 achat de livres pour une valeur de EU\$ 7.440,18 à Presse Africaine Associée.

-DV 151/4 achat de papier pour une valeur de Eth.\$ 62.751,80 soit 29.468,60 EU\$ à Ethiopian Domestic Distribution Corporation. Selon les informations reçues du responsable des services généraux, la commission des marchés aurait décidé, au cours d'une de ses réunions, que lorsque, sur la place, le vendeur est unique, la commande pouvait être lancée sans marché. Cette décision aurait été dictée par la position de monopoleur du vendeur et aussi par la difficulté de réunir la Commission des marchés dont les membres sont rarement tous présents à Addis-Abéba.

Nous sommes sensibles à cette argumentation sans toutefois la partager car le problème est que justement le vendeur n'est pas unique dans la mesure où un appel d'offre de ce montant est susceptible d'intéresser des sociétés d'autres pays africains et pas seulement le marché intérieur éthiopien. En tout état de cause, tout paiement fait en application de la décision de cette Commission des marchés devrait contenir, parmi ses pièces justificatives, le procès verbal de la réunion relative à cette décision.

15 Prestations médicales de l'OUA.

La réglementation est assez rigoureuse dans le domaine des évacuations sanitaires et il faut s'en féliciter. Nous notons cependant que cette réglementation risque d'être contournée et vidée de son contenu par les soins à l'occasion des congés en famille. En l'absence d'un texte interdisant la prise en charge par l'OUA des frais médicaux à l'occasion des congés, les Finances remboursent 80% de ces frais. Bien que les problèmes de santé soient des plus délicats, nous nous sentons tenus de signaler qu'il y a là un risque de permettre

à certains fonctionnaires de contourner la réglementation en profitant de leurs congés pour se faire traiter à des tarifs pulvérisant ceux pratiqués dans les lieux où le contrôle est possible. Nous donnons ci-dessous trois exemples de remboursement de frais médicaux à l'occasion des congés :

DV/104/10 EU\$ 136,52

DV 204/5 EU\$ 139,88

DV 103/10 EU\$ 1.326,89

De même, nous voudrions attirer l'attention des responsables sur les difficultés qui risquent de surgir si des amendements ne sont pas apportés au texte en vigueur dans le domaine des évacuations sanitaires.

La règle est que le fonctionnaire prend en charge 20% des frais y compris le prix du billet d'avion. Mais que se passera-t-il lorsque l'état de santé d'un malade exige qu'il soit accompagné par un infirmier ou un Docteur ? On ne peut demander à l'accompagnateur de payer 20% du prix de son billet et il semble difficile de mettre ces frais à la charge du fonctionnaire malade.

16. Réglementation en matière d'avances de salaire.

Au niveau du Secrétariat Général, la réglementation en matière d'avances de salaire est, à quelques exceptions, ^{près} strictement respectée et il faut en féliciter l'Administration car il est certain que les sollicitations dans ce domaine sont multiples et multiformes.

Cependant, la réglementation en la matière est dépassée puisqu'il est entré dans les moeurs d'accorder des avances de salaire à ceux qui vont en congé et en mission de longue durée. Si ces avances sont acceptables pour des raisons de commodité, il n'en demeure pas moins qu'un texte doit consacrer cette situation de fait. Nous pensons néanmoins qu'il doit être entendu que le fonctionnaire qui rentre de mission avant la fin du mois ou qui reprend service avant la fin du mois, ne doit pas bénéficier d'une avance de salaire au titre de ce mois; et la réglementation doit être la même pour tous pour éviter que ne se reproduisent les faits suivants :

- Par DV 115/5 il a été payé à un fonctionnaire se rendant en mission, une avance sur frais de mission et une avance de salaire pour les mois de Mai et Juin alors qu'il devait être de retour le 23 Juin.

- Par contre, par DV 86/9, un autre fonctionnaire, placé dans les mêmes conditions, n'a pu bénéficier que de son salaire de septembre; celui d'octobre lui a été refusé parce qu'il devait être de retour le 25 Octobre.

17. Caisse de Retraite et Sécurité Sociale.

Suite à notre précédent rapport, le Comité Consultatif avait pris la décision suivante :

"Le Secrétaire Général Administratif devra être invité à prendre des mesures pour obtenir que l'American Life Insurance Company reconsidère les conditions du contrat de telle sorte que des bénéfices supplémentaires soient assurés aux membres du personnel ".

Les recommandations du groupe de travail qui a été mis sur pied à cet effet ont été transmises à l'American Life Insurance Company par le canal de l'Administration; au moment de notre contrôle, aucune suite n'avait encore été donnée par la Compagnie d'Assurance.

Recommandation

Nous recommandons que cette question soit suivie de très près et que la Compagnie d'Assurance soit relancée par une correspondance.

Nous recommandons en outre que cette Compagnie soit invitée à fournir annuellement la situation exacte des contributions du Secrétariat Général.

18. Erreur d'imputation

Nous avons constaté qu'un congélateur a été acheté pour le Secrétaire Général par DV/78/6, ce qui n'a rien de surprenant; ce qui est surprenant, c'est

l'imputation de cette dépense à savoir le code 703 : matériel de Bureau.

Lorsque nous avons demandé les raisons d'une telle imputation, la réponse a été que le congélateur était destiné au Bureau du Secrétaire Général pour la réfrigération des boissons destinées à ses hôtes de marque.

Vérification faite, le congélateur n'est pas au Bureau du Secrétaire Général mais à son domicile comme le prouve d'ailleurs l'inventaire.

En conclusion, l'imputation doit être modifiée car son maintien constituerait un détournement de crédits de leur affectation initiale. Le code 702 : meublement et agencement, est le plus approprié pour supporter cette dépense.

19. Envoi excessif de télégramme.

Nous avons déjà attiré l'attention du Secrétaire Général sur la poussée excessive des dépenses de communication notamment les envois de télégrammes.

Il semble que quelques Chefs d'Etat adressent régulièrement à l'Organisation de longs messages en demandant de les répercuter à tous les Chefs d'Etat des Pays Membres. Le coût de la transmission de tels messages doit être mis à la charge du pays, auteur du message.

Recommandation

Nous recommandons que la rétransmission de messages, faite à la demande d'un pays membre soit prise en charge par ce pays dans les cas où ces messages ne concernent pas directement la vie de l'Organisation.

20. Supervision des Bureaux Régionaux et contrôle financier.

En dépit de tout ce qui a déjà été dit, le problème des Bureaux Régionaux reste entier parce que le contrôle qui devrait être fait au niveau du Siège est pratiquement inexistant. En effet, le bureau qui est censé s'en

occuper est loin d'être opérationnel pour des problèmes internes à l'Administration. De plus, il faut reconnaître que l'indiscipline des Bureaux Régionaux dans le domaine de l'envoi des comptabilités mensuelles ne facilite pas la tâche du fonctionnaire qui a la charge de ce contrôle : en dehors des Bureaux Régionaux de Niamey et de New York qui sont réguliers dans l'envoi de leur comptabilité, les autres regroupent leur comptabilité pour en faire deux ou trois envois dans l'année; c'est ainsi par exemple que la comptabilité des huits derniers mois de l'exercice budgétaire de la CSTR-LAGOS n'a été reçue à Addis-Abéba qu'en Août 1977, soit trois mois après la clôture de l'exercice.

La supervision des Bureaux Régionaux doit être totalement réorganisée car à notre avis elle relève à la fois des Finances et du Contrôle Financier. Cette collaboration de Finances-Contrôle Financier n'a de chance d'être opérationnel que si, au préalable, nos précédentes recommandations sur l'importance du contrôle et la nécessité du renforcement de son équipe en personnel qualifié, sont prises en considération. Le bon contrôle suppose une synthèse rapide du travail des autres car pour vérifier le travail d'autrui, il faut savoir soi-même le faire, il faut même le refaire en partie. On ne peut donc que rendre hommage à la maigre équipe du contrôle financier interne.

IV. MAGASINS - CARBURANT - BIBLIOTHEQUE

21. Les magasins.

Il est reconfortant de constater que le Secrétariat Général a tenu compte de notre précédent rapport : l'inventaire de la résidence officielle du Secrétaire a été fait et l'amortissement correctement pratiqué pour compter de 1972, date du dernier inventaire; une visite des lieux nous permet de certifier l'exactitude des fiches du livre de contrôle.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la manière dont les magasins sont tenus, répertoriés et contrôlés; nous pouvons attester que les biens du Secrétariat Général de l'OUA sont bien conservés. Quelques contrôles surprise ont eu lieu et ont révélé que la surveillance est effective et que les mesures prises pour éviter les abus sont opérationnelles.

Nous félicitons vivement le Chef des Services Généraux et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de parvenir à la mise à jour des dossiers des magasins.

La situation des magasins au 31 Mai 1977 est la suivante :

1) Mobilier, machines et matériel de bureau, matériel de la clinique	145.315,45
2) Mobilier, machines et matériel, résidence du Secrétaire Général	13.510,30
3) Véhicules officiels	21.959,43
4) Boissons et cigarettes	3.192,14
5) Papeterie et fournitures de bureau	30.570,09
6) Pneus et chambres à air	1.943,60
	<hr/>
TOTAL EU\$	216.491,01
	<hr/> <hr/>

Recommandation

Les magasiniers du Secrétariat Général sont incontestablement des experts et leur homologues des Bureaux Régionaux et sous-régionaux devraient pouvoir bénéficier de leur expérience. Nous recommandons qu'un stage de deux semaines environ soit organisé au Siège à l'intention des magasiniers des Bureaux Régionaux ou encore que les magasiniers du Secrétariat Général soient envoyés dans ces bureaux pour une formation sur le tas. Nous signalons en particulier l'urgence du cas de Dar-es-Salaam dont les magasins sont particulièrement mal tenus comme nous l'avons mentionné dans notre rapport.

Nous sommes persuadés que si notre recommandation est prise en considération, elle permettra d'améliorer et d'uniformiser la tenue des magasins de toute l'Organisation. Il faut parfois savoir dépenser pour mieux économiser !

Nous recommandons enfin que le matériel sans valeur et inutilisable soit comptabilisé dans les profits et pertes et remplacé.

22. Le carburant

La situation du carburant est la suivante :

I) Report au 1er Juin 1976	24.148 litres
II) Approvisionnement au cours de l'exercice	40.500 litres
	<hr/>
	64.648 litres
III) Consommation totale annuelle	38.690
	<hr/>
Balance au 31 Mai 1977	25.958 litres
	<hr/> <hr/>

Consommation mensuelle

Juin	3.720 litres
Juillet	3.625 "
Août	3.750 "
Septembre	2.995 "
Octobre	2.870 "
Novembre	3.080 "
Décembre	3.020 "
Janvier	2.975 "
Février	2.880 "
Mars	2.830 "
Avril	3.330 "
Mai	3.615 "
	<hr/>
Consommation totale annuelle	38.690 litres
	<hr/> <hr/>

Le montant de la consommation totale annuelle ne peut pas être certifié à cause des irrégularités et incohérences découvertes à l'occasion de la vérification des bons.

Selon les explications du responsable, 100 litres coûtent 75 dollars éthiopiens. L'application de cette formule ne concorde pas avec les chiffres consignés dans les registres comptables. Le responsable lui-même n'a pu expliquer les irrégularités ci-dessous :

Date de la fourniture	Numéro du véhicule	Fourniture en litres	Valeur en dollars éth.	Différence à justifier en \$ éth.
12-11-76	CD 955	100	65	10
16-11-76	CD 955	100	65	10
23-11-76	CD 955	100	80	5
3-11-76	CD 284	100	80	5
17-11-76	CD 284	100	80	5
18-11-76	CD 2710	100	65	10
15-11-76	CD 285	100	80	5
26-11-76	CD 285	100	80	5
13-11-76	CD 285	200	160	10
18-11-76	OJA 68	15	10	?
25-11-76	OJA 68	15	5	?
26-11-76	OJA 20	30	20	?
27-11-76	OJA 20	30	30	?

Le coupon n° 61429 d'une valeur de éth.\$ 5,00 a servi à deux véhicules à la fois :

- CD 284 le 17 novembre 1976
- CD 2720 le 18 novembre 1976

Interrogé, le responsable aussi étonné que nous, n'a pu fournir aucune explication.

Les coupons suivants n'ont pas été enregistrés bien qu'ils ne figurent plus dans le carnet de bons; ils ont tout simplement été arrachés :

<u>Numéros des coupons</u>		<u>montants</u>
28368	éth.\$	5,00
28369		5,00
28400		10,00
28432		2,00
28479		10,00
28480		10,00
	TOTAL éth.\$	<u>42,00</u> =====

Toutes ces irrégularités prouvent que les comptes du carburant ont été mal tenus et par conséquent le chiffre de 38.690 litres qui est supposé être la consommation totale de l'année ne peut être garanti ni certifié.

Il semble que le responsable ait cumulativement d'autres activités qui le conduisent à s'absenter souvent pour se rendre notamment à l'aéroport; pendant ses absences, un autre agent s'occupe du carburant si bien qu'il est difficile d'établir les responsabilités.

Recommandation

Nous recommandons que des contrôles surprise aient lieu sur les comptes du carburant et que les vérifications du contrôle interne s'étendent aux coupons. Nous recommandons enfin qu'un responsable unique prenne en charge cette comptabilité.

23. La bibliothèque

Des tentatives ont été entreprises pour procéder à l'inventaire de la bibliothèque du Secrétariat Général en exécution de la décision prise par le Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières au cours de sa vingt-sixième session. Toutefois, compte tenu du volume de travail que nécessite cet inventaire, il n'est pas possible d'obtenir des résultats satisfaisants avant plusieurs mois.

En effet, la bibliothèque est terriblement sous-équipée en personnel: le commis bibliothécaire et la secrétaire dactylographe font de leur mieux mais sont incontestablement surchargés et débordés par le travail comme nous avons pu nous en rendre compte en visitant les lieux. Inventaire des stocks anciens de livres et de périodiques, établissement des côtes, classement, autant de tâches qui nécessitent l'adoption de mesures immédiates.

Il est surprenant, compte tenu de ce travail en attente, que le poste de bibliothécaire reste vacant depuis juin 1977; il est encore plus surprenant de constater qu'un poste de bibliothécaire adjoint a été créé depuis le 1er juin 1976 et jusqu'à la date de notre vérification, ce poste n'a jamais été pourvu.

Nous sommes convaincus que tant que la bibliothèque ne disposera pas du personnel nécessaire, son fonctionnement ne sera jamais satisfaisant.

Nous tenons à souligner que les bureaux du Secrétariat Général sont remplis de stocks de livres encore empaquetés, et bien sûr, non encore codés ni classés en raison du manque de personnel; pendant ce temps, de nouveaux stocks de livres et de matériaux nécessaires et importants continuent d'arriver.

La bibliothèque de l'OUA qui gagne en importance au fil des ans et qui devrait devenir un centre de recherche doit absolument jouir d'un fonctionnement efficace.

Recommandation

Nous recommandons que les postes vacants de bibliothécaire et de bibliothécaire adjoint soient pourvus dans les meilleurs délais et qu'une étude soit entreprise pour déterminer les besoins réels de la bibliothèque en personnel.

Nous recommandons également que les achats de livres soient suspendus jusqu'à l'achèvement de l'inventaire.

Remerciement : Nous renouvelons nos remerciements au personnel du Secrétariat Général pour sa coopération; nous remercions plus particulièrement les traducteurs et les secrétaires qui ont assuré la traduction et la dactylographie de nos rapports et qui ont été victimes de nos bousculades de dernière heure.

Addis-Abéba, le 14 Octobre 1977

ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE 1976/77
D'APRES LE BAREME DE 1968 (5è SESSION AU SOMMET)

Annexe I.

N°	Etats membres	Barème	Montant dû	Paiements anticipés	Paiement au 31/5/77	Excédent	Restes à recouvrer	
1	Algérie	5,71	448.705,90		448.705,90	-	-	
2	Angola	-	-		-	-	-	
3	Rép. Arabe d'Egypte	9,28	729.245,32		729.245,32	-	-	
4	Bénin	1,06	83.297,42		79.796,70	-	3.500,72	
5	Botswana	0,50	39.291,24		39.291,24	-	-	
6	Burundi	0,62	48.721,13		-	-	48.721,13	
7	Cameroun	2,35	184.668,80		184.668,80	-	-	
8	Cap Vert	-	-		-	-	-	
9	Empire Centrafricain	1,47	115.516,23		-	-	115.516,23	
10	Tchad	1,16	91.155,67		-	-	91.155,67	
11	Comores	-	-		-	-	-	
12	Congo	0,50	39.291,24		-	-	26.999,92	
13	Guinée Equatoriale	0,50	39.291,24	(12.291,32)	-	-	39.291,24	
14	Ethiopie	2,81	220.816,74		220.816,74	-	-	
15	Gabon	4,93	387.411,58	(11.374,24)	376.037,34	2.311,78	-	
16	Gambie	0,76	59.722,68		59.722,68	-	-	
17	Ghana	4,73	371.695,08		371.695,08	-	-	
18	Guinée	1,23	96.656,44		96.656,44	1.012,98	-	
19	Guinée-Bissau	-	-		-	-	-	
20	Côte-d'Ivoire	4,02	315.901,53	(104.694,80)	211.206,67	89.712,83	-	
21	Kenya	2,21	173.667,26		173.667,26	-	-	
22	Lesotho	0,67	52.650,25		52.650,25	-	-	
23	Libéria	2,84	223.174,21		223.174,21	-	-	
24	Lybie	7,40	581.510,27		-	-	581.510,27	
25	Madagascar	1,61	126.517,78		126.517,27	-	0,51	
26	Malawi	0,68	53.436,08		53.436,08	-	-	
27	Mali	1,40	110.015,46		1.526,03	-	108.489,43	
28	Mauritanie	1,68	132.018,55		-	-	132.018,55	
29	Ile Maurice	0,50	39.291,24		39.291,24	173,43	-	
30	Maroc	5,98	469.923,17	(241.400,96)	-	-	228.522,21	
31	Mozambique	-	-		-	-	-	
32	Niger	1,27	99.799,74		99.799,74	2.861,10	-	
33	Nigéria	6,99	549.291,46		456.000,00	-	93.291,46	
34	Rwanda	0,62	48.721,13		48.721,13	-	-	
35	Sao Tomé et Principe	-	-		-	-	-	
36	Sénégal	3,21	252.249,73		239.722,64	-	12.527,09	
37	Seychelles	-	-		-	-	-	
38	Sierra Leone	1,89	148.520,86		-	-	148.520,86	
à reporter			80,58	6.332.175,43	(369.761,38)	4.332.348,76	96.072,12	1.630.065,29

N° Etats membres	Barème	Montant dû	Paiements anticipés	Paiements au 31/5/77	Excédent	Restes à recouvrer
Report	80,58	6.332.175,43	369.761,38	4.332.348,76	96.072,12	1.630.065,29
39 Somalie	0,76	59.722,68		59.722,68	-	-
40 Soudan	3,42	268.752,05	(14,53)	-	-	268.737,52
41 Swaziland	0,50	39.291,24		39.291,24	-	-
42 Tanzanie	1,97	154.807,47		-	-	154.807,47
43 Togo	1,25	98.228,09		-	-	98.228,09
44 Tunisie	2,67	209.815,19		195.390,00	-	14.425,19
45 Ouganda	1,75	137.519,32		137.518,79	-	0,53
46 Haute Volta	0,92	72.295,87		-	-	72.295,87
47 Zaïre	3,07	241.248,18		-	-	241.248,18
48 Zambie	3,11	244.391,48		244.391,48	15,65	-
Total	100,00	7.858.247,00	(369.775,91)	5.008.662,95	96.087,77	2.479.808,14

N°	Etats Membres	Montant dû 1965/73	Montant dû 1973/74	Montant dû 1974/75	Montant dû 1975/76	Montant dû 1976/77	Montant dû OMCA	Montant dû Cas de la NAMIBIE	Contribution excédentaire	Montant total dû
17.	Ghana	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18.	Guinée	-	-	-	-	-	-	-	1.012,98	-
19.	Guinée Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20.	Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	89.712,83	-
21.	Kenya	-	-	0,54	-	-	-	-	-	0,54
22.	Lesotho	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23.	Libéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24.	Libye	-	-	-	525.317,41	531.510,27	-	-	-	1.106.827,68
25.	Madagascar	-	-	-	Exempté	0,51	-	-	-	0,51
26.	Malawi	141.118,97	-	-	-	-	3.063,95	7.919,25	-	152.102,17
27.	Mali	-	Exempté	-	-	108.489,43	-	-	-	108.489,43
28.	Mauritanie	-	Exempté	18.090,58	128.250,78	132.018,55	-	-	-	278.359,91
29.	Ile Maurice	-	-	-	-	-	-	-	173,43	-
30.	Maroc	-	-	-	-	228.522,21	-	-	-	228.522,21
31.	Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32.	Niger	-	Exempté	-	-	-	-	-	2.861,10	-
33.	Nigéria	-	-	-	-	93.291,46	-	-	-	93.291,46
34.	Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35.	Sao Tomé et Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-

N°	Etats Membres	Montant dû 1965/73	Montant dû 1973/74	Montant dû 1974/75	Montant dû 1975/76	Montant dû 1976/77	Montant dû CENCA	Montant dû Cas de la NAMIBIE	Contribution excédentaire	Montant Total dû
36.	Sénégal	-	Exempté	-	-	12.527,09	-	-	-	12.527,09
37.	Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38.	Sierra Leone	-	-	-	115.408,77	148.520,86	-	-	-	263.929,63
39.	Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40.	Soudan	-	-	-	-	268.737,52	-	-	-	268.737,52
41.	Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42.	Tanzanie	-	-	148,18	-	154.807,47	-	-	-	154.955,65
43.	Togo	-	-	-	26.129,02	98.228,09	-	-	-	124.357,11
44.	Tunisie	24.071,10	11.202,81	12.460,43	12.497,08	14.425,19	-	-	-	74.656,61
45.	Ouganda	-	-	-	-	0,53	-	-	-	0,53
46.	Haute-Volta	-	Exempté	55.004,97	-	72.295,87	-	-	-	127.300,84
47.	Zaïre	-	-	-	212.973,98	241.248,18	-	-	-	454.222,16
48.	Zambie	-	-	-	-	-	-	-	15,65	-
		340.944,85	78.025,14	223.818,32	1.257.743,85	2.479.808,14	6.127,90	31.732,04	96.087,77	4.418.200,24

ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES

ASSISTANCE FINANCIERE A LA GUINEE-BISSAU POUR 1973/74 (£ stg. 200.000)

AU 31 MAI 1977

Etats membres	Taux de contribution	Montant de contribution	Montant payé EU\$	Montant dû
1. Algérie	5,71	25.044,00	25.044,00	0,6
2. République Arabe d'Egypte	9,28	40.702,08	40.702,08	-
3. Botswana	0,50	2.193,00	2.193,00	-
4. Burundi	0,62	2.719,32	2.719,32	-
5. Cameroun	2,35	10.307,10	10.307,10	-
6. Empire Centrafricain	1,47	6.447,42	-	6.447,42
7. Tchad	1,16	5.087,76	-	5.087,76
8. Congo	0,50	2.193,00	2.193,00	-
9. Bénin	1,06	4.649,16	4.649,16	-
10. Guinée Equatoriale	0,50	2.193,00	2.193,00	-
11. Ethiopie	2,81	12.324,66	-	12.324,66
12. Gabon	4,93	21.622,98	21.622,98	-
13. Gambie	0,76	3.333,36	3.333,36	-
14. Ghana	4,73	20.745,78	20.745,78	-
15. Guinée	1,23	5.394,78	5.394,78	-
16. Côte-d'Ivoire	4,02	17.631,72	17.631,72	-
17. Kenya	2,21	9.693,06	9.693,06	-
18. Lesotho	0,67	2.938,62	-	2.938,62
19. Libéria	2,84	12.456,24	-	12.456,24
20. Libye	7,40	32.456,40	-	32.456,40
21. Madagascar	1,61	7.061,46	7.061,46	-
22. Malawi	0,68	2.982,48	-	2.982,48
23. Mali	1,40	6.140,40	6.140,40	-
24. Mauritanie	1,68	7.368,48	-	7.368,48
25. Ile Maurice	0,50	2.193,00	2.193,00	-
26. Maroc	5,98	26.228,28	26.228,28	-
27. Niger	1,27	5.570,22	5.570,22	-
28. Nigéria	6,99	30.658,14	30.658,14	-
29. Rwanda	0,62	2.719,32	2.719,32	-
30. Sénégal	3,21	14.079,06	14.079,06	-
31. Sierra Leone	1,89	8.289,54	8.289,54	-
32. Somalie	0,76	3.333,36	3.333,36	-
33. Soudan	3,42	15.000,12	15.000,12	-
34. Swaziland	0,50	2.193,00	-	2.193,00
35. Tanzanie	1,97	8.640,42	8.640,42	-
36. Togo	1,25	5.482,50	5.482,50	-
37. Tunisie	2,67	11.710,62	11.710,62	-
38. Ouganda	1,75	7.675,50	7.675,50	-
39. Haute-Volta	0,92	4.035,12	-	4.035,12
40. Zaïre	3,07	13.465,02	13.465,02	-
41. Zambie	3,11	13.640,46	13.640,46	-
	100,00	438.600,00	350.309,76	88.290,24

438.600,00

ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES

ASSISTANCE FINANCIERE A LA GUINEE-BISSAU POUR 1974-1975 (€ Stg. 1.000.000,00)
AU 31 MAI 1977

Etats membres	Taux de contribution %	Montant de contribution EU \$	Montant payé EU \$	Montant dû EU \$
1. Algérie	5,71	125.220,30	125.220,30	-
2. République Arabe d'Egypte	9,28	203.510,40	-	203.510,40
3. Botswana	0,50	10.965,00	10.965,00	-
4. Burundi	0,62	13.596,60	-	13.596,60
5. Cameroun	2,35	51.535,50	51.535,50	-
6. République Centrafricain	1,47	32.237,10	-	32.237,10
7. Tchad	1,16	25.438,80	-	25.438,80
8. Congo	0,50	10.965,00	10.965,00	-
9. Bénin	1,06	23.245,00	395,06	22.850,74
10. Guinée Equatoriale	0,50	10.965,00	14.922,32	-
11. Ethiopie	2,81	61.623,30	-	61.623,30
12. Gabon	4,93	108.114,90	108.114,90	-
13. Gambie	0,76	16.666,80	16.666,80	-
14. Ghana	4,73	103.728,90	103.728,90	-
15. Guinée	1,23	26.973,90	27.164,61	-
16. Côte-d'Ivoire	4,02	88.158,60	88.158,60	-
17. Kenya	2,21	48.465,30	-	48.465,30
18. Lesotho	0,67	14.693,10	-	14.693,10
19. Libéria	2,04	62.281,20	-	62.281,20
20. Libye	7,40	162.282,00	-	162.282,00
21. Madagascar	1,61	35.307,30	35.307,30	-
22. Malawi	0,68	14.912,40	-	14.912,40
23. Mali	1,40	30.702,00	30.702,00	-
24. Mauritanie	1,68	36.842,40	-	36.842,40
25. Ile Maurice	0,50	10.965,00	10.965,00	-
26. Maroc	5,98	131.141,40	131.141,10	0,30
27. Niger	1,27	27.851,10	27.851,10	-
28. Nigéria	6,99	153.290,70	153.290,70	-
29. Rwanda	0,62	13.596,60	13.596,60	-
30. Sénégal	3,21	70.395,30	70.395,30	-
31. Sierra-Leone	1,89	41.447,70	27.740,50	13.707,20
32. Somalie	0,76	16.666,80	16.666,80	-

+ Paiement excédentaire de la Guinée Equatoriale ... EU\$ 3.957,32

Paiement excédentaire de la Guinée EU\$ 190,71

4.148,03

ETAT DE CONTRIBUTIONS DUES
ASSISTANCE FINANCIERE A LA GUINEE-BISSAU POUR 1974-1975 (€ Stg. 1.000.000,00)

(suite)

ETATS MEMBRES	TAUX DE CONTRIBUTION %	MONTANT DE CONTRIBUTION EU\$	MONTANT PAYE EU\$	MONTANT DU EU \$
33. Soudan	3,42	75.000,60	-	75.000,60
34. Swaziland	0,50	10.965,00	-	10.965,00
35. Tanzanie	1,97	43.202,10	-	43.202,10
36. Togo	1,25	27.412,50	27.412,50	-
37. Tunisie	2,67	58.553,10	58.553,10	-
38. Ouganda	1,75	38.377,50	-	38.377,50
39. Haute-Volta	0,92	20.175,60	-	20.175,60
40. Zaïre	3,07	67.325,10	67.325,10	-
41. Zambie	3,11	68.202,30	68.202,30	-
	100,00	2.193.000,00	1.296.986,39	900.161,64

Guinée Equatoriale =EU\$ 3.957,32

Guinée =EU\$ 100,71

Excédents de paiement . = " 4.148,03

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES DU GROUPE AFRICAIN
DE NEGOCIATION POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION
D'UN SECRETARIAT AD HOC A BRUXELLES AU 31 MAI 1977

N ^o s	ETATS MEMBRES	Taux de contri- bution	Montant de Contri- bution	Montant payé	Montant dû
1.	Botswana	0,73	1.097,92	-	1.097,92
2.	Burndi	0,90	1.353,60	-	1.353,60
3.	Cameroun	3,41	5.128,63	5.128,63	-
4.	Empire Centrafricain	2,13	3.203,51	-	3.203,51
5.	Tchad	1,68	2.526,71	-	2.526,71
6.	Congo	0,73	1.097,92	-	1.097,92
7.	Benin	1,54	2.316,15	-	2.316,15
8.	Guinée Equatoriale	0,73	1.097,92	-	1.097,92
9.	Ethiopie	4,07	6.121,27	-	6.121,27
10.	Gabon	7,15	10.753,57	-	10.753,57
11.	Gambie	1,10	1.654,40	-	1.654,40
12.	Ghana	6,86	10.317,41	-	10.317,41
13.	Guinée	1,78	2.677,11	-	2.677,11
14.	Côte d'Ivoire	5,83	8.768,30	-	8.768,30
15.	Kenya	3,20	4.812,79	-	4.812,79
16.	Lesotho	0,97	1.458,88	-	1.458,88
17.	Libéria	4,12	6.196,46	-	6.196,46
18.	Madagascar	2,33	3.504,31	-	3.504,31
19.	Malawi	0,99	1.488,96	-	1.488,96
20.	Mali	2,03	3.053,11	-	3.053,11
21.	Mauritanie	2,44	3.669,75	-	3.669,75
22.	Ile Maurice	0,73	1.097,92	-	1.097,92
23.	Niger	1,84	2.767,35	-	2.767,35
24.	Nigéria	10,13	15.235,48	-	15.235,48
25.	Rwanda	0,90	1.353,60	-	1.353,60
26.	Sénégal	4,65	6.993,58	-	6.993,58
27.	Sierra Leone	2,74	4.120,95	-	4.120,95
28.	Somalie	1,10	1.654,40	-	1.654,40
29.	Soudan	4,96	7.459,82	-	7.459,82
30.	Swaziland	0,73	1.097,92	-	1.097,92
31.	Tanzanie	2,86	4.301,43	-	4.301,43
32.	Togo	1,81	2.722,23	-	2.722,23
33.	Ouganda	2,54	3.820,15	-	3.820,15
34.	Haute-Volta	1,33	2.000,32	-	2.000,32
35.	Zaire	4,45	6.692,78	-	6.692,78
36.	Zambie	4,51	6.783,02	-	6.783,02
		100,00	150.399,63	5.128,63	145.271,00
					5.128,63
					150.399,63

RELEVÉ DES AVANCES RECOUVRABLES
AUPRES DES ETATS MEMBRES AU
31 - 5 -77

(a) Etats Membres

	<u>DOLLARS EU</u>
1. <u>République démocratique du Soudan</u> Séminaire de l'OUA sur les terres arides et semi-arides en Afrique, Khartoum, 16 - 20 mai 1972	1.417,88
2. <u>République de Zambie</u> Conférence des Etats de l'Afrique de l'est et du centre	1.448,25
3. <u>République arabe d'Egypte</u> Deuxième Session de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé	6.744,54
4. <u>Royaume du Maroc</u> Neuvième Sommet de l'OUA, Rabat de Comité Coordination pour la libération = 1.142,00	21.292,92
5. <u>République du Kenya</u> Foire africain, Nairobi	1.544,92
6. <u>République d'Ouganda</u> a) dépenses, frêt du matériel 85,39 b) Douzième Sommet de l'OUA, Kampala = 4.296,80	4.382,19
7. <u>Gouvernement de Guinée Bissau</u> Frais d'hôtel et de location de véhicule pour la délégation de Guinée Bissau	197,20
8. <u>République de Tanzanie</u> a) Troisième Conférence des Ministres africains du commerce = 3.444,73 b) Conférence des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre = 2.103,04 c) Comité de libération de l'Afrique = 14.463,37	20.011,14
9. <u>République de Guinée</u> Réunion de la Commission de la défense, Conakry	49.996,43
à reporter	107.035,47

	Report	<u>DOLLARS E.U.</u>
10. <u>Gouvernement Mauricien</u>		107.035,47
a) Troisième Session Ordinaire de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé		1.026,95
11. <u>Gouvernement Tunisien</u>		
Dépenses du personnel technique, Conférence de la jeunesse, Tunis		305,70
12. <u>Gouvernement Togolais</u>		
Vingt-Huitième Session Ordinaire du Conseil des Ministres, Lomé		26.883,12
13. <u>République Démocratique de Somalie</u>		
Onzième Sommet de l'OUA, Mogadiscio		16.350,91
14. <u>Gouvernement Algérien</u>		
a) Billet d'avion et indemnités journalières de M. Ghaffar pour consultation à Alger avec le gouvernement algérien sur la Conférence des Ministres du Commerce	1.899,28	
b) Quatrième session des Ministres africains du Commerce, Alger, Nov. 1975	<u>10.581,72</u>	12.481,00
15. <u>République islamique de Mauritanie</u>		
a) Avance destinée à l'achat du billet d'avion du Ministre des Affaires Etrangères	943,96	
b) Billet d'avion de Mr. Moustapha Salek, Membre des Auditeurs Externes		
	<u>1.436,72</u>	<u>2.380,68</u>
		à reporter 166.464,13

	<u>DOLLARS EU</u>
Report	166.464,13
16. <u>République de l'Angola</u> Billet d'avion et indemnités journalières de Mr. C.O. Egbúnique	1.563,25
17. <u>République du Gabon</u> Quatorzième Sommet de l'OUA à Libreville	3.692,70
18. <u>Gouvernement Libyen</u> Comité de Libération	4.604,78
19. <u>Sénégal</u> Comité de Libération Etats Membres	2.387,00 156.514,41
20. <u>Mozambique</u> Comité de Libération	736,66
Total =	324.719,52 =====
 <u>Divers :</u>	
Ethio international (Co-Ltd).....	1.873,32
J.W. Kearsley	6.787,00
B.P.E.R.A. (Per diem et excédent de bagages payé à Mr Mfuni Directeur du BPERA DV.111/1 du 21/11/75)	108,95
Autres personnes	1.529,64
Total.....	10.598,91

SITUATION DES CREDITSDépenses - Engagements - Reliquat au 31 Mai 1977

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engage - ments	Total	Reliquat	Observations Autorisations Votés
			Dépenses antérieures	Présentes Dépenses				
100	<u>I PARTIE - SALAIRES</u> Postes approuvés	1.681.559,00	1.109.522,02	107.645,33	2.171,50	1.219.338,85	462.220,15	
100(a)	Ajustement en raison de la dévaluation du dollar	412.920,00	260.749,44	23.583,03	242,01	284.574,48	128.345,52	
101	Frais d'étude et de consulta- tion	10.000,00	-	-	-	-	-	
102	Personnel temporaire	10.000,00	9.580,12	-	-	9.580,12	419,88	
103	Heures supplémentaires	1.218,00	1.115,94	101,45	-	1.217,39	0,61	
	TOTAL CHAPITRE I	2.115.697,00	1.380.967,52	131.329,81	2.413,51	1.514.710,84	600.986,16	
	<u>II PARTIE - DEPENSES COURANTES</u> <u>AFFERENTES AU PERSONNEL</u>							
200	Frais de voyage à l'occasion de la prise de service	19.000,00	7.216,48	3.460,75	-	10.677,14	8.322,77	
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers et de la fin de service	100.000,00	106.314,44	26.432,70	-	132.747,14	(32.747,14	+ 25.000,00
202	Frais de voyage à l'occasion de transfert	5.000,00	2.295,89	2.704,11	-	5.000,00	-	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engage - ments	Total	Reliquat	Observations Autorisations Votées
			Dépenses antérieures	Présentes Dépenses				
203	Indemnité d'installation	10.290,00	7.938,00	2.352,00	-	10.290,00	-	
204	Allocation-charge de famille	46.700,00	34.412,65	2.997,05	2.184,18	39.593,88	7.106,12	
205	Ind. de logement pour le personnel résident au Siège	300.960,00	187.924,84	16.204,12	58,05	204.187,01	96.772,99	
206	Caisse de retraite de l'OUA	149.504,00	93.363,29	31.921,02	1.252,92	126.537,23	22.966,77	
207	Système d'assurance de l'OUA	80.000,00	23.598,52	1.970,80	-	25.569,32	54.430,68	
208	Régime de prestation médicales	30.000,00	38.505,51	6.201,65	-	44.707,16	(14.707,16)	+ 18.505,12
209	Gratification de fin de service	3.000,00	1.566,30	-	-	1.566,30	1.433,70	
210	Loyer de la résidence officielle Sec. Gen.	12.000,00	10.627,99	966,18	-	11.594,17	405,83	
211	Allocation de logement des 4 Sec. Généraux Adjoints	26.880,00	23.520,00	3.360,00	-	26.880,00	-	
212	Indemnité d'éducation	45.000,00	25.017,94	3.659,07	-	28.677,01	16.322,99	
213	Indemnité de réajustement de postes (uniquement pour le personnel Statutaire)	256.800,00	177.579,57	17.219,56	160,60	194.959,73	61.840,27	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagement	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
214	Indemnité de formation	5.000,00	683,30	433,00	2.300,48	3.416,78	1.583,22	
215	Interviews pour de nouveaux recrutements	3.000,00	-	-	-	-	3.000,00	
216	Gratification des élus politiques	43.200,00	-	-	-	-	43.200,00	
	TOTAL DU CHAPITRE II	1.136.334,00	740.564,72	119.882,01	5.956,23	866.402,96	269.931,04	
	<u>III PARTIE - VOYAGE EN MISSION OFFICIELLE</u>							
300	Département de l'Adm. et des Finances	-	4.043,29	-	-	4.043,29	-	
301	Département Politique	-	17.465,96	2.698,11	5.149,88	25.313,95	-	
302	Dpt. des Aff. Eco. et Sociales	120.000,00	21.023,30	4.350,03	1.208,00	26.581,33	-	
303	Dpt. Scientifique et Culturel	-	15.456,14	4.944,52	10.898,50	31.299,16	-	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagement	Tctal	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
304	Cabinet	-	10.730,16	2.216,29	1.534,78	23.481,23	(1.299,10)	
305	Voyages officiels du Sec. Gen.	-	8.931,06	-	-	8.931,06	-	
306	Vérificateur aux comptes internes	5.000,00	5.261,10	-	-	5.261,10	(261,10)	+ 261,10
307	Div. de la Presse et de l'Infor.	-	885,08	-	-	885,08	-	
308	Division Juridique	-	-	764,00	-	764,00	-	
310	Mission imprévue du Sec. Gen	25.000,00	9.962,13	4.581,09	-	14.543,22	10.456,78	
	TOTAL DU CHAPITRE III	150.000,00	102.758,22	19.554,04	18.791,16	141.103,42	8.896,58	
	<u>IV PARTIE -LOYER ET ENTRETIEN</u> <u>DU MATERIEL ET DES LOCAUX</u>							
400	Loyer des locaux	-	-	-	-	-	-	
401	Ent. et frais de fonctionnement des véhicules	20.000,00	18.276,80	1.590,35	124,95	19.992,10	7,90	
402	Entretien du matériel	11.500,00	5.266,02	606,77	193,24	6.066,03	5.433,97	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagement	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
03	Entretien des locaux	8.000,00	7.446,48	189,66	301,93	7.938,07	61,93	
04	Services publics (élect. et eau)	11.000,00	7.136,92	2.253,87	138,65	9.529,44	1.470,56	
05	Transformation des locaux	6.000,00	4.742,61	72,46	-	4.815,07	1.184,93	
06	Assurance des véhicules et du mat.	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL DU CHAPITRE IV	56.500,00	42.868,83	4.713,11	758,77	48.340,71	8.159,29	
	<u>V PARTIE - COMMUNICATIONS</u>							
00	Télégrammes	50.000,00	75.079,09	20,83	157.596,57	232.696,49	(182.696,49)	+ 150.000,00
01	Téléphone	20.000,00	11.965,37	3.524,20	6.282,65	21.772,22	(1.772,22)	+ 12.000,00
02	Afranchissement postal	15.000,00	11.021,13	2.187,75	-	13.208,88	1.791,12	
03	Malle - courrier	600,00	310,58	-	-	310,58	289,42	
04	Prêt et transport des documents	3.500,00	57,97	22,32	-	80,29	3.419,71	
	TOTAL DU CHAPITRE V	89.100,00	98.434,14	5.755,10	163.879,22	268.068,46	(178.968,46)	
	<u>VI PARTIE - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS</u>							
00	Papeterie et fournitures de bureau	50.000,00	43.121,85	1.024,15	72,46	44.218,46	5.781,54	
01	Commissions bancaires et timbres fiscaux	17.000,00	14.226,66	2.608,10	-	16.834,76	165,24	
02	Frais des vérificateurs externes	-	-	-	-	-	-	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
603	Réceptions officielles	10.000,00	5.183,13	2.296,89	-	7.480,02	2.519,98	
604	Commodités pour le personnel	7.000,00	-	-	7.000,00	7.000,00	-	
605	Livres et services pour la bibliothèque	15.000,00	(24,16)	14.576,61	-	14.552,45	447,55	
606	Abonnement journaux et périodique	10.000,00	7.957,64	1.404,05	-	9.361,69	638,31	
607	Fournitures et services divers	5.000,00	4.904,49	2,42	-	4.906,91	93,09	
608	Impression de documents	5.000,00	4.598,44	350,24	33,82	4.982,50	17,50	
609	Publications des revues de l'OUA	5.000,00	797,10	2.012,65	1.577,78	4.387,53	612,47	
610	Tapis et rideaux pour les salles de Cérémonie et de réception	-	-	-	-	-	-	
611	Deux jeux de drapeaux des Etats membres	-	-	-	-	-	-	
612	Drapeaux de diverses dimensions de l'OUA	-	-	-	-	-	-	
615	Dépenses Imprévues	-	-	-	-	-	-	
616	Subventions aux Org.Africaines	600.000,00	600.000,00	-	-	600.000,00	-	

DEPENSES

Code	TITRES	Crédits alloués	DEPENSES		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
617	Subvention à la Guinée Bissau	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL CHAPITRE VI	724.000,00	680.765,15	24.275,11	8.684,06	713.724,32	10.275,68	
	<u>VII PARTIE IMMOBILISATION</u>							
700	Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	
701	Aménagement des locaux	10.000,00	2.123,79	2.162,54	-	4.286,33	5.713,67	
702	Mobilier et agencement	15.000,00	6.610,34	1.034,98	-	7.645,32	7.354,68	
703	Matériel de bureau	10.000,00	9.046,13	772,95	-	9.819,08	180,92	
704	Matériel de reproduction	4.000,00	-	-	-	-	4.000,00	
705	Mat. de services de télécommunications	15.000,00	4.937,20	7.892,27	-	12.829,47	2.170,53	
706	Mat. pour la presse et l'Inform. Achat de Pellicules	10.000,00	1.571,32	3.042,68	463,00	5.077,00	4.923,00	
707	Achat de véhicules	14.000,00	13.074,40	-	-	13.074,40	925,60	
708	Equipement d'interprétation	2.000,00	1.080,68	1.080,68	649,28	1.729,96	270,04	
709	Matériels divers	-	-	-	-	-	-	
710	Acquisition d'une résidence pour le Secrétaire Général	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL CHAPITRE VII	80.000,00	37.363,18	15.986,10	1.112,28	54.461,56	25.538,44	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
	<u>VIII PARTIE - CONFÉRENCES ET RÉUNIONS</u>							
800	Conf. des Chefs d'Etat et de Gouver.	120.000,00	16.766,21	462,00	102.771,79	120.000,00	-	
801	Conseil des Ministres	105.000,00	80.235,83	1.776,96	22.987,21	105.000,00	-	
802	Commission Economie et Sociale	-	-	-	-	-	-	
803	Commission de l'Educ. Sc. Culture et santé	44.652,00	-	-	44.652,00	44.652,00	-	
804	Commission de la Défense	-	-	-	-	-	-	
805	Commission sur les réfugiés	-	-	-	-	-	-	
806	Commission Ad hoc Algéro-marocaine	-	-	-	-	-	-	
807	Réunion de la Commission conjointe sur le bâtiment du Siège	-	-	-	-	-	-	
808	Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières	20.000,00	13.221,99	189,48	-	13.411,41	6.588,53	
809	Comité des vérificateurs externes aux comptes	17.500,00	17.883,83	251,94	-	18.135,77	(633,77)	383,83
810	Conférence des Ministres africains de l'Information	40.500,00	-	-	40.500,00	40.500,00	-	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
811	Conférence des Ministres africains du travail	40.500,00	-	3.896,74	36.603,26	40.500,00	-	
812	Conférence des Ministres africains du Commerce	40.500,00	-	-	40.500,00	40.500,00	-	
813	Conférence conjointe OUA/CEA des Ministres africains de l'Industrie	-	-	-	-	-	-	
814	Séminaire des Experts sur les condi- tions et les perspectives du jour- nalisme en Afrique	-	-	-	-	-	-	
815	Conférence conjointe OUA/CEA des Ministres Africains des Transports	-	-	-	-	-	-	
816	Réunion Consultative des gouvernements, Organisations, Agences et Institutions intéressées aux problèmes des réfugiés	-	-	-	-	-	-	
817	Réunions et groupes de travail scienti- fiques	-	-	-	-	-	-	
818	Conférence des Ministres des Finances	40.000,00	-	-	40.500,00	40.500,00	-	
	TOTAL CHAPITRE VIII	469.152,00	128.107,86	6.577,12	328.514,26	463.199,24	5.952,76	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
	XI PARTIE - EXECUTION DES DECISIONS ET RESOLUTIONS							
900	Département de l'Administration	-	-	-	-	-	-	
901	Département Politique	-	-	-	-	-	-	
902	Département de l'Ecosoc	-	111.966,45	64.119,81	19.827,09	195.913,35	-	
903	Département Scientifique et culturel	-	8.490,05	2.565,82	19.563,06	30.618,93	-	
904	Cabinet	-	7.857,18	9.270,19	-	17.127,37	-	
905	Réapprovisionnement du fonds de Roulement	-	-	-	-	-	-	
906	Résolutions spéciales prises par le Sommet	250.000,00	-	-	-	-	-	
	TOTAL DU CHAPITRE IX	250.000,00	128.313,68	75.955,82	39.390,15	243.659,65	6.340,35	
	TOTAL GENERAL	5.070.783,00	3.340.143,30	404.028,22	569.499,64	4.313.671,16	757.111,84	

4.313.671,16
757.111,84
5.070.783,00

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
1000	X PARTIE - BUREAUX REGIONAUX C.S.T.R.	1.221.420,00	-	870.214,77	144.528,85	1.014.743,62	206.676,38	
1001	Secrétariat Exécutif du groupe africain aux Nations Unies	293.314,00	-	273.255,48	300,00	273.555,48	19.758,52	
1002	Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique (Dar-es-Salaam)	461.219,00	-	323.255,34	58.575,56	381.830,90	79.388,10	
1003	Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique (Lusaka)	79.050,00	-	61.737,34	378,00	62.115,34	16.934,66	
1004	Bureau de Coordination de l'Assi- stance à la Guinée Bissau	-	-	-	-	-	-	
1005	Commission de Médiation, Conci- liation et arbitrage	5.000,00	-	1.177,09	-	1.177,09	3.822,91	
1006	Bureau Interafricain des langues (Kampala)	117.899,00	-	78.187,91	9.486,97	87.674,88	30.224,12	
1007	Bureau de Coord. de l'Assist. à la Guinée Equatoriale (Malabo)	64.079,00	-	54.370,57	-	54.370,57	9.708,43	
1008	Représentation Permanente de l'OUA (Genève)	329.358,00	-	425.056,10	10.049,44	435.105,54	(105.747,54)	

Code	TITRES	Crédits alloués	D E P E N S E S		Engagements	Total	Reliquat	Observations Autorisations votées
			Dépenses antérieures	Présentes dépenses				
1009	Commission Conjointe OUA/FAO/OMS sur l'alimentation et la Nutrition	70.550,00	-	51.629,93	8.746,41	60.376,34	10.173,66	
1010	Centre d'Etudes Ling. et de la Tradition Orale, Niamey	175.575,00	-	91.703,63	17.885,87	109.589,50	65.985,50	
	<u>TOTAL CHAPITRE X -BUREAUX REGIONAUX</u>	2.817.464,00	-	2.230.588,16	249.951,10	2.480.539,26	336.924,74	
	<u>TOTAL GENERAL DU SECRETARIAT ET BUREAUX REGIONAUX.</u>	7.888.247,00	3.340.143,30	2.634.616,38	819.450,74	6.794.210,42	1.094.036,58	
	Déduction en raison de revenus anticipés résultant des ventes des publications,						30.000,00	
	loyer maisons, intérêts sur les prêts pour achat de voiture et autres	30.000,00						
	GRAND TOTAL	7.858.247,00	3.340.143,30	2.634.616,38	819.450,74	6.794.210,42	1.064.036,58	

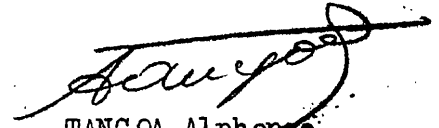
ETAT DES DEPENSES DU SECRETARIAT GENERAL
MOIS PAR MOIS D'APRES LE BORDEREAU RECAPITULATIF 1976/77

	Dépenses mensuelles \$EU	Total accumulé \$EU
1. JUIN	212.583,99	212.583,99
2. JUILLET	230.657,56	443.241,55
3. AOÛT	213.499,12	656.740,67
4. SEPTEMBRE	388.562,34	1.045.303,01
5. OCTOBRE	220.848,30	1.266.151,31
6. NOVEMBRE	258.657,25	1.524.808,56
7. DECEMBRE	391.096,72	1.915.905,28
8. JANVIER	222.549,16	2.138.454,44
9. FEVRIER	268.543,69	2.406.998,13
10. MARS	495.943,36	2.902.941,49
11. AVRIL	437.201,81	3.340.143,30
12. MAI	973.527,86	4.413.671,16



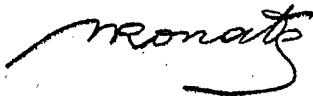
ABDCU Insa

République de Niger



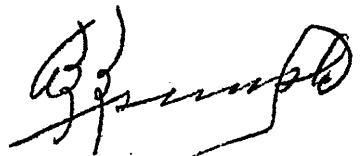
TANGOA Alphonse

Empire Centrafricain



KGNATE Bata Mathias

République de Haute-Volta



Andrew M. MCHESH OE

Royaume de Lesotho

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES AUX
COMPTES DE L'OUA SUR LES COMPTES DE LA COMMISSION
SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE-LAGOS -
POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1976 AU 31 MAI 1977.

1. Introduction

Le programme établi par le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'intention du Conseil des Vérificateurs Externes aux comptes de l'OUA, avait arrêté le 6 septembre 1977 comme date de démarrage des travaux de vérification du Bureau de Lagos; pour des impératifs divers, ces travaux n'ont pu commencer qu'une semaine plus tard. En effet, Messieurs Abdou INSA et Bata Mathias KONATE, vérificateurs au titre du Niger et de la Haute-Volta ont commencé leur travail le 12 septembre et ont été rejoints peu de temps après par Monsieur TANGO Alphonse, leur collègue de l'Empire Centrafricain, arrivé à Lagos le 13 septembre. Le contrôle s'est déroulé du 12 au 20 septembre 1977 et a porté aussi bien sur les comptes de la CSTR Lagos, que sur ceux des Bureaux de Nairobi et de Yaoundé.

Nous reconnaissons avoir eu communication de tous les documents comptables nécessaires à l'accomplissement de notre mission; nous remercions vivement tout le personnel du Secrétariat Exécutif de la CSTR pour sa coopération tout en attirant amicalement l'attention du Secrétaire Exécutif sur deux handicaps qui sont de nature à faire traîner en longueur le travail des vérificateurs.

En premier lieu, nous avons dû, une fois de plus, travailler sur des documents en anglais, la traduction en français n'étant pas assurée cela, en dépit de nos observations de l'année dernière; les trois vérificateurs étant, des francophones ne possédant que des connaissances rudimentaires de l'anglais, on comprendra aisément la portée d'un tel handicap pour l'efficacité du travail.

En second lieu, nous voudrions rappeler que les contrôles institués au niveau de l'Organisation, qu'ils soient a priori ou a posteriori, sont en définitive complémentaires dans la mesure où ils ont pour but d'assurer le respect des règles financières de l'Organisation, condition sine qua non d'une bonne gestion. C'est dire que les premiers contrôles doivent pouvoir éclairer les seconds et permettre à ces derniers de gagner en profondeur. Or, lorsque, au début de notre contrôle, nous avons réclamé le rapport du contrôleur interne, il n'était pas disponible parce qu'il était inachevé. Lorsque quelques jours après, nous avons obtenu communication dudit rapport, il était, à notre avis, largement inspiré du rapport du contrôleur principal dont il n'était en fait que le résumé alors que c'est plutôt l'inverse qui devrait se produire. Il est à craindre que la brièveté et la parution tardive du rapport du contrôleur interne ne traduisent un manque de suivi de la gestion du Bureau de Lagos et des Bureaux rattachés à Lagos.

Notre vérification a porté sur les documents suivants :

- le livre journal des recettes et des dépenses
- les bordereaux de recettes et des paiements
- la situation bancaire
- la situation des avances recouvrables
- la petite caisse.

2. Etat des comptes.

La comptabilité est bien tenue: les registres comptables sont propres et les pièces justificatives des bordereaux de recettes et de paiements bien agencées. C'est le lieu de reconnaître les mérites de l'adjoint au Chef comptable qui, en continuant de cumuler ses fonctions avec celles du Chef comptable en raison de la vacance du poste, a accompli une extraordinaire performance par rapport à son travail de l'année précédente.

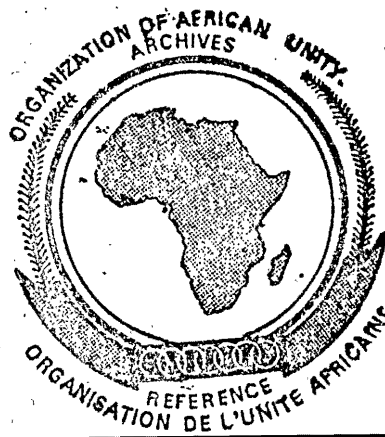
En effet, alors que la comptabilité de l'exercice précédent était truffée d'erreurs de calcul, celle de l'exercice sous contrôle en comporte beaucoup moins. Il faut espérer que la nouvelle répartition des tâches que va provoquer la récente prise de service du Chef comptable, aura comme conséquence une amélioration encore plus notable des comptes. Nous certifions donc qu'à notre avis, les comptes présentés sont corrects sous réserves des observations contenues dans le présent rapport.

Avant de fournir la situation des disponibilités en banques et des numéraires en caisse ainsi que l'état des recettes et des dépenses, il nous a paru plus indiqué, pour une meilleure compréhension des modifications intervenues à ces différents niveaux, de faire constater les erreurs qui sont à la base de ces modifications; ces erreurs sont au nombre de trois :

- une erreur de calcul a gonflé de 63,00 dollars les paiements effectués au titre des codes 500 à 504, Communications; le montant global des dépenses au titre des communications est en effet de 6.207,89 dollars et non 6.270,89 comme mentionné dans le rapport financier du comptable.

- le montant des disponibilités en banques et en caisse au 31 Mai 1977 est de 49.036,14 dollars et non 49.011,23 dollars; le chiffre figurant dans le rapport financier n'a pas tenu compte de la petite caisse.

- enfin, la contribution du Gouvernement Kenyan versée en monnaie locale au Bureau de Nairobi a fait l'objet de correspondances entre le Bureau de Lagos et le Secrétariat Général; cependant, le taux de change utilisé pour la conversion de cette contribution en dollars est différent puisque selon les comptes du Bureau de Lagos la contrevaletur du montant versé par le Kenyan est de 183.448,95 dollars alors que pour le Secrétariat Général, elle est de 173.667,26 dollars. En l'absence d'informations plus précises, c'est le montant retenu par le Secrétariat Général qui est correct parce qu'il correspond précisément à la contribution du Kenya au titre de l'exercice concerné.



Il est évident que cette série d'erreurs entraîne une modification des montants globaux des dépenses et des recettes du Bureau de Lagos ainsi que les gains au change dans la mesure où ils constituent le solde entre le montant global des dépenses et les recettes réalisées de façon palpable.

3. Les avoirs en banques et les numéraires en caisse

a) Le solde des comptes bancaires et des numéraires en caisse reporté au 1er Juin 1976 se présentait comme suit :

Barclays Bank, compte extérieur \$EU	852,05
Barclays Bank, compte en dollars "	3.311,88
Coopérative Bank, compte de dépôt"	95.243,88
Coopérative Bank, compte à vue "	26.033,51
numéraire en caisse "	60,80
	<hr/>
Total	\$EU. 73.435,10

b) Le solde des comptes bancaires et des numéraires en caisse au 31 Mai 1977 se présente de la façon suivante :

Coopérative Bank, compte à vue \$ EU	21.292,75
Coopérative Bank, compte de dépôt "	176,29
Barclays Bank, compte extérieur "	7.955,86
Barclays Bank, compte en dollars	19.586,33
Numéraires en caisse "	24,91
	<hr/>
Total	\$EU 49.036,14

4. Les recettes

Les recettes du Bureau de Lagos au titre de l'exercice financier 1976/77 proviennent de la subvention du Secrétariat Général, des contributions des Gouvernements du Nigéria et du Kenya, des loyers des maisons de l'OUA et de quelques recettes diverses :

Subvention du Secrétariat Général \$EU	200.000,00
Contribution République Fédérale du Nigéria \$EU	456.000,00
Contribution du Gouvernement Kényan \$EU	173.667,26
Contribution Gouvernement du Nigéria pour la carte de la mouche tsé-tsé \$EU	36.480,00
Loyer des maisons de l'OUA	1.503,98
Vente de publication \$EU	764,47
Intérêts sur prêts voiture	243,62
Intérêts sur comptes de dépôt	691,52
Recouvrement des avances \$EU	2.367,99
Reliquat assurance sociale	44,51
Divers général	3.482,24
Bénéfice de change	37.974,48
Report exercice précédent	<u>73.435,10</u>
Total	<u>\$EU 986.355,17</u>

Nous avons noté que les contributions des Gouvernements du Nigéria et du Kenya ont été intégralement versées en monnaie locale à des Bureaux régionaux contrairement à la décision du Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières qui autorise un tel versement à concurrence de 50% de la contribution de l'Etat membre intéressé. En fait, pour autant que les problèmes de change sont résolus, il est dans l'intérêt de l'Organisation de généraliser la pratique qui consisterait à donner la possibilité aux Etats membres abritant un Bureau de l'OUA sur leur territoire, de verser leur contribution à ce Bureau à hauteur du Budget voté pour le Bureau en question; l'Organisation y gagnerait en temps, en efficacité et ferait l'économie des frais bancaires.

Recommandation. Nous recommandons que la possibilité soit ouverte aux Etats membres abritant des Bureaux Régionaux de l'OUA sur leur territoire de pouvoir s'acquitter de leur contribution auprès de ces bureaux à concurrence des crédits budgétaires accordés à chacun des Bureaux concernés; il devra être entendu que le Secrétariat Général peut à tout moment procéder au transfert de ces sommes.

5. Les dépenses

Le budget approuvé par le Conseil des Ministres pour le Bureau de Lagos se chiffrait à 661.206,00 dollars. Le montant total des dépenses y compris les impayés^{est} de 531.412,23 dollars; il en résulte une économie de 661.206,00 - 531.412,23 = 129.793,77 dollars.

6. Les dépassements

En dépit de l'économie réalisée sur l'ensemble du Budget de ce Bureau les chapitres ci-dessous sont en dépassement de crédits :

Code	Libellé	Crédits ouverts	Crédits dépensés	Dépassement
102	Personnel temporaire	1.000,00	2.676,28	1.676,28
203	Indemnités d'installation	3.000,00	4.914,00	1.914,00
208	Régime de prestations médicales	8.000,00	8.260,62	260,62
406	Assurances des véhicules et du matériel	2.000,00	2.581,58	581,58
604	Commodités pour le personnel	500,00	903,88	403,88
606	Abonnement aux journaux et périodiques	350,00	601,76	251,76
607	Fournitures et services divers	450,00	510,17	60,17
707	Achat de véhicule	9.000,00	10.001,51	1.001,51
709	Matériel divers	6.000,00	15.000,00	9.000,00
		30.300,00	45.449,80	15.149,80

Il faut noter que dans l'ensemble les virements nécessaires ont déjà été approuvés par le Comité Consultatif.

7. Le contrôle interne

Nous avons constaté qu'un certain nombre de bordereaux de paiement n'ont pas été visés par le contrôleur interne; interrogé sur les raisons de ce manque de visa, le contrôleur interne nous a répondu qu'il s'agissait de dépenses effectuées en son absence. Nous ne partageons pas ce point de vue dans la mesure où à son retour, toutes les pièces de dépenses lui sont soumises, il devrait les viser a posteriori et toute absence de visa doit être assimilée à un refus de visa, donc à un rejet de la dépense.

8. Examen des bordereaux de paiements

a) Les avances. En parcourant les bordereaux de paiement, notre attention a été attirée par le fait que parfois les ordres de mission ne sont pas annexés aux bordereaux de paiement des avances sur frais de mission; c'est notamment le cas des avances consenties par DV/L/54/9 et DV/L/3/1; de plus, les avances en général sont faites en violation de la réglementation de l'OUA qui consiste à justifier une première avance avant d'obtenir une autre, enfin, au moment de la justification de ces avances, les copies des bordereaux de paiement qui ont servi à les accorder ne sont pas jointes ce qui ne facilite pas le contrôle; c'est le cas de :

Adj. V/3/9 du 30 -- 9 -- 1976

Adj. V/2/9 du 30 -- 9 -- 1976

Adj. V/4/1 du 31 -- 1 -- 1977

Adj. V/1/5 du 18 -- 5 -- 1977

Adj. V/3/5 du 20 -- 5 -- 1977

Les avances de salaires sont également accordées en violation de la réglementation; pratiquement tous les débuts de mois des avances sont accordées pour être remboursées à la fin du mois. Par DV/L/53/9 une avance de 5 mois de salaire a été accordée à un fonctionnaire du Bureau de Lagos devant effectuer un stage de trois mois en Europe après un congé de deux mois.

Faut-il comprendre par ce geste que le jour où un fonctionnaire de ce Bureau obtiendra un stage d'un an ou deux, il pourra empocher, avant de s'envoler vers d'autres cieux, tout ce que l'Organisation lui doit au titre de l'année ou des deux années à venir ? Il y a des bureaux de postes et des banques sur la place n'abusons pas de leurs services mais sachons les utiliser quand il le faut.

b) les paiements sans pièces justificatives.

Les paiements suivants ont été faits sans aucune pièce justificative :

- DV/L/29/8 N 30,00 payée aux établissements Kings-ways pour l'achat d'une bouilloire,
- DV/L/12/11 N 100,00 avance au Secrétaire Exécutif pour offrir un repas: aucun reçu.
- une somme de N 40,34 payée aux postes et télécommunications de Lagos
- DV/L/5/2 N 4.256,00 soit \$EU6.469,12 payée à Time Press Ltd Lagos

sans marché et sans visa. Le contrôleur interne aurait fait des observations relatives à la livraison. En dépit de ces observations, cette dépense a été payée sur ce que nous pourrions appeler une réquisition du comptable par le Secrétaire Exécutif qui a, par note manuscrite, ordonné d'effectuer le paiement. Cette dépense étant supérieure à 5.000,00 dollars devrait faire l'objet d'un marché; il est regrettable que ce premier vice de procédure soit doublé d'un second, paiement sur réquisition qui rend pleinement responsable son auteur.

Recommandation

Nous recommandons que pour l'avenir, le refus de visa soit appréhendé avec beaucoup plus de sérieux que dans le cas présent. En tout état de cause tout paiement effectué en dépit de l'opposition du contrôleur interne ou principal devra être mis à la charge du comptable ou en cas de réquisition de ce dernier, à la charge de l'auteur de la réquisition, s'il est prouvé par la suite que le paiement ne se justifiait pas. Un tel paiement devra faire obligatoirement l'objet d'un rapport du contrôleur interne ou principal au Secrétaire Général de l'Organisation.

c) paiement effectués sur la petite caisse

La caisse de menues dépenses a un usage bien particulier et il est souhaitable qu'il en soit ainsi; nous avons constaté que dans les justifications produites par Adj.V/1/8 et Adj/V/3/8, l'essentiel de la caisse de menues dépenses avait été consacré à des achats d'essence alors que des tickets d'essence sont périodiquement commandés en grande quantité.

d) par DV/L/36/5 une somme de ₦ 109,00 a été payée à la National Electric Power Authority Lagos; cette somme qui constituait un impayé au moment où Madame Dossou intégrait le 1er étage du 24 Mekunwen Road Ikoyi, doit être mise à la charge du précédent occupant de l'appartement et non à la charge de l'Organisation. Dorénavant, les responsables devront s'assurer à chaque départ d'un fonctionnaire bénéficiaire de l'une de ces maisons que l'intéressé est en règle à tout point de vue.

9. Les impayés au titre des loyers des maisons de l'OUA

Nous avons constaté en vérifiant le livre journal que les loyers des maisons de l'OUA n'étaient ^{pas} régulièrement payés à l'Organisation. C'est ainsi que l'Ambassade d'Egypte ne s'est acquittée que d'un loyer de trois mois (1er Mai au 10 Août) et reste redevable de la somme de 4.559,92 dollars au titre de l'exercice 1976/77; au titre du même exercice, l'Ambassade du Libéria reste redevable de la somme de 3.546,62 dollars tandis que le Gouvernement du Nigéria n'a rien versé au titre de la maison qu'il occupe.

Compte tenu du coût de la vie et de la rareté des logements à Lagos, il est incompréhensible que l'OUA ne puisse pas récupérer ses loyers dans cette ville alors qu'il est de pratique courante de verser le loyer deux ou trois ans à l'avance.

Recommandation

Nous recommandons que les maisons de l'OUA à Lagos soient réparées, que les loyers soient revus à la hausse pour tenir compte du coût des loyers en général et que ces loyers soient payables un an à l'avance.

10. Mode de comptabilisation des indemnités de logement des fonctionnaires de l'OUA en poste à Lagos.

Les fonctionnaires de l'OUA en poste à Lagos bénéficient des indemnités de logement à l'instar de leurs collègues du Secrétariat Général et des autres bureaux régionaux à la différence que ces indemnités ne leur sont pas versées en compensation des villas de l'Organisation qu'ils occupent. Une retenue équivalente au montant de l'indemnité de logement à laquelle ils ont droit est donc opérée sur leurs salaires et imputée au code 205 " indemnités de logement " qui n'a été doté d'aucun crédit. Cette comptabilisation qui consiste à débiter un code sans dotation pour créditer le même code en fin d'année du montant constaté au débit est incorrecte; pour que cette comptabilisation soit correcte il faut doter le chapitre en question de crédits budgétaires; c'est la formule que nous proposons car l'ancienne formule qui consiste à ne pas prévoir des crédits au titre des indemnités de logement et à ne pas procéder en contre partie à des retenues, viole les principes budgétaires les plus élémentaires et cependant fondamentaux: non dissimulation de recettes ni de dépenses, non compensation entre les recettes et les dépenses, l'ensemble des ressources doit servir à financer l'ensemble des charges; ainsi le veut le principe de l'universalité budgétaire.

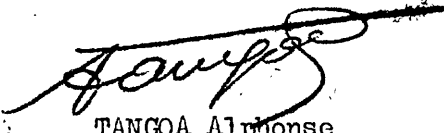
11. Les publications.

Nous avons eu l'occasion de visiter la salle des archives; cette salle est trop petite et les documents sont entassés pêle-mêle car les étagères sont insuffisantes; les tables et chaises des agents qui y travaillent sont branlantes et complètement amorties; il est absolument nécessaire de procéder à leur remplacement. En ce qui concerne les publications, un effort préalable devra être fait pour les rentabiliser; fourniture de matériel adéquat.


12. L'inventaire

Un inventaire exhaustif du matériel a été dressé. Les vérificateurs ont visité une partie de ce matériel complètement démodé et amorti. Nous proposons de détruire ce qui est inutilisable et de procéder à la vente aux enchères de ce qui peut servir. Un effort devra être fait pour procéder au remplacement d'une partie de ce matériel dans la mesure des besoins du service.

ABDOU Insa
République du Niger



TANGO A Alphonse
Empire Centrafricain



KONATE Bata Mathias
République de la Haute-Volta

Annexes : 1 - Avances recouvrable
2 - Inventaire.

OUA/CSTRBUREAU - LAGOSAVANCES RECOUVRABLES - MAI 1977

	<u>Salaires</u>	<u>Prêt/Voiture</u>	<u>Voyage</u>	<u>Divers</u>
	<u>AR/1</u>	<u>AR/2</u>	<u>AR/3</u>	<u>AR/4</u>
M. Razik		2300,00		
M. Adeymo		1300,00		
M. Ohin			108,83	
Mme. Dossou	453,31			
Mlle. Obilana			22,00	
M. Aina				45,60
M. Adekoya		550,00		
M. Thompson		506,76		
M. Agbaje		506,76		
M. Amusa		810,72		
M. Enamiriewan		380,00		
M. Germain		380,00		
M. Odususi		1322,00		
M. Sanwo		145,67		
M. Soyomba		65,03		
M. Oyedeji		8,62		
M. Osezuwa		0,04		
M. Oche		0,04		
\$EU	453,41	8275,64	130,83	45,60

Total, avances non-remboursées

Avances de salaire - AR/1	\$EU	453,41
Prêts/Voitures -AR/2		8275,64
Avances/Voyage -AR/3		120,83
Divers -AR/4		45,60
	\$EU	8895,48

Type de bâtiment	Début construction	Terminé	Coût original	Taux	Période	Dépréciation annuelle	Dépréciation total	Valeur nominale
1. Immeuble de Appartements 24 Mekunwen Road Ikoyi	Juillet 1959	Mars 1960	50.507,31	5%	17 ans	2.525,37	42.931,29	7.576,02
2. Maison 2 étages 3 Mcpherson Avenue, Ikoyi	Juillet 1959	Mars 1960	15.979,45	5%	17 ans	798,97	13.582,45	2.397,00
3. 2 Maisons à 2 étages 5 A & 5B Ikoya Av. Ikoyi	Juillet 1959	Mars 1960	21.890,30	5%	17 ans	1.094,51	18.606,76	3.283,54
4. 2 Maisons à 2 étages Karamo Close, Ikoyi	Octobre 1959	Mai 1960	21.214,64	5%	17 ans	1.060,73	18.752,45	2.462,19
5. Bungalow, 32 Queen's Drive, Ikoyi	Juillet 1959	Mars 1960	16.581,91	5%	17 ans	829,10	14.094,61	2.497,30 $\frac{1}{2}$
6. Maison à 2 étages 13, Queen's Drive Ikoyi	Mai 1960	Juin 1961	50.824,79	5%	16 ans	2.541,23	42.659,72	8.165,01
7. Maison à 2 étages 20, Gerard Road Ikoyi	Déc. 1961	Juin 1962	27.429,80	5%	15 ans	1.371,49	20.571,36	6.858,44

Total : Valeur nominale actuelle = \$EU. # 33.239,56

=====

RAPPORT DE VERIFICATION EXTERIEURE DE LA COMPTABILITE ANNUELLE
DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE
(DAR-ES-SALAAM) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 1977

INTRODUCTION

1. La comptabilité annuelle du Bureau régional de Dar-es-Salaam pour l'exercice clos le 31 mai 1977 a été vérifiée du 7 au 16 septembre 1977 par le représentant du Lesotho.

Je regrette de devoir signaler que les représentants du Burundi et de la Mauritanie ne se sont pas présentés pour la vérification, en sorte que j'ai dû accumuler des heures supplémentaires pour essayer d'aborder toutes les questions relatives au Bureau régional.

2. Ma vérification englobait les domaines de la gestion et du contrôle financiers, des opérations de comptabilité, de la tenue des dossiers de comptabilité, etc... que je considérais nécessaires aux fins de ma vérification.

3. J'ai examiné les livres et documents de comptabilité suivants:

- i) Le journal des recettes et des paiements - livre de caisse
- ii) Les bordereaux des paiements avec pièces justificatives
- iii) Les bordereaux des recettes
- iv) Les relevés des contributions et des dons
- v) Les états des avances récupérables
- vi) Les fiches d'indemnités pour frais d'études
- vii) Les comptes du grand livre

4. Les comptes de l'exercice ont été examinés conformément aux dispositions de la Section IX 3) du règlement financier de l'Organisation. J'ai obtenu tous les renseignements et toutes les explications dont j'avais besoin pour ma vérification et je certifie que, à mon avis, les comptes ci-joints correspondent à un tableau exact de la situation de la comptabilité du Bureau régional, sous réserve des observations formulées dans le présent rapport.

3. CONTROLE INTERIEUR

Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons indiqué sans équivoque que, je cite:

"L'efficacité de la gestion et des mesures d'exécution financières dépend dans une mesure considérable de l'existence de systèmes efficaces de contrôle intérieur dont la vérification intérieure fait partie intégrante" (fin de citation).

Il n'y a pas eu de vérification intérieure efficace appréciable, avec pour conséquence, comme signalé dans les paragraphes suivants, un manque de contrôle sur les dépenses relevant du Fonds général comme du Fonds spécial et sur le magasin.

A l'époque de ma vérification, le vérificateur intérieur des comptes résident chargé de l'exercice considéré n'était pas présent pour les observations à recevoir ou à formuler et j'ai appris qu'il avait été muté au Secrétariat général à Addis-Abéba en juin 1977. Toutefois il a été présent au Bureau de Dar-es-Salaam pendant l'exercice faisant l'objet de la vérification, sauf pendant la dernière partie du mois d'avril et tout le mois de mai, période pendant laquelle il a été matériellement absent de Dar-es-Salaam.

Les fiches du grand livre n'étaient pas vérifiées, le Journal des recettes et des paiements n'avait été vérifié que pour deux mois, les livres de recettes n'étaient pas vérifiés, les relevés d'apurement, les bordereaux d'ajustements et les états des avances récupérables ne portaient ni la marque ni la signature du vérificateur intérieur attestant qu'il les avait vérifiés. Les dossiers du magasin avaient été complètement négligés.

Ci-après une liste mois par mois des bordereaux de paiements qui n'ont pas été vérifiés intérieurement par le vérificateur résident, alors que certains d'entre eux concernaient des sommes extrêmement fortes.

FONDS GENERAL

<u>Mois</u>	<u>Nombre de bordereaux non-vérifiés</u>	<u>Numéros</u>
Juin 1976	15	DV. 4, 25, 26, 34, 35, 36, 58 59, 67, 63, 69, 73, 74, 75 et 77.
juillet 1976	5	DV. 2, 3, 5, 14 et 23.
août "	3	DV. 5, 8 et 28.
octobre "	10	DV. 3, 6, 7, 8, 18, 23, 38, 39, 40 et 41.
décembre	12	DV. 2, 14, 17, 18, 19, 20, 25, 31 32, 33, 45 et 145.
avril 1977	Aucun bordereaux de paiement n'a été vérifié, sauf un bordereau payable au Vérificateur Intérieur Résident.	
mai 1977	46	DV. No. 1 à 46

FONDS SPECIAL

juin 1976	54	DV. 1 à 16, 24, 25, 35 à 38, 40, 42 à 69, 74 à 76
juillet "	18	DV. 1 à 12, 19, 34 à 36, 40 et 41
août "	7	DV. 14, 17, 24 à 28
septembre 1976	7	DV. 14, 16 à 20, 24
octobre "	4	DV. 2, 11, 13 et 31
novembre "	4	DV. 15, 20, 35 et 36
décembre "	5	DV. 6, 12, 13, 25 et 31
mars 1977	4	DV. 2, 22, 25 et 29
avril "	36	DV. 1 à 31 et 35
mai "	Aucun bordereau de paiement n'a été vérifié par le Vérificateur Intérieur Résident	

La situation ci-dessus révèle clairement que pour l'exercice considéré, la vérification intérieure n'a été faite qu'en partie, ce qui revient

à dire qu'il n'y a pas de système de contrôle intérieur. Je réserve mes observations sur l'examen des pièces justificatives, car il en sera question dans un paragraphe suivant du présent rapport.

6. DECISIONS DU COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES CONCERNANT LE BUREAU DE DAR-ES-SALAAM ET DECOULANT DE LA VERIFICATION INTERIEURE DE L'EXERCICE ECOULE

A sa 26ème Session, le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières a pris six décisions à propos du Bureau de Dar-es-Salaam, à savoir:

- i) Le Secrétaire Général Administratif est prié de faire une enquête sur le travail et l'efficacité du Vérificateur Intérieur des comptes
- ii) Le Vérificateur Intérieur des comptes est invité à procéder à une vérification préliminaire des comptes à priori.
- iii) Le Secrétariat Général doit prendre toutes mesures utiles pour le recrutement du personnel appelé à pourvoir aux postes vacants.
- iv) Le Secrétariat exécutif est invité à s'abstenir de tout dépassement de crédit et à prendre des mesures pour régulariser la situation relative aux avances.
- v) Au sujet des avances récupérables faites aux Etats membres, un rappel doit leur être envoyé pour qu'ils s'acquittent du remboursement
- vi) Le Secrétariat Exécutif est invité à prendre toutes mesures utiles pour que toutes les facilités nécessaires soient mises à la disposition du Conseil des Vérificateurs Extérieurs des comptes dès son arrivée.

7. EXECUTION OU NON EXECUTION DES DECISIONS CI-DESSUS

- i) Le vérificateur intérieur a été muté du Bureau de Dar-es-Salaam au Secrétariat Général à la fin de l'exercice considéré, mais il n'est pas clair dans mon esprit que cette mutation ait été prononcée pour des raisons d'inefficacité ou non.
- ii) Le vérificateur intérieur n'a pas procédé à une vérification

préliminaire de tous les comptes du Bureau de Dar-es-Salaam selon ce qui apparaît aux paragraphes "CONTROLE INTERIEUR" et EXAMEN DES PIECES JUSTIFICATIVES". Quand j'en ai demandé la raison, on m'a répondu au Bureau de Dar-es-Salaam que le Vérificateur Intérieur ne passe pas la plus grande partie de ses heures de travail officielles à son bureau. A l'époque de la vérification, le Vérificateur Intérieur avait déjà quitté Dar-es-Salaam pour être muté au Secrétariat Général. Un nouveau Vérificateur Intérieur a été affecté au Bureau de Dar-es-Salaam.

iii) La décision relative à la situation des postes vacants a été exécutée dans la mesure où elle concernait la vérification extérieure. Mais il n'a pas été pourvu à plusieurs postes vacants, ce qui s'est traduit par une économie de 44 615,38 dollars EU sous la rubrique "Traitements et salaires" et une économie de 33 945,76 dollars EU sous la rubrique "Dépenses communes de personnel". A mon avis, laisser les postes vacants non pourvus afin d'éviter les dépassements de crédit n'est peut-être pas le meilleur moyen de servir l'Organisation.

iv) En ce qui concerne l'invitation adressée au Secrétariat exécutif pour qu'il s'abstienne de tous dépassement de crédit, cette décision a été prise en considération parce que, dans les cas où des dépassements de crédits étaient prévus, le Secrétariat exécutif a sollicité des virements. Sept postes de dépenses ont donné lieu à des dépassements de crédit d'un montant total de 7 642,79 dollars EU, mais cet excédent de dépense a été compensé par le virement de quelque 5 700,00 dollars EU approuvé par le Comité Consultatif.

Au sujet des "avances récupérables" accordées à des gouvernements et à des particuliers, dont le total s'élève à 28 526,79 dollars EU, le Secrétariat exécutif a omis purement et simplement de prendre des mesures sérieuses, visibles, pour récupérer ces avances, et il n'y a aucune bonne raison pour expliquer qu'il ne l'ait pas fait. A une époque, le Secrétariat exécutif s'est montré enclin à recommander que ces avances soient passées aux profits et pertes. Je ne suis absolument pas d'accord avec cette recommandation, tant que toutes les tentatives possibles et visibles n'auront pas été faites en vue de la récupération des sommes suivantes:

a) J.W. Kearaly	\$ E.U.	6.787,00
b) Gouvernement du Maroc - per diem personnel		1.142,00
c) Gouvernement de Lybie - " " "		4.604,78
d) Gouvernement de la Tanzanie - Congrès Panafrican des Femmes - 18ème session		14.463,37
e) M. C. Car		450,00
f) Ministère tanzanien information frais utilisation telex		422,00
g) M. Ahmed C. Mineli		260,00
h) M. Y. Sylla		397,64
		<hr/>
TOTAL	\$ E.U.	<u>28.526,79</u>

Rien n'indique qu'un appel aux Etats membres aurait été répété; bien au contraire, deux autres avances ont été accordées, à savoir:

Gouvernement du Mozambique	\$ E.U.	736,66
Gouvernement du Sénégal		2.387,17
		<hr/>
TOTAL	\$ E.U.	<u>3.123,83</u>

Le total des avances non réglées dues par des Etats membres et des particuliers n'appartenant pas au personnel s'élève à \$ EU 31.650,62

v) Le Secrétariat exécutif a pris les mesures nécessaires pour pourvoir aux dispositions matérielles requises à l'arrivée des Vérificateurs Extérieurs.

RECOMMANDATION

Je recommande qu'une pression soit exercée sur le Secrétariat exécutif pour qu'il exécute les décisions du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières, cette fois dans un délai spécifiée; il aura à rendre compte des progrès enregistrés. Une avance qui remonte à sept ans a fait l'objet des rapports précédents de vérification extérieure.

FONDS GENERAL

8. Situation de trésorerie: Au 31 Mai 1977, les soldes en espèces étaient les suivants:

Compte en dollars	\$ EU 95.984,74
Compte en monnaie locale (découvert)	(4.611,32)
compte petite caisse	21,32
TOTAL	\$ EU <u>91.394,54</u>

Pour déterminer la situation de trésorerie véritable dans le Fonds général, il faut tenir compte des point suivants:

a) Situation de trésorerie selon solde ci-dessus	\$ EU 91.394,54
b) Ajouter contribution Burundi créditée par erreur au Fonds spécial	18.951,00
c) Ajouter versement par Secrétariat général du solde 1976/77	180.948,37
d) Ajouter avances de paiements pour l'exercice 1977/78	10.859,87
e) Ajouter aussi avances récupérables accordées au personnel	12.833,10
TOTAL	\$ EU <u>314.986,88</u>

DEDUIRE: Somme à payer

a) Contribution retraite et sécurité sociale au compte OUA 75/76	\$ EU 72.485,33
b) Obligations 76/77 non réglées	58.575,56
c) Somme due Fonds spécial 1974	27.459,59
Situation réelle	\$ EU <u>156.466,40</u>

9. RECETTES

Recettes pour l'exercice provenant des sources suivantes:

i) Subventions du Secrétariat général	\$ EU 260.000,00
ii) Autres sources, intérêt des prêts pour automobiles, etc...	7.597,33
TOTAL	\$ EU <u>267.596,33</u>

10. DEPENSES

Les ouvertures de crédit approuvées par le Conseil des Ministres s'élevaient à \$ EU 463.219,00. Le total des dépenses pour l'exercice, y compris les engagements non réglés au 31 mai 1977, était, de \$ EU 380.926,12. Pour déterminer le total réel des dépenses, une somme de \$ EU 904,78 doit être ajoutée aux \$ EU 380.926,12, le total des dépenses passant alors à \$ EU 381.830,90. Cette somme de \$ EU 904,78 représente les dépenses engagées par le Secrétariat général au nom du Bureau de Dar-es-Salaam au cours de l'exercice; pour des raisons d'exactitude, elle doit être inscrite en tant que dette encourue par le Bureau de Dar-es-Salaam.

Il y a eu un dépassement de crédit total de 7.642,79 \$ EU pour sept postes de dépenses. L'état des dépenses est joint au présent rapport pour faciliter les références. Toutefois, le Comité Consultatif, à sa 27ème session consacrée aux questions budgétaires et financières, a approuvé un chiffre global de \$ EU. 5.700,00 sous la forme de virements en faveur du Bureau de Dar-es-Salaam.

11. EXAMEN DES PIECES JUSTIFICATIVES

Au paragraphe 5 du présent rapport intitulé "CONTROLE INTERIEUR", j'ai réservé mes observations afin de les présenter sous la rubrique "EXAMEN DES PIECES JUSTIFICATIVES". Ci-après les irrégularités que l'examen des pièces justificatives a permis de découvrir:

i) Le personnel technique engagé pour les services de Secrétariat de la 27ème session du Comité, a reçu des excédents de rémunération d'un montant

total de \$ EU. 474,20. Le Bureau de Dar-es-Salaam a payé des rémunérations en fonction des demandes présentées par le personnel lui-même, au lieu de se conformer aux termes des contrats accordés. En deuxième lieu, le Bureau n'a jamais appliqué les principes des Nations Unies dans les cas où les offres de contrat proposées par l'OUA ne répondaient pas aux revendications du personnel. Ci-après la liste:

<u>Noms</u>	<u>Excédents de paiement</u>
S. Salah El Din	\$ EU 49,80
P. Ahmed	38,40
Anne-Marie Greis	38,40
Samira Abdel Sayed	35,00
N. Abdalla	63,20
Anne-Marie Greis	51,20
S. Salah El Din	38,60
Mohamed Abdel Azim	44,00
Samira Abdel Sayed	70,00
N. Nefariti	44,80
	<u>\$ EU 474,20</u>

RECOMMANDATION

Comme le Secrétariat exécutif aura probablement du mal à récupérer cette somme auprès des bénéficiaires eux-mêmes, je recommande que les excédents de paiement soient récupérés à l'encontre de ceux qui ont signé les bordereaux de paiement, le Vérificateur Intérieur résident inclus, et que le Secrétariat exécutif soit invité à appliquer les principes de l'Organisation des Nations Unies quand les offres de l'OUA sont en deçà des prétentions des bénéficiaires de contrats pour les questions de cette nature.

ii). Les bordereaux de paiement numéros 24 et 66 de juin 1976 et numéro 5 de juillet concernant les indemnités pour frais d'études révèlent que le personnel effectue ses paiements en monnaie locale alors que les remboursements

du Secrétariat exécutif sont faits en devises. Aux fins de la comptabilité, il est recommandé que les remboursements des frais d'études soient faits dans la monnaie du paiement initial.

iii) Les bordereaux de paiement ci-après n'étaient pas justifiés par des ordres d'achat, des factures ou des reçus locaux.

<u>Numéro de bordereau</u>	<u>Mois</u>	<u>Montant</u>
DV 32	juin	1.038,20
35	"	3.088,50
38	"	139,39
39	"	50,91
49	"	175,00
26	mai	427,64

iv) Le bordereau numéro 76 de juin 1976 révèle qu'une somme de \$ EU 5.170,70 a été remboursée à un fonctionnaire de l'OUA du bureau de Nairobi pour l'achat de boissons à l'occasion de la célébration par le Secrétariat exécutif de la journée de l'OUA. Rien n'indique que cet achat ait été fait en franchise de douane, bien qu'on le suppose.

v) Le bordereau de paiement no. 41 de juin 1976 d'un montant de \$ EU 940,00 ne porte pas les signatures des bénéficiaires, sauf un.

vi) Le bordereau de paiement no. 9 d'octobre 1976 d'un montant de \$ EU 446,06 prix d'un pare-brise déclaré endommagé par un oiseau, n'a pas fait l'objet d'une demande de remboursement adressée à la compagnie d'assurance à l'époque de la vérification.

vii) Le bordereau de paiement no. 32 de février 1977, d'un montant de \$ EU 559,68, ne porte pas la signature du bénéficiaire.

12. Le bordereau de paiement no. 25 de décembre 1976 révèle que la somme de \$ EU 2.145,45 a été payée pour l'impression de 500 registres destinés à l'inscription des laissez-passer des visiteurs à l'entrée principale du Secrétariat

exécutif. A mon avis, d'après le nombre des visiteurs consignés dans les registres précédents comme entrant au Secrétariat exécutif, il s'agit d'une dépense absolument superflue, car le Secrétariat n'a pas l'usage d'un aussi grand nombre de registres même pendant les périodes de pointe. Cette dépense a été engagée parce qu'il y avait de l'argent dans la caisse, sans que personne se soit soucié de vérifier les besoins du Secrétariat exécutif. Il importe que le Secrétariat exécutif soit mise en garde contre la répétition d'une dépense analogue.

13. PRETS POUR L'ACHAT D'AUTOMOBILES

Plusieurs avances ont été accordées au personnel du Secrétariat exécutif pour l'achat de voitures automobiles. Il a été découvert, cependant, ~~qu'après avoir reçu leur prêt~~ des membres du personnel n'ont ~~acheté~~ effectivement leur voiture qu'au bout de plusieurs mois. Dans un certain nombre de cas, les fonctionnaires n'ont pas remis au Secrétariat exécutif la carte grise et la police d'assurance comme l'exige le règlement de l'OUA relatif aux prêts pour l'achat de voitures automobiles. Comme raisons de ces irrégularités, on avance que les fonctionnaires ont tendance à acheter des voitures coûtant plus cher que ce qu'ils reçoivent de l'OUA et qu'il leur faut plusieurs mois pour réaliser les sommes réclamées par les vendeurs de voitures.

Je recommande que cette question soit examinée en vue de protéger les intérêts de l'Organisation et ceux du personnel. Ci-après quelques exemples:

Bordereau no. 45 de juin 1976 -- M.J.L. Bitchoka -- \$ EU. 3000,00 payé le 15 juin 1976. Au moment de la vérification, la voiture n'avait pas encore été achetée.

Bordereau no. 6 de novembre 1976 -- M.F.K. Gunzar -- \$ EU 1.090,90. Au moment de la vérification, la voiture n'avait pas encore été achetée.

~~Bordereau no. 27~~ d'octobre 1976 -- M. Amoah-Kusi -- \$ EU. 3.000,00. On croit savoir que le fonctionnaire est en congé pour études. La voiture n'est pas encore achetée.

14. MAGASIN

La tenue du magasin au Secrétariat exécutif se fait dans les pires conditions; une réorganisation complète est nécessaire, sans aucun délai. Les stocks n'apparaissent pas tous dans les seules écritures qui existent, c'est-à-dire les fiches. Il n'y a pas de grand livre des stocks; eu égard à la valeur considérable des stocks en dollars, le Secrétariat exécutif a besoin d'une assistance immédiate.

RECOMMANDATION

Je recommande avec insistance que le Secrétariat général d'Addis-Abéba détache un de ses magasiniers au Bureau de Dar-es-Salaam pour réorganiser l'emmagasinage et pour former le commis magasinier de ce Bureau. Faute de quoi, le commis magasinier de Dar-es-Salaam doit être détaché au service d'emmagasinage du Secrétariat général. Dans l'un ou l'autre cas, la période à spécifier devra être celle que l'on tiendra pour nécessaire.

Je suis convaincu que cette mesure favorisera l'uniformité en ce qui concerne la tenue des magasins. En l'occurrence, je crois "qu'il faut dépenser de l'argent pour économiser".

15. BIBLIOTHEQUE

Dans les mêmes conditions, à l'occasion de ma vérification, j'ai découvert qu'il n'y avait, à proprement parler, aucune bibliothèque; des livres étaient dispersés dans les salles de conférence, dans les bureaux, sur les rebords de fenêtre et sous des tas de vieux papiers. Il y en avait également dans le vestibule du bâtiment.

On m'a indiqué que la responsabilité des livres et de la bibliothèque incombait à la Section d'information du Secrétariat exécutif. Le fonctionnaire responsable qui aurait pu recevoir ou formuler des observations n'était pas présent.

Je recommande que des mesures immédiates soient prises pour l'organisation de la bibliothèque. Des sommes considérables ont été versées pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque du Secrétariat exécutif; il importe donc qu'il y ait un certain contrôle.

16. LE COMITE CONSULTATIF A SA 26EME SESSION

A sa 26ème session, le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières avait décidé que "les salaires et les indemnités payées indûment au commis comptable devaient être régularisés et récupérés".

Je regrette de devoir signaler qu'au lieu de récupérer quelque \$ EU 1.016,59 versés indûment au commis comptable le Secrétariat exécutif lui a payé \$ EU. 1.121,72. Ce commis comptable n'est plus au service de l'OUA après avoir été révoqué.

Je recommande en conséquence que la somme de 1.016,59 \$ EU soit remboursée à égalité par tous ceux qui sont intervenus pour avaliser le bordereau en autorisant le paiement, c'est-à-dire le Secrétaire exécutif, le Comptable et le Vérificateur Intérieur des comptes, ou tous ceux qui ont agi pour ces trois fonctionnaires ou en leur nom.

17. COMPTES INDIVIDUELS DANS LES COMPTES DE L'OUA

Le bordereau 83 de juin 1976 fait apparaître qu'une somme de \$ EU 300,00 a été payée à une certaine société de Hong Kong pour des articles de ménage privés appartenant à un membre du personnel du Secrétariat exécutif. J'ai appris d'autre part que ce paiement avait fait parce que le fonctionnaire en cause était absent en mission officielle.

Je recommande que cette pratique soit interdite, même si la récupération est garantie. Les comptes privés ne doivent pas être réglés sur les fonds de l'OUA. Une pareille licence aura pour conséquence que tout membre du personnel pourra imposer à l'Organisation situation telle qu'elle devra régler les comptes privés de son personnel parce qu'un précédent aura été créé.

18. Liquidités

Les soldes en caisse et en banque à la clôture de l'exercice le 31 Mai étaient les suivants :

Compte No. 1	\$ EU 1.391.588,12
Compte No. 2	221.555,23
Total	<u>\$ EU 1.613.143,35</u>

19. BUDGET

Les ouvertures de crédit approuvées pour l'exercice se sont élevées à \$ EU. 3.359.662,94. Les contributions versées par 22 Etats membres, y compris les arriérés, ont atteint 3.646.848,57 \$ EU. Aucune quote-part n'avait été arrêtée pour sept Etats membres: Cap-Vert, Comores, Sao Tomé & Príncipe, Guinée-Bissau, Mozambique, Angola et Seychelles.

20. DONS

Un total de \$ EU. 161.968,66 a été reçu pendant l'exercice sous forme de dons de la part de gouvernements, d'organisation et de particuliers sympathisants du continent et d'ailleurs. Liste jointe.

21. DEPENSES

Le total des dépenses engagées pendant l'exercice a été de \$ EU. 2.614.400,62 ventilés comme suit:

a) Dons administratifs aux Mouvements de libération	\$ EU 435.832,16
b) Assistance matérielle aux Mouvements de libération	655.186,98
c) Dépenses engagées sur les dons	1.7748,93
d) Entretien des centres de formation, autres dépenses administratives, dépenses pour l'exécution des décisions du Comité de libération, etc.	<u>1.365.582,5</u>
	<u>\$ EU 2.614.400,62</u>
Ajouter subventions au Bureau de Lusaka	<u>50.000,00</u>
Total réel	<u>\$ EU 2.664.400,62</u>

22. COMMISSIONS BANCAIRES

Je regrette de devoir signaler qu'à l'époque de la vérification, le compte No. 2 n'avait pas encore été décomposé en deux comptes, à savoir "compte extérieur" et "compte local" selon ce qu'avait recommandé le Conseil des Vérificateurs Extérieurs pour atténuer les problèmes de comptabilité.

RECOMMANDATION:

Je recommande que le compte No. 2 soit décomposé en deux comptes, c'est-à-dire compte "extérieur" et "compte local" pour atténuer les problèmes de comptabilité.

23. VIOLATION DES REGLES DU BUREAU DES SOUMISSIONS

Dans notre rapport concernant l'exercice 1975/76, nous avons indiqué que les règles du Bureau des soumissions avaient été violées à raison de \$ EU 19.226, 35 pour les achats suivants faits par le Secrétariat exécutif et les Mouvements de libération:

- a) Lits et couvertures
- b) Matériaux pour les Mouvements de libération
- c) Uniformes pour les élèves des camps d'instruction
- d) Impression du calendrier 1976 de l'OUA

Je regrette de devoir signaler que, sans raisons satisfaisantes, le Secrétariat exécutif a continué à faire des achats sans se référer aux règles du Bureau des soumissions, selon ce qu'exige le règlement de l'OUA. Ci-après les achats faits pendant l'exercice considéré. Le Vérificateur Intérieur avait précédemment mis en garde le Secrétariat exécutif contre ces achats irréguliers.

<u>No. du Bordereau</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
a) 34 juin 1976	Uniformes	\$ EU 3.101,56
b) 20 décembre 1976 220	Montres	1.212,12
c) 34 " "	Impression bulletins OUA	2.306,62
d) 31 janvier 1977	Impression calendrier OUA	2.242,42
e) 23 et 19 janvier et février 1977 respectivement	Médicaments	15.398,66
f) 22 février 1977	Uniformes	63.101,64
g) 30 mai 1977	Couvertures	4.215,63
h) 49 avril et 25 mai 1977	Bulletins OUA	7.015,10
	Total	\$ EU 98.593,75

RECOMMANDATION:

Je recommande une fois encore que le Secrétariat exécutif se conforme aux règles du Bureau des soumissions.

24. AUTRES OBSERVATIONS SUR L'EXAMEN DES PIECES JUSTIFICATIVES

i) Au paragraphe 5 CONTROLE INTERIEUR du présent rapport, j'ai indiqué que plus de 139 bordereau de paiement n'avaient pas fait l'objet d'une vérification préliminaire de la part du Vérificateur Intérieur au titre du Fonds spécial.

ii) Dans les cas suivants, les paiements ont été fait au nom d'individus et non pas au nom des Mouvements de libération, pratique dangereuse à laquelle il convient de mettre fin immédiatement.

<u>Mouvement</u>	<u>No. de bordereau</u>	<u>Montant</u>
SPUP	16 de juin 1976	1.500,00
"	47 " "	188,13
ANG - Zimbabwe	48 " "	10.000,00
"	10 " "	1.500,00
"	8 d'août "	8.000,00
"	17 de septembre 1976	181,82

<u>Mouvement</u>	<u>No. de bordereau</u>	<u>Montant</u>
ANG - Zimbabwe	17 de septembre 1976	896,97
" "	13 de novembre "	1.212,12
" "	2 de décembre "	10.000,00
" "	25 " "	2.424,24
" "	18 de mars 1977	10.000,00
" "	20 " "	10.000,00
" "	15 d'avril "	2.424,24
" "	22 " "	2.000,00
ANC (Afrique du Sud)	51 de juin 1976	6.250,00
" " " "	17 de mai 1977	30.000,00
PAC - Azanie	12 d'août 1976	6.090,00

Dans certains cas, des personnes différentes appartenant au même Mouvement de libération ont perçu les paiements au nom du Mouvement, sans que des reçus aient été établis. Exemples: bordereau No. 16 de juin, No. 48 de juin et No. 12 de décembre.

25. PAIEMENTS EXCEDENTAIRES VERSES AUX CHAUFFEURS EN MISSION OFFICIELLE

Les années précédentes, le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières avait décidé qu'il fallait payer aux chauffeurs 50 p. 100 du taux pratiqué par l'ONU pour les indemnités de subsistance (per diem) applicables aux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs quand ils se déplacent en mission officielle en Tanzanie. Le Secrétariat exécutif n'a pas respecté cette décision; ci-après les paiements excédentaires provenant de la non-exécution de cette décision. Je recommande qu'ils soient récupérés.

<u>No. de bordereau</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Montant</u>
DV/18 de juin	Chauffeur Mwasunga	\$ EU 108,00
DV/19 " "	" Selemani	108,00
DV/20 " "	" Mwashambwa	108,00
DV/21 " "	" Shaye	108,00
DV/27 " "	" Kimare	<u>108,00</u>
	Total	<u>\$ EU 540,00</u>

26. Les états suivants sont joints pour faciliter les références:
1. Etat récapitulatif des crédits ouverts des dépenses des obligations et des soldes non consolidés pour 1976/77..... Annexe I
 2. Dépenses voyages-obligations de l'exercice précédent.. Annexe II
 3. Avance recouvrables des Etats membres..... Annexe III
 4. Avances recouvrables du Secrétariat général et du Bureau sous-régional de Lusaka..... Annexe IV
 5. Avances recouvrables des Etats membres, des Organisations et autres personnes individuelles..... Annexe V
 6. Contributions reçues au cours de l'exercice..... Annexe VI
 7. Dons volontaires reçus au cours de l'exercice..... Annexe VII
 8. Dons administratifs aux Mouvements de Libération..... Annexe VIII
 9. Assistance matérielle aux mouvements de libération.... Annexe IX
 10. Etat des dépenses engagées autres que les dons et l'assistance matérielle aux mouvements de libération...Annexe X
 11. Avances diverses..... Annexe XI
 12. Etats des contributions des arriérés au 31 Mai 1977... Annexe XII

27. REMERCIEMENTS

Je tiens à conclure le présent rapport en exprimant ma sincère reconnaissance au personnel du Secrétariat exécutif de Dar-es-Salaam pour le concours et l'assistance qu'il a bien voulu me ménager et sans lesquels il m'aurait été impossible de mener à bien ma tâche difficile

ANDREW MOTHATSI MOSHOESHOE
VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTES
LESOTHO

Dar-es-Salaam
16 septembre 1977

RESUME DES ALLOCATIONS DE CREDITS, DES DEPENSES, DES ENGAGEMENTS
ET DES SOLDES INUTILISES POUR L'EXERCICE 1976/77 SELON PROPOSI-
TION DU COMITE DE LIBERATION

CODE	DESIGNATION	CREDITS	DEPENSES	ENGAGEMENT	SOLDE
100	Traitement et Salaires	186.248	141.072,58	526,04	44.615,38
	<u>Dépenses Communes Personnel</u>				
200	Voyage Recrutement	10.000		10.000,00	
201	Voyage Congé Foyers	9.000	9.955,89	-	(955,89)
202	Voyage Mutation	-	-	-	-
203	Indemnité d'Installation	5.000	-	5.000,00	-
204	Indemnité pour charge de famille	6.000	4.929,43	-	1.070,57
206	Caisse Retraite OUA	30.456	677,18	24.727,34	5.051,48
207	Caisse Assurance OUA	9.312	4.144,20	-	5.167,80
208	Régime Médical OUA	12.000	2.982,16	-	9.017,84
209	Prime Cessation Service	-	-	-	-
212	Indemnités frais d'études	10.000	4.555,98	90,42	5.353,67
213	Ajustement de Poste	20.499	21.649,64	-	(1.150,64)
205	Indemnité Logement	40.704	30.312,00	-	10.392,96
		152.970	79.206,48	39.817,76	31.940,26
	<u>Voyage pour Mission Officielle</u>				
300	Voyage officiel Personnel	40.000	27.146,38	9.855,62	3.000
	<u>Loyer et entretien Matériel et Locaux.</u>				
400	Loyer locaux	-	-	-	-
401	Entretien Véhicules	5.000	4.471,69	-	528,31
402	Entretien Matériel	800	800,74	-	(.74)
403	Entretien Locaux	650	818,49	-	(168,49)
404	Electricité et Eau	4.000	4.852,72	400,00	(1.252,72)
405	Modifications locaux	-	-	-	-
406	Assurance, Véhicules, matériel, etc	1.000	491,38	-	509,62
		11.450	11.435,02	400,00	(385,02)
		390.672,00	258.860,46	50.633,42	81.787,12

Annexe I

CODE	DESIGNATION	CREDITS	DEPENSES	ENGAGE- MENT	SOLDE
		390.672	258.860,46	50.633,42	81.787,12
500	Télégrammes	4.000	2.517,35	882,45	600,00
501	Téléphone	6.500	4.119,03	2.380,97	-
502	Affranchissement	500	432,00	21,76	46,24
503	Valise Diplomatique	-	-	-	-
504	Frêt	700	-	700,00	-
	<u>Fournitures et Services divers.</u>				
600	Fournitures de Bureau	3.500	6.387,80	-	(2.887,80)
601	Commissions Bancaires et Timbres Fiscaux	100	7,76	-	20,24
603	Représentation	1.000	1.235,51	-	(235,51)
604	Service social Personnel	1.500	418,39	-	1.081,61
605	Livres et périodiques bibliothèque	1.000	214,51	285,49	500,00
606	Journaux et périodiques	750	637,77	112,23	-
607	Autres fournitures et Services	1.000	870,39	129,62	-
608	Impression documents	3.000	386,40	629,62	1.983,98
		411.850	10.830,52	1.156,96	462,52
	<u>Dépenses d'Equipement</u>				
700	Terrain et Bâtiment	-	-	-	-
701	Amélioration des locaux	-	-	-	-
702	Aménagements inamovibles	1.500	-	1.500,00	-
703	Matériel de Bureau	1.500	200,00	1.300,00	-
704	Service de reproduction intérieure	-	-	-	-
705	Matériel Télécommunication	-	-	-	-
706	Matériel Presse et Information	1.000	-	-	1.000,00
707	Matériel Transport	-	-	-	-
708	Matériel Interprétation	-	-	-	-
709	Matériel divers	-	-	-	-
		4.000	800,00	2.800,00	1.000,00
800	Conférences et réunions	45.000	45.991,00	-	(991,00)
	Total Général	463.219,00	322.350,56	58.575,56	82.292,88

DEPENSES ENGAGEES - ENGAGEMENTS DE
L'EXERCICE PRECEDENT

DESIGNATION	CODE	SOMME ENGAGEE	DEPENSE	SOLDE INUTILISE DEPASSEMENT DE CREDIT
1. Caisse de retraite OUA	106	14.128,05	125,59	14.002,46
2. Caisse Assurance OUA	807	709,14	-	709,14
3. Voyages Officiels	300	3.134,63	2.678,68	455,95
4. Electricité et eau	404	969,47	224,33	745,14
5. Télégrammes	500	535,17	335,17	-
6. Téléphones	501	2.000,00	2.451,98	(451,99)
7. Représentation	603	993,84	1.017,15	(23,31)
8. Ameublement et aménagements inamovibles	702	2.500,00	1.078,06	421,94
9. Matériel de Bureau	703	338,80	-	332,80
		24.104,10	7.910,76	16.192,14

AVANCES RECUPERABLES POUR LE SECRETARIAT GENERAL
ET LE BUREAU DE LUSAKA

Avances Diverses

1. Secrétariat Général	6.195,60
2. Bureau de Lusaka	3.045,01
	<hr/>
	9.240,61
	<hr/>

AVANCES RECUPERABLES PAYEES A DES FONCTIONNAIRESAU 31 MAI 1977

Noms	Avance Traitement	Prêt Voiture	Avance Voyage	Total
1. M. D. Amoah-Kusi	-	2.350,00	-	2.350,00
2. M. J.L. Bitohoka	-	1.800,00	-	1.800,00
3. M. W. Abdool Carrim	-	1.500,00	-	1.500,00
4. M. F.K. Gunzar	-	-	836,38	836,38
5. M. C.K. Johnson	-	-	324,00	324,00
6. M. M.L. Metteden	-	2.900,00	-	2.900,00
7. M. L.S. Oyaka	642,72	2.500,00	-	3.142,72
	642,72	11.886,38	324,00	12.853,10

AVANCES RECUPERABLES PAYEES A DES ETATS MEMBRES,
A D'AUTRES PERSONNES ET ORGANISATIONS

1. Gouvernement du Maroc	\$ EU	1.142,00
2. Gouvernement de Libye		4.604,78
3. Gouvernement de la Tanzanie		14.885,37
4. Gouvernement du Mozambique		736,66
5. Gouvernement du Sénégal		2.387,17
6. J. N. Kearsley		6.787,00
7. C. Car		450,00
8. Ahmed C. Mineli		260,00
9. Y. Sylla		397,64
		<hr/>
		31.650,62
		<hr/>
	Total \$ EU :	=====

DONS RECUS ENTRE LE 1er JUIN 1976 ET LE 31 MAI 1977

(En Dollars EU)

DONATEUR	MONTANT	OBSERVATIONS
1. Gouvernement de la Finlande	37.149,29	
2. Gouvernement de la Guyane	78.125,00	
3. Gouvernement de la Jamaïque	27.500,00	
4. Gouvernement de la Yougoslavie	10.000,00	
5. African Solidarity Committee	100,00	
6. Aid Africa Now Comm. (USA)	100,00	
7. Africa Liberation Week Comm.	208,00	
8. M. Irvin Brown (USA)	1.000,00	
9. M. Gasper Innis (USA)	500,00	
10. Autres donateurs Outre-mer	3.791,56	
11. Donateurs en Tanzanie	3.494,81	
TOTAL	161.968,66	

ASSISTANCE AUX MOUVEMENTS DE LIBERATION ENTRE
LE 1er JUIN 1976 ET LE 31 MAI 1977

DONS ADMINISTRATIFS

(En Dollars EU)

MOUVEMENT	CREDIT ATTRIBUE	SOMME PAYEE	SOLDE
1. ANC (AS)	60.000,00	60.000,00	Néant
2. PAC	60.000,00	60.000,00	Néant
3. ANC (Z)	240.000,00	116.287,87	123.712,13
4. SWAPO	120.000,00	120.000,00	Néant
5. LMD	36.000,00	35.144,29	855,71
6. FLCS	48.000,00	44.450,00	3.550,00
	564.000,00	435.882,16	128.117,84

Annexe IX

ASSISTANCE ASSISTANCE MATERIELLE

(en Dollar EU)

MOUVEMENT	CREDIT ATTRIBUE	SOMME PAYEE	SOLDE
1. ANC (AS)	120.000,00	43.653,43	76.346,57
2. PAC	96.000,00	64.444,05	31.555,95
3. ANC (Z)	360.000,00	391.571,01	(31.571,01)
4. SWAPO	288.000,00	118.176,29	169.823,71
5. LMD	24.000,00	24.000,00	Néant
6. FLCS	24.000,00	23.342,20	657,80
	912.000,00	665.186,98	246.813,02

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES AUTRES QUE LES DONS ADMINISTRATIFS
ET L'ASSISTANCE MATERIELLE AUX MOUVEMENTS DE LIBERATION
ENTRE LE 1er JUIN 1976 ET LE 31 MAI 1977

(en Dollars EU)

1.	Entretien des Centres d'instruction	875.395,24
2.	Traitements et salaires	18.848,07
3.	Indemnité charges de famille	837,38
4.	Indemnité Logement	1.432,90
5.	Voyages Experts Militaires	3.577,27
6.	Primes	1.805,19
7.	Dépenses Médicales	460,47
8.	Achat et Entretien Véhicules Automobiles	421.998,18
9.	Commissions Bancaires	3.459,36
10.	Dépenses diverses	37.768,49
		<u>1.365.582,55</u>

DEPENSES ENGAGEES SUR LES DONS

1.	Assistance à SPUP pour permettre au parti de transférer son matériel de Bureau de Dar-es-Salaam aux Seychelles après l'indépendance	3.011,90
2.	Pris d'une Ambulance UNIMOG achetée pour le MPLA sur le don du Gouvernement Danois reçu à la fin de l'exercice 1974/75.	35.641,13
3.	Paiement au Ministère de la Défense frais transport des avoirs du Frélimo à partir de la Tanzanie - payé en partie sur le don du Gouvernement Danois	109.095,90
		<u>147.748,93</u>

AVANCES RECUPERABLES AU 31 MAI 1977

NOM	AVANCE TRAITEMENT	AVANCE VOYAGE	DIVERS
1. Lt. Majengo,	-	-	242,42
2. Capitaine S.M. Makubo	-	-	60,61
3. Major I.D. Smiji	-	-	242,42
4. J. J. Shayo	-	-	15,65
TOTAL	-	-	561,10

ETAT DES CONTRIBUTIONS RECUES ENTRE LE 1er JUIN 1976 ET
LE 31 MAI 1977 ET DES ARRIERES AU 31 MAI 1977

ETATS MEMBRES	ARRIERES AU 31 MAI 1976	QUOTE-PART 1976/77	CONTRIBU- TIONS RECUES DU 1er JUIN 1976 AU 31 MAI 1977	ARRIERES DE CONTRIBUTION AU 31 MAI 1977
1. Algérie	174.760,87	191.861,47	191.861,47	174.760,87
2. Burundi	26.073,17	20.832,60	18.951,00	27.954,77
3. Botswana	213.762,24	16.800,48	-	230.562,72
4. Cameroun	1.30	78.962,26	73.837,49	5.126,07
5. Empire Centraf.	448.825,70	49.393,39	-	498.219,09
6. Tchad	382.588,34	38.977,10	-	421.565,44
7. Congo	173.002,65	16.800,48	-	189.803,11
8. Benin	274.918,06	35.617,00	-	310.525,06
9. Ethiopie	83.200,32	24.418,69	141.738,37	35.880,64
10. Guinée Equatoriale	52.171,80	16.800,48	-	68.972,28
11. Gabon	176.913,27	165.652,73	-	1.342.566,00
12. Gambie	338.502,58	25.536,72	17.222,04	346.817,26
13. Ghana	-	158.932,58	158.932,58	Néant
14. Guinée	80.291,45	41.353,20	31.616,63	90.028,02
15. Côte d'Ivoire	900.972,67	135.075,86	-	1.036.048,53
16. Kenya	(457,80)	74.258,11	74.715,91	(915,60)
17. Lesotho	211.878,22	22.512,55	-	234.390,87
18. Libéria	288.032,69	95.210,74	79.338,00	303.905,43
19. Libye	248.690,30	248.647,10	417.702,10	79.635,30
20. Madagascar	232.194,96	54.097,54	120.424,00	165.868,50
21. Mali	155.694,02	47.041,34	37.108,46	165.626,90
22. Malawi	293.092,63	22.848,65	-	315.941,28
23. Mauritanie	181.593,17	56.449,61	-	238.042,78
24. Ile Maurice	16.800,48	16.800,48	33.600,96	Néant
25. Maroc	1.236.357,70	200.933,74	-	1.437.291,44
26. Niger	280,25	42.673,22	41.744,11	1.209,36
27. Nigéria	1.182.453,96	234.870,72	1.417.324,68	Néant
28. Rwanda	213.436,39	20.832,60	96.570,07	137.698,92
29. Sénégal	476.185,49	107.619,07	339.850,76	243.953,80
30. Sierra-Léone	222.681,22	63.505,80	-	286.187,02
31. Somalie	1.242,70	25.536,72	-	26.779,42
32. Soudan	81.323,35	114.916,26	-	196.238,61
33. Swaziland	78.401,76	16.800,48	-	95.202,24
34. Tanzanie	(576,46)	66.193,87	65.814,41	(197,00)
35. Togo	335.167,68	42.000,00	18.772,36	358.395,32
36. Tunisie	724.288,68	89.714,54	-	814.003,22
37. Ouganda	(4.812,46)	58.301,68	53.968,85	20,37
38. Haute-Volta	259.208,18	30.912,86	-	290.121,04
39. République Arabe d'Egypte	1.797.658,85	311.816,88	107.228,67	2.002.247,06
40. Zaïre	836.934,84	103.155,29	-	940.090,13
41. Zambie	-	104.498,95	108.525,65	(4.026,70)
	13.393.735,20	3.359.662,94	3.646.848,57	13.106.549,57

RAPPORT DE VERIFICATION EXTERIEURE DE LA COMPTABILITE ANNUELLE
DU BUREAU SOUS-REGIONAL DU COMITE DE COORDINATION POUR LA
LIBERATION DE L'AFRIQUE (LUSAKA) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 1977

I. INTRODUCTION

La comptabilité annuelle mentionnée ci-dessus a été examinée conformément aux dispositions de la Section IX (3) du règlement financier de l'Organisation. La vérification a porté sur les domaines de la gestion financière, des systèmes de comptabilité et des contrôles qui sont considérés comme nécessaires aux fins de la vérification. J'ai obtenu tous les renseignements et toutes les explications nécessaires et je certifie que les comptes sont exacts, sous réserve des observations formulées dans le présent rapport. Les livres et documents de comptabilité suivants ont été examinés :

- i) Le Journal des recettes et paiements - Livre de caisse.
- ii) Les relevés bancaires.
- iii) Les états d'apurement bancaires.
- iv) Les bordereaux de paiements avec pièces justificatives.
- v) Les comptes du grand livre.
- vi) Les comptes des avances récupérables.

2. SITUATION DE LA COMPTABILITE

Je suis heureux de signaler qu'il y a eu une amélioration remarquable dans la tenue des documents de comptabilité par rapport aux années précédentes; toutefois, je suis convaincu qu'il suffira d'un petit effort supplémentaire pour la situation du Bureau sous-régional s'améliore considérablement.

3. CONTROLE INTERIEUR

Certaines des remarques et observations que je formule dans les paragraphes suivants ont été soulevées par les vérificateurs intérieurs pour qu'il soit possible d'obtenir la qualité du système de comptabilité et de contrôle que tout le monde souhaite, le Bureau sous-régional doit tenir compte des critiques formulées à son encontre par le vérificateur intérieur résident et par le vérificateur intérieur principal, comme par les vérificateurs extérieurs. Le Bureau sous-régional doit être incité à procéder à sa propre vérification, sans attendre que les vérificateurs intérieurs ou extérieurs formulent des remarques. A l'avenir, il pourrait être nécessaire que le vérificateur intérieur résident du Bureau de Dar-es-Salamm procède à des "vérifications surprises".

Certaines des irrégularités signalées dans le présent rapport auraient pu être découvertes avant les vérifications intérieures et extérieures si le bureau sous-régional pratiquait "l'autoverification". Cette autovérification assurait sans aucun doute le contrôle intérieur souhaité.

4. DECISIONS DU COMITE CONSULTATIF DECOULANT DU RAPPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT

Je dois signaler que, sur les sept décisions prises par le Comité consultatif des questions budgétaires et financières à la suite du rapport des vérificateurs extérieurs pour l'exercice 1975/76, des mesures n'ont été prises que dans le cas de deux décisions, celle concernant les 1 012,74 dollars EU dus par le Gouvernement zambien, qui ont été récupérés, et celle concernant les 986,01 dollars EU dus par l'ancien Secrétaire général, qui a été réglée.

Aucune réponse satisfaisante m'a été produite dans les cas suivants :

- i) Le Directeur du Bureau de Lusaka n'a pas remboursé la somme de 166,46 dollars EU dépensée pour une réception à l'occasion départ du Directeur adjoint.

- ii) Les excédents de paiement d'un montant total de 1 963,85 versés au Directeur adjoint N'ONT PAS ETE RECUPERES.
- iii) Les traitements et indemnités payés indûment à l'ancien commis comptable remplaçant n'ont été NI régularisés NI récupérés.
- iv) AUCUNE enquête n'a été faite sur les achats excessifs et l'utilisation exagérée de carburant, en prévision des mesures administratives appropriées à prendre, les mesures disciplinaires n'étant pas exclues.
- v) Aucune mesure n'a été prise au sujet de l'achat d'une Landrover sans autorisation.

FONDS GENERAL

5. SITUATION DE TRESORERIE
DISPONIBLE EN BANQUE

31 mai 1977	29.924,85	\$EU
<u>A ajouter</u>		
Somme due par le compte Fonds Spécial	<u>9.072,00</u>	
TOTAL	<u><u>38.996,85</u></u>	<u>\$EU</u>

6. RECETTES

Les recettes de l'exercice se sont élevées à 78 826,37 \$EU; elles provenaient des sources suivantes :

Subventions du Secrétariat général	30 000,00	\$EU
Contribution du Gouvernement zambien		
reçue au nom du Secrétariat général	47.000,00	\$EU
<u>Revenus divers</u>		
Remboursements par le Gouvernement zambien	1 012,74	
Intérêt des prêts pour automobiles	124,50	
Autres	<u>689,13</u>	
TOTAL	<u><u>78.826,37</u></u>	<u>\$EU</u>

7. BUDGET

Les ouvertures de crédits pour l'exercice considéré, telles qu'approuvées par le Conseil des Ministres, ont été de 79 050,00 \$EU.

Le total des dépenses, y compris les engagements, au 31 mai 1977 s'est élevé à 62 115,34 \$EU; il en ressort une économie globale de 16 934,66 \$EU.

Toutefois, il y a eu dépassement de crédit pour six postes de dépense sans autorisation ou sans demande de virement. Le total des dépassements de crédit est de 8 784,06 \$EU. Voir l'état des allocations de crédit et des dépenses à l'Annexe I.

OBSERVATIONS SUR LES BORDEREAUX DE PaiEMENTS

- i) Le bordereau de décaissement N° 1 de juin 1976 révèle qu'une somme de 3 000,00 \$EU a été versée à un fonctionnaire pour lui permettre d'acheter une voiture automobile conformément au règlement relatif aux prêts au personnel de l'OUA pour l'achat de voitures. A l'époque de la vérification, il n'y avait aucun document pouvant prouver que la voiture avait été achetée effectivement à ce prix.

Je recommande que la pratique consistant à établir des chèques ou à faire directement des paiements en espèces au nom des fonctionnaires sollicitant des prêts pour l'achat d'une voiture soit interdite immédiatement. Les paiements en chèque ou en espèces doivent être remis aux sociétés ou aux agents qui doivent fournir les voitures. Les factures et autres documents applicables doivent être remis à l'OUA.

Dans ce cas particulier, je recommande que la question soit suivie et régularisée.

- ii) Le bordereau de décaissement N° 8 de juin 1976 révèle qu'une somme de 245 kwasha zambiens a été payée pour la réparation d'un véhicule officiel impliqué dans un accident avec une autre automobile qui avait pris la fuite. Je ne suis pas convaincu que le chauffeur de la voiture officielle ait relevé le numéro du véhicule qui a pris la fuite. S'il l'avait fait, il est certain que la police de Lusaka aurait retrouvé cette voiture, en sorte que l'OUA aurait eu quelque chance d'obtenir que la réparation soit payées en totalité ou en partie par la compagnie d'assurance. Je recommande donc que cette somme soit remboursée à égalité par le chauffeur et par ceux qui ont signé le bordereau de paiement.
- iii) Le bordereau de décaissement N° 11 d'août 1976 révèle qu'une somme de 53,18 \$EU a été payée à la Banque Barclays pour le règlement d'un découvert laissé par le commis comptable remplaçant qui a été à Lusaka pendant quatre mois pour remplacer le comptable titulaire en congé. On m'a dit que le commis comptable remplaçant à qui le Bureau de Lusaka avait recommandé d'ouvrir un compte à la Banque Barclays n'a pas honoré ses obligations envers la banque. Il a quitté le Bureau de Lusaka pour regagner le Bureau de Dar-es-Salaam qui l'a révoqué par la suite pour malhonnêteté à l'occasion d'une autre affaire. La Banque Barclays, qui n'était pas parvenue à retrouver sa trace; a réclamé la somme de 53,18 \$EU au Bureau de Lusaka qui s'est exécuté.

A mon avis, l'OUA ne saurait être tenue pour responsable du découvert. Quiconque a recommandé un compte en banque pour le commis comptable remplaçant aurait dû le faire à titre privé en NON en sa qualité de fonctionnaire de l'OUA. Le séjour de quatre mois à Lusaka était trop court pour qu'un compte en banque soit ouvert. Le Bureau de Lusaka aurait dû payer le traitement du commis comptable remplaçant en chèques de voyage.

../..

Je recommande que les 53,18 \$EU payés à la Banque Barclays soient remboursés par celui qui a recommandé l'ouverture d'un compte en banque, étant donné que le comptable remplaçant n'est plus au service de l'OUA.

- iv) Le bordereau de décaissement N° 3 de septembre 1976 révèle qu'une somme de 60,00 kwasha zambiens a été payée à un garage pour la réparation d'une voiture impliquée dans un accident avec un véhicule de l'OUA portant le numéro 34CDIZ. Il n'y a aucun procès-verbal de la police pour attester que les torts reviennent au véhicule de l'OUA. Je n'ai obtenu aucune réponse satisfaisante quant à la justification de ce paiement. L'OUA ne doit pas être tenue pour responsable de la négligence de ses chauffeurs.

Je recommande que les 60,00 kwasha zambiens soient remboursés en totalité par le chauffeur.

AVANCES RECUPERABLES

Au 31 mai 1977, le total des avances récupérables s'élevait à 2 922,60 \$EU, sur lesquels 2 869,42 \$EU étaient dus par le secrétariat général. Voir l'état des avances récupérables à l'Annexe II.

10. MAGASIN

On trouvera à l'Annexe 3 l'état des inventaires. Le magasin est remarquablement bien tenu, mais la valeur affectée à chaque article ne tient pas compte de l'amortissement. Pour aboutir à une situation réaliste à propos de l'inventaire, il faudrait qu'un certain pourcentage soit fixé pour l'amortissement et qu'il en soit tenu compte pour le prochain exercice. Je recommande que les articles devenus hors d'usage soient passés aux profits et pertes et remplacés. Le montant total de l'inventaire, avec les voitures automobiles, s'élève à 17 643,37 \$EU.

FONDS SPECIAL

11. SITUATION DE TRESORERIE

Disponible en banque au 31 mai 1977	(3 581,89 \$EU)
A déduire : somme due au Fonds général	9 072,00
Disponible net (découvert)	<u>12 563,89 \$EU</u>

12. RECETTES

Pour l'exercice considéré, les sources de revenus ont été les suivantes :

Subventions du Bureau régional	50 000,00 \$EU
Revenus divers	<u>145,75</u>
Total	50 145,75 \$EU.

13. DEPENSES

Pour l'exercice considéré, le total des dépenses s'est élevé à 173 497,22 \$EU, ventilés comme suit :

Assistance matérielle aux mouvements de libération

1. ANC (Afrique du sud)	320,29 \$EU
2. ANC (Zimbabwe)	108 511,71
3. SWAPO	21 909,21
4. PAC (Azanie)	<u>512,57</u>
	131 253,78 \$EU

Autres dépenses

1. Dépenses voyage Bureau régional et entretien des camions	7 797,21 \$EU
2. Dépenses voyage Bureau sous-régional et entretien des camions	30 486,23
3. Salaires des chauffeurs	3 093,56
4. Contribution sécurité sociale	
5. Assurance OUA	53,22
6. Commissions bancaires	600,40
7. Régime médical OUA	53,22
8. Voyage congé dans les foyers	<u>93,71</u>
Total	42 243,44 \$EU

Récapitulation

Assistance matérielle mouvements libération	131 253,78
Autres dépenses	<u>42 243,44</u>
Total	173 497,22 \$EU

14. AVANCE RECUPERABLE

M. Kasiga

15. Le Bureau de Lusaka m'a expliqué qu'a de multiples reprises il se trouve dans la situation embarrassante d'avoir à pourvoir à certaines exigences financières des mouvements de libération qui relèvent normalement des dons versés à Dar-es-Salaam pour les mouvements. Dans la plupart des cas, le Bureau est invité à prendre des mesures dans de telles conditions d'urgence qu'il n' a même pas le temps de consulter le Bureau régional.

A mon avis, cette situation est due à la tendance des bureaux des mouvements de libération à Dar-es-Salaam à retarder le virement de l'assistance financière à leurs bureaux de Lusaka.

Comme il n'est pas peut-être pas facile pour le Bureau de Lusaka de repousser ou de différer ces demandes, le Secrétaire Exécutif de la lutte s'intensifie, le Bureau de Lusaka risque d'être accusé de retarder le processus de libération en raison de lenteurs administratives supposées.

16. PARTICIPATION AUX REUNIONS DU COMITE CONSULTATIF PORTANT SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Je recommande qu'un représentant du Bureau de Lusaka accompagne le Secrétaire Exécutif à l'occasion des réunions du Comité consultatif consacrées aux questions budgétaires et financières. Il en résultera de la part du Bureau sous-régional une meilleure compréhension de ses responsabilités financières.

17. REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères au Directeur et au personnel du Bureau sous-régional de Lusaka pour l'assistance et le concours qu'ils ont bien voulu me ménager pendant la durée de ma vérification à Lusaka.

ANDREW M. MOSHOESHOE
VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTES
LESOTHO

6 septembre 1977

RELEVÉ DES DÉPENSES DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OUA
POUR LA LIBÉRATION DE L'AFRIQUE -- LUSAKA
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JUIN 1976 AU 31 MAI 1977

CM/844 (XXX) Add.3

ANNEXE I

Page 9

(en dollars EU)

N° de compte	Désignations	Crédits alloués	Total cumulatif	Solde inutilisé	Observations
<u>PARTIE I--TRAITEMENTS ET SALAIRES</u>					
100	Traitements et salaires	39.286,00	28.420,62	10.865,38	
	Total - Partie I	39.286,00	28.420,62	10.865,38	
<u>PARTIE II--DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL</u>					
201	Voyages congé et cessation de service	1.500,00	58,72	1.441,28	
212	Indemnité pour frais d'études	1.600,00	-	1.600,00	
204	Indemnité pour charges de famille	2.500,00	1.600,98	899,02	
206	Caisse retraite OUA	4.600,00	3.119,25	1.480,75	
207	Système assurance OUA	1.964,00	614,26	1.349,74	
208	Régime médical OUA	1.000,00	1.084,04	(84,04) Dr.	
205	Indemnité logement	3.000,00	5.856,00	(2.856,00) Dr.	
206	Ajustement de poste	6.000,00	3.774,00	2.226,00	
	Total - Partie II	22.164,00	16.107,25	6.056,75	
<u>PARTIE III--VOYAGE DU PERSONNEL EN MISSION</u>					
<u>OFFICIELLE</u>					
300	Missions officielles	3.500,00	5.560,43	(2.060,43) Dr.	
	Total - Partie III	3.500,00	5.560,43	(2.060,43) Dr.	
<u>PARTIE IV-- LOYER ET ENTRETIEN MATÉRIEL</u>					
<u>ET LOCAUX</u>					
401	Entretien véhicules	3.500,00	6.022,04	(2.522,04) Dr.	
402	Entretien matériel	350,00	61,49	288,51	
403	Entretien locaux	2.000,00	54,12	1.945,88	
404	Electricité et eau	600,00		600,00	
406	Assurance véhicules, matériel, etc.	1.000,00	599,81	400,19	
	Total - Partie IV	7.450,00	6.737,46	712,54	
<u>PARTIE V--COMMUNICATIONS</u>					
500	Télégrammes				
501	Téléphone				
502	Afranchissement	2.000,00	3.216,16	(1.216,16) Dr.	
503	Valise				
504	Fret				
	Total -Partie V	2000,00	3.216,16	(1.216,16) Dr.	

n° de compte	Désignations	Crédits alloués	Total cumulatif	Solde inutilisé	Observations
<u>PARTIE VI - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS</u>					
600	Fournitures de bureau	800,00	128,64	671,36	
601	Commissions bancaires et timbres fiscaux	150,00	195,39	(45,39)Dr.	
603	Représentation	400,00		400,00	
606	Journaux et périodiques	300,00	195,94	104,06	
607	Autres services et fournitures	1.000,00	412,46	587,54	
608	Impression documents	500,00	269,64	230,36	
Total - Partie VI		3.150,00	1.202,07	1.947,93	
<u>PARTIE VII - IMMOBILISATIONS</u>					
702	Mobilier et aménagements inamovibles	1.500,00	871,35	628,65	
Total - Partie VII		1.500,00	871,35	628,65	
<u>PARTIE VIII - CONFÉRENCES ET RÉUNIONS</u>					
TOTAL GENERAL		79.050,00	62.115,34	16.934,66	

AVANCES RECUPERABLES AU 31 MAI 1977

	AR/1 Avances traitements	AR/2 Prêt pour la voiture	AR/3 Avances voyage	AR/4 Divers
M. M.K.Simumba	-	1.800,00	756,00	-
M. J.S.Mwachullah	-	200,00	-	-
M. L. Kamara	-	-	6,00	-
Secrétariat Général	-	-	-	2.869,42
Secrétariat Exécutif	-	-	-	53,18
	-	2.000,00	762,00	2.922,60

ANNEXE III

RECAPITULATIONMOBILIER

a) Bureau du Directeur	\$ 2 652,60
b) Bureau du Directeur adjoint	\$ 839,02
c) Bureau du Comptable	\$ 1 552,30
d) Bureau de la Secrétaire	\$ 1 578,17
e) Réception	\$ 9 744,37

TRANSPORT :

TOTAL

\$ 17 643,37
=====

INVENTAIRE AU 31 MAI 1977
BUREAU DU DIRECTEUR -- SALLE N° 1

Date	Désignation	Prix d'origine en K	Prix d'origine en \$EU
		K. N	\$ EU
22/6/72	1 Bureau ministre	138,00	194,36
22/6/72	1 Fauteuil direction	250,00	352,11
22/6/72	1 Garniture de bureau	76,15	107,25
22/6/72	1 Ventilateur	51,00	71,83
22/6/72	1 Classeur		endommagé
22/6/72	1 Classeur	64,00	91,54
22/6/72	1 Vide-poches	2,00	2,82
22/6/72	1 Boîte à courrier	4,00	5,63
22/6/72	1 Fauteuil	36,00	50,70
22/6/72	1 Fauteuil	36,00	50,70
22/6/72	1 Radiateur	36,00	50,70
22/6/72	1 Fauteuil direction		endommagé
22/6/72	1 Fauteuil direction		irréparable
10/7/72	1 Cendrier	3,00	4,23
8/8/72	1 Table à café	36,70	51,69
12/3/75	1 Tapis	748,74	1 054,56
31/5/77	4 Fauteuils à 75 K	300,00	378,00
24/5/77	1 Classeur neuf	148,00	186,48
		<u>K 1 930,59</u>	<u>\$ 2 662,60</u>

N.B. Aucune déduction n'a été faite pour amortissement.

BUREAU DE DIRECTEUR ADJOINT - SALLE N° 2

Date	Désignation	Prix d'origine en K	Prix d'origine en \$ EU
		K N	\$ EU
22/6/72	1 Bureau demi-ministre	117,00	164,79
22/6/72	1 Fauteuil demi-ministre	126,00	177,48
22/6/72	1 Ventilateur	33,75	47,53
22/6/72	1 Radiateur	36,00	50,70
22/6/72	1 Garniture de bureau	30,00	42,25
22/6/72	1 Boîte à courrier	4,00	5,63
22/6/72	1 Classeur de bureau	2,00	2,81
22/6/72	1 Classeur	65,00	91,54
10/6/72	1 Cendrier	3,00	4,22
8/8/72	1 Table à café	36,70	51,69
6/8/75	4 Fauteuils	<u>176,00</u>	<u>247,89</u>
		K <u>629,45</u>	<u>\$ 839,02</u>

N.B. Aucune déduction n'a été faite pour amortissement.

BUREAU DU COMPTABLE - SALLE N° 3

Date	Désignation	Prix d'origine K N	Prix d'origine en \$ EU
		K N	\$ EU.
22/6/72	1 Bureau demi-ministre	117,00	164,79
22/6/72	1 Fauteuil demi-ministre	126,00	177,46
22/6/72	1 Ventilateur	33,75	47,53
22/6/72	1 Garniture de bureau	33,00	46,48
22/6/72	1 Boîte à courrier	4,00	5,63
22/6/72	1 Classeur de bureau	2,00	2,82
22/6/72	1 Classeur	65,00	91,54
23/6/72	1 Agrafeuse	6,00	8,45
23/6/72	1 Porte-tampons	2,79	3,93
23/6/72	1 Fauteuil	36,00	50,70
23/6/72	1 Fauteuil	36,00	50,70
23/6/72	4 Tampons caoutchouc	12,31	17,34
26/6/72	1 Table à dossiers	47,00	66,20
10/7/72	1 Cendrier	3,00	4,23
8/8/72	1 Table à café	36,70	51,69
14/2/75	1 Machine à calculer	420,25	591,90
14/8/76	1 Armoire à papeterie	95,39	120,19
		<u>K 1 112,19</u>	<u>\$ 1 552,30</u>

N.B. Aucune déduction n'a été faite pour amortissement.

BUREAU DE LA SECRETAIRE SALLE N° 4

Date	Désignation	Prix d'origine K N	Prix d'origine en \$ EU.
		K.N.	\$EU.
22/6/72	1 Bureau de dactylo	115,00	161,97
22/6/72	1 Chaise de dactylo	48,00	67,61
22/6/72	1 Ventilateur	33,75	47,54
22/6/72	1 Radiateur	36,00	50,70
22/6/72	1 Classeur de bureau	2,00	2,82
22/6/72	1 Boîte à courrier	4,00	5,63
22/6/72	1 Chaise rembourée	14,00	19,72
22/6/72	1 Chaise rembourée	14,00	19,72
22/6/72	1 Tampon de caoutchouc	16,00	22,53
10/7/72	1 Perforeuse	97	1,37
8/8/72	1 Table à café	36,70	51,69
24/9/73	1 Machine à écrire olympia	508,00	715,49
18/8/75	1 Armoire à papeterie	87,40	110,12
		<u>K 915,82</u>	<u>\$ 1276,91</u>

N.B. Aucune déduction n'a été faite pour amortissement.

RECEPTION - SALLE N° 5

Date	Désignation	Prix d'origine K N	Prix d'origine en \$ EU
		K N	\$EU.
22/6/72	1 Refrigerateur	148,50	209,15
22/6/72	1 Radiateur	36,00	50,70
22/6/72	1	112,00	157,75
10/7/72	1 Cendrier	3,00	4,23
1/1/72	Matériel téléphonique	793,00	1 116,90
22/6/72	1 chaise rembourrée	14,00	19,72
22/6/72	1 Chaise rembourrée	14,00	19,72

N.B. Aucune déduction n'a été faite pour amortissement.

ANNEXE III.

MATERIEL DE TRANSPORT

Date	Désignation	Prix d'origine K N	Prix d'origine en \$EU.
		K N	\$EU.
2/5/75	1 Mercedes Benz 230.4	6.968,00	9.673,24
7/11/75	1 Bicyclette	50,50	71,13
		<u>7.018,50</u>	<u>9.744,37</u>
		=====	=====

N.B. Aucune déduction n'a été faite pour amortissement.

RAPPORT DE VERIFICATION DU BUREAU
INTERAFRICAIN DES SOLS (B.I.S.)
A BANGUI
EXERCICE 1976/1977

Conformément au programme établi par le Secrétariat général de l'OUA, j'ai vérifié à Bangui, la comptabilité du Bureau Inter africain des Sols, pour la période allant du 1er juin 1976 au 31 mai 1977.

C'est ainsi qu'ont été examinés les documents ci-après :

- situation des crédits
- livre journal des opérations bancaires
- livre de caisse
- bordereaux de paiements et de recettes et pièces justificatives
- reconciliations des opérations bancaires avec les relevés de compte.

1) Observations d'ordre général

La comptabilité du BIS étant envoyée mensuellement à la CSTR, je n'ai pu vérifier à Bangui que les doubles des pièces de dépenses. J'ai dû compléter ma vérification à Lagos où se trouvent les originaux de toutes les pièces comptables.

Il y a lieu de signaler la non présence du comptable du BIS lors de mon passage. Renseignement pris, cet agent aurait abandonné son poste sans laisser d'adresse.

2) Situation des crédits

a) recettes

Les sources de recettes pour L'année 1976/1977 ont été les suivantes :
 Reports soldes créditeurs au 1er juin 1976.

	\$ EU
- Banque	2.889,89
- Petite caisse	<u>88,09</u>
Total	2.977,98
- Intérêts sur dépôts bancaires	.432,72
Subventions versées par Lagos	<u>115.000,00</u>
Total	118.410,70

CM/844 (XXX) Add.4

b) dépenses

Les dépenses réelles effectuées au cours de l'exercice 1976/77 s'élevaient à 102.385,93.

c) résultat de l'exécution du Budget

Telles qu'approuvées par le Conseil des Ministres, les prévisions de crédits du Bureau de Bangui s'élevaient à 127.840,00 dollars des Etats Unis. Le montant total des dépenses réelles de l'exercice étant de \$EU 102.385,93 il en ressort un excédent des prévisions de recettes sur les dépenses de 25.454,77 \$EU; ainsi se présente la situation budgétaire :

Prévisions budgétaires	127.840,00 \$EU
Dépenses réelles	<u>102.385,93 \$EU</u>
Balance (excédent)	25.454,77 \$EU

Cet excédent résulte du fait que certaines rubriques n'ont pas été utilisées. Il en est ainsi des frais de voyage lors du recrutement initial et des indemnités d'installations. Il faut noter aussi que les rubriques salaires et traitements et les ajustements dus à la dévaluation du dollar accusent des excédents assez importants. Le code 307 - Mission officielle est resté inutilisé.

d) Dépassements de crédits

Nonobstant l'excédent budgétaire ci-dessus quelques dépassements sont constatés sur les codes ci-après.

Code	Li b e l l é	Crédits ouverts	Dépenses	Dépassements
401	Entretien véhicule	1.500,00	2.174,00	674,28
403	Entretien des locaux	1.300,00	1.450,88	150,88
405	Modification des locaux	1.100,00	1.231,78	131,78
600	Fournitures de bureaux	1.200,00	1.226,18	26,18
601	Commissions bancaires	200,00	214,78	14,78
605	Livres et services pour la bibliothèque	1.000,00	1.373,66	373,66
606	Abonnements aux journaux et périodiques	500,00	635,02	135,02

Ces dépassements assez infimes sur tous les codes concernés, n'appellent pas d'objections particulières.

3) Compte financier

Les soldes du compte bancaire et de la petite caisse au 31/5/77 sont les suivants :

- Banque	\$EU 5.572,11
- Petite caisse	" <u>2,94</u>
Total	\$EU 5.575,05

4) L'examen des pièces comptables n'a révélé aucune irrégularité. Cependant, il y a lieu de souligner ici que les malversations relevées l'année dernière dans le rapport des vérificateurs externes contre le Dr, M.A. Rasheed, Directeur du BIS à Bangui, avaient retenu l'attention du Comité Consultatif, qui avait ordonné qu'une contre-vérification soit faite afin d'infirmer ou confirmer les faits reprochés au Directeur du BIS.

Le rapport de la contre-vérification rejette le détournement, mais affirme néanmoins que la procédure utilisée par le Directeur pour se faire rembourser certains billets de transports aériens est irrégulière.

En tout état de cause, le Dr. Rasheed a bel et bien endossé des chèques émis au nom du BIS pour reverser sur son compte bancaire personnel. Ces chèques concernent des remboursements de billets d'avions délivrés au Dr. Rasheed par l'OUA et non utilisés.

Quant bien même le Dr. Rasheed aurait des droits à percevoir vis-à-vis de l'Organisation, il eût été préférable qu'il usât de la procédure la plus régulière, eu égard à sa qualité de haut responsable.

Il aurait dû reverser le montant des remboursements dans la caisse de l'Organisation, et récupérer d'autres billets au moment de son départ en congé; soit garder les billets quitte à renouveler annuellement leur validité jusqu'au moment du voyage (d'ailleurs les compagnies aériennes ont une réglementation en la matière).

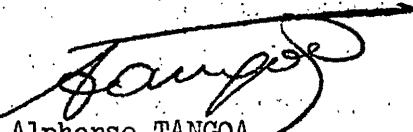
Le Dr. Rasheed s'est fait rembourser les billets UTA et AIR AFRIQUE pour acheter des billets de la Compagnie AEROFLOT à des prix relativement moins chers.

Somme toute, il apparaît bien que la moralité de l'opération du Directeur du BIS est frauduleuse. Rappelons que le montant des remboursements indûment perçus par le Directeur est de : 1.842.666 francs CFA soit \$ EU 7.226,14.

Le soin est laissé au Comité Consultatif de juger du bien fondé d'une telle pratique de la part d'un haut responsable, qui confond les fonds de l'Organisation dont il a la gestion avec ses propres deniers.

Enfin, comme signalé au début de ce rapport, le poste de comptable du BIS est vacant depuis quelques mois et il serait souhaitable de le pourvoir dans les meilleurs délais possibles.

Bangui le 5 septembre 1977



Alphonse TANGO

Vérificateur au titre de l'Empire Centrafricain

BUREAU DE YAOUNDE

J'ai examiné les livres et les pièces comptables du bureau de Yaoundé, couvrant la période du 1er juin 1976 au 31 mai 1977. Cette vérification s'est déroulée à Lagos. Il s'agit donc d'une vérification sur pièces. A cette fin, tous les documents comptables ont été mis à ma disposition. Cependant, le rapport du contrôleur financier interne était à l'état de brouillon à notre arrivée à Lagos, celui-ci ne m'a été communiqué que le jour de mon départ et ce, sous sa version anglaise.

Notons également que comme l'année précédente, la traduction en français du rapport financier n'a pas été faite, j'ai dû travailler sur la version anglaise, cette pratique n'est pas d'usage à faciliter la tâche d'un vérificateur possédant des connaissances rudimentaires d'anglais.

J'ose espérer que le Secrétariat Général prendra à cet effet les dispositions nécessaires, en vue de produire des documents dans les langues en usage à l'OUA.

Les avoirs en Banque et les numéraires en caisse.

Le solde des comptes bancaires et numéraires en caisse reporté au 1er juin 1976, se présentait comme suit :

Banque (CFA. 3.799.355 découvert)	=	\$ (14.899,43)
Caisse (CFA. 0,038)	=	0,15)
Total	=	<u>14.899,58</u>

Le solde des comptes bancaires et numéraires en caisse au 31 mai 1977, s'établit de la façon suivante :

Banque (CFA. 7.100.763) découvert	=	\$ (27.846,13)
Caisse (CFA. 0,126)	=	0,49
Total	=	<u>27.846,62</u>

..//..

Les recettes

Celles-ci proviennent essentiellement des subventions du Secrétariat général de l'OUA.

Subvention du Secrétariat général (transféré de Lagos)	\$ 157.176,81
Intérêts sur prêts achat véhicules	29,57
Recettes diverses	7,70
Prêt bancaire	27.845,64
Total =	\$ 185.059,72

A cette somme, il y a lieu de déduire la somme de 22.352,99... dollars EU, représentant la perte de change subit sur le transfert de Lagos à Yaoundé, ramenant ainsi les recettes globales à 162.706,73 dollars des Etats-Unis.

A cet égard, il est recommandé de procéder sur place au versement de la contribution du Gouvernement camerounais, conformément aux textes en vigueur. Cette procédure évitera à coup sûr les importantes pertes de change et mettra sans doute fin au découvert chroniques de ce bureau.

Les dépenses :

Le Conseil des Ministres a approuvé, au titre de l'exercice financier 1976/77 une somme de 158.575,00 dollars EU pour le bureau de Yaoundé. Le total des dépenses y compris les impayés au 31 mai 1977, s'élevait à 146.735,84 dollars EU, dégageant ainsi une économie globale de 11.839,16 \$EU.

Les avances recouvrables

Le montant des avances recouvrables au 31 mai 1977 s'établit comme suit :

<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Salaires AR.1</u>	<u>Achat véhicule AR2</u>	<u>Mission AR3</u>
Dr. P. Addoh	114,36	-	2.890,86
M. Lebrun	0,01	-	210,00
M. Laddy	-	-	420,00
M. Gabriel Ngolie	-	1.081,64	-
M. TIANE	-	28,30	-
M. Jean	-	575,84	-
M. Mathias	-	-	(10,00)
Total	114,37	1.685,78	3.510,86

soit une somme globale de 5.510,01 dollars EU. Ce chiffre est en discordance avec celui inscrit au rapport financier du comptable qui est de 5.847,70 soit une différence de 337,69 dollars EU.

Les dépassements de crédits:

En dépit des crédits supplémentaires approuvés par le Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières, les codes suivants présentent des dépassements :

code 401 91,73

code 406 800,55

SECTION V 2826,07

code 601 1446,20

code 603 33,79

code 707 1637,93

Examen des bordereaux de paiement

Les pièces justificatives jointes aux mandats, sont établies en photocopie peu lisible et de ce fait, ne permettent aucune vérification approfondie. On peut donc déduire que les pièces originales sont conservées au bureau de Yaoundé. Cependant, j'ai pu relever les anomalies suivantes :


Au mois de novembre 1976, il a été consenti au Secrétaire scientifique et son adjoint, respectivement une avance de salaire de 285.580 Frs CFA et 221.893 Frs.CFA.

Dans le 1er cas, aucune justification n'est produite au titre de paiement. Le second cas, bien que justifié par une demande de l'intéressé, ne précise aucune raison susceptible de justifier l'avance ainsi consentie.

Cette pratique n'est pas conforme au règlement financier.

- Voucher n° 1/4 du 4/4/77 de 40.000 Frs CFA avance de solde non justifiée par un motif valable.

En vue d'une vérification efficace, je recommande la vérification sur place du bureau de Yaoundé, par le représentant de l'Empire Centrafricain.

ABDOU INSA 
Vérificateur Externe au titre du Niger.

RAPPORT DES VERIFICATEURS
AUX COMPTES EXTERNES SUR LE
BUREAU INTERAFRICAIN POUR LES
RESSOURCES ANIMALES A NAIROBI

La vérification des comptes du Bureau de Nairobi a été faite, non pas sur place mais à Lagos. Cela a donc diminué considérablement la portée de la vérification.

Ne disposant pas des souches des chèques émis, il n'a pas été possible de vérifier les états de rapprochements des comptes bancaires.

Les documents mis à ma disposition sont les suivants :

- les bordereaux de recettes et de dépenses avec les justifications
- les relevés bancaires
- les dépenses de la petite caisse
- la situation des avances

1. Comptabilité générale

Dans l'ensemble la comptabilité du Bureau de Nairobi est bien tenue. Mais parmi les documents vérifiés, et eu égard à l'importance de ce bureau, il est regrettable qu'un inventaire du patrimoine de l'Organisation ne figure pas parmi les documents; seul un chiffre global est donné. A cet égard, il serait hautement souhaitable que le prochain programme de vérification puisse inclure le contrôle du Bureau de Nairobi sur place, ceci avait déjà été proposé par les vérificateurs voilà plusieurs années.

2. Situation des crédits

a) recettes

Les recettes de l'IBAR pour l'exercice 1976/77 proviennent des sources ci-après :

- Reports des soldes créditeurs au 1er juin 1976	
- Banque \$EU	24.662,82
- Petite caisse	32,37
Total	24.695,19
	=====

- Subventions accordées par Lagos	59.408,26
- Contribution du Gouvernement Kenyan au budget général versé à l'IBAR	183.448,95
- Ventes de publications	917,16
- Intérêts sur prêts achat véhicules	196,39
- Fonds alloués pour les stagiaires soudanais	1.886,79
- recettes diverses	79,05
Total	<u><u>270.630,84</u></u>

b) dépenses

Les dépenses réelles effectuées au cours de l'exercice s'élèvent à 234.147,32 \$EU

c) résultat de l'exécution du Budget

l'état de l'exécution du Budget au 31 mai 1977 est le suivant :

- Recettes prévues (crédits budgétaires)	273.799,00
- Recettes réalisées	270.630,84
- Dépenses	<u>234.147,32</u> \$EU

Il en résulte un excédent des recettes sur les dépenses de 36.483,52

d) dépassements de crédits

Bien que le résultat de l'exercice financier 1976/77 soit excédentaire, certaines rubriques accusent de légers dépassements qui se présentent comme suit :

<u>code</u>	<u>libellé</u>	<u>crédits ouverts</u>	<u>dépenses</u>	<u>dépassements</u>
201	Frais voyage congé et fin service	6.550,00	6.987,02	437,02
203	Indemnité d'installation	1.770,00	3.455,00	1.155,00
206	Caisse de retraite de l'OUA	8.500,00	8.576,24	76,24
306	Voyage du personnel en mission officielle	10.000,00	11.037,12	1.037,12
500 à 504	Communications	6.100,00	8.498,89	2.328,89
600	Fournitures de bureaux	3.800,00	4.506,97	706,97
606	Abonnements journaux et et périodiques	1.000,00	1.115,10	115,10
607	Fournitures et services divers	500,00	1.086,11	586,11
702	Mobilier et agencement	1.500,00	2.228,18	622,18
703	Equipement de Bureaux	2.000,00	2.270,82	270,82
707	Achat véhicule	6.000,00	6.139,58	139,58

Comme observation, on peut noter qu'un plus grand soin dans la prévision des dépenses permettrait de remédier à la plupart de ces dépassements.

3. Compte financier

Les soldes créditeurs du compte bancaire et de la petite caisse au 31 mai 1977 se présentent comme suit :

- Banque	\$EU.	15.543,59
- Petite caisse		26,34
Total	\$EU.	<u>15.569,93</u>

4. Avances recouvrables

Les diverses avances recouvrables se ventilent comme ci-après :

	<u>Avances sur salaires</u>	<u>Prêts achat véhicules</u>	<u>Avances occasion départ mission</u>	<u>Avance diverses</u>
Dr. Atang	-	-	1.525,32	-
Mr. Katondo	-	200,00	579,91	-
Dr. Tall	2.070,00	2.800,00	-	-
Mr. Adeniji	-	-	2.773,00	-
Express Kenya Ltd	-	-	-	5.199,00
Mr. Agufa	-	1.050,00	-	-
Mr. Kamau	-	2.331,84	-	-
Mr. Kahura	-	488,29	-	-
Mr. Mungai	-	627,81	-	-
Mr. Kariuki	-	106,25	-	-
Mr. Chabeda	-	2.515,71	-	-
Mr. Akile Moise	-	-	150,00	-
Kenya Government Housing	-	-	-	(100,00)
	\$ 2.070,00	10.119,90	5.028,23	5.099,00

CM/844 (XXX) Add.6

Dans la colonne avances diverses, la somme de 5.199,00 \$EU qui figure au compte depuis l'exercice précédent, est le reste d'un dépôt fait à la compagnie Express Kenya en vue du paiement des frais de passage du Dr. SALL, ancien Directeur Adjoint de l'IBAR, lorsque celui-ci quittait définitivement l'Organisation.


La vérification des pièces de dépenses n'appellent pas d'observations, aucune irrégularité n'ayant été décelée.

Enfin, je ne terminerai pas sans signaler ici l'accident d'un véhicule de l'IBAR, accident dont fait état le contrôleur financier interne dans son rapport annuel sur le Bureau de Nairobi. Le véhicule accidenté est immatriculé sous le n° 47CD 20K à Nairobi. L'auteur de l'accident serait un haut fonctionnaire du Secrétariat général résidant à Addis-Abéba et se trouvant en vacances dans son pays. Les frais de réparation du véhicule s'élevaient à 3.000,00 \$EU, et ont été, Dieu merci, pris en charge par l'assurance. Néanmoins, et ce conformément aux stipulations de la police d'Assurance, l'IBAR a payé une franchise sur le montant des frais ci-dessus. Voir D.V. n° 21/5 du 11 mai 1977 au profit de Minet ICDC Limika d'un montant de 353,77 \$EU.

Notons à toutes fins utiles que ce véhicule était tout neuf et n'avait que six mois d'utilisation.

Recommandations

1. Il serait souhaitable que le Directeur de l'IBAR demande à la compagnie Express Kenya le remboursement de la somme de 5.199,00 \$EU qui représente le reliquat d'une somme avancée pour le Bureau à ladite compagnie.
2. Compte tenu de malheureux précédent produit au Bureau de Nairobi, il conviendrait que le Secrétariat général de l'Organisation mette en place les conditions d'utilisation des véhicules des Bureaux régionaux par les hauts responsables membres du Secrétariat général de passage dans ces Bureaux.


Alphonse TANGON
membre du Conseil des vérificateurs
Externes
Représentant l'Empire Centrafricain

BUREAU DE NIAMEY

1. En exécution de la note verbale n°CAB/IA/15 en date du 28 mars 1977 du Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine à Addis-Abéba, relative au programme de vérification du Conseil des vérificateurs externes pour l'exercice 1976/77, j'ai examiné les livres et pièces comptables du Centre d'Etudes linguistiques et Historiques par tradition orale à Niamey, pour la période allant du 1er juin 1976 au 31 mai 1977.

Les opérations comptables du Centre d'Etudes sont suivies par N.Y.L. Adeyinka, Chef comptable du Bureau de l'OUA à Niamey.

Pendant mes travaux de vérification, j'ai reçu toutes les informations et explications nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

Au cours de ma vérification, j'ai examiné les livres et comptes suivants :

- Les crédits ouverts
- Le livre de caisse
- Les bordereaux de paiement et les pièces justificatives.
- Les comptes bancaires
- Le journal des comptes
- Le compte des dépenses et obligations et le solde des crédits ouverts
- Les avances renouvelables
- L'inventaire du mobilier et matériel en service
- L'inventaire du matériel roulant

2. L'Etat des comptes

Les comptes et les documents financiers ont été bien tenus conformément aux règles et procédures financières de l'Organisation de l'Unité Africaine.



3. Vérification de la Caisse : Après avoir pris connaissance de la note verbale n° 15/CAB/IA du 28 mars 1977 et du programme des vérificateurs Externes de l'OUA pour l'exercice financier 1976/1977, M. DIOULDE LAYA m'a conduit dans le bureau du Chef comptable M. J.L. ADEYINKA et en sa présence, j'ai procédé à la reconnaissance des fonds composant l'encaisse de sa caisse courante de menues dépenses.

Les valeurs qui m'ont été présentées et que j'ai comptées avec soin, se composent de la manière suivante :

Billets de 5.000 Frs CFA	=	10.000 Frs.
Billets de 1.000 " "	=	7.000 "
Billet de 500 " "	=	500 "
Pièces de 100 " "	=	1.700 "
Pièces de 50 " "	=	50 "
Pièces de 25 " "	=	200 "
Pièces de 10 " "	=	390 "
Pièces de 5 " "	=	125 "
Pièces de 1 " "	=	35 "
Soit au total		<u>20.000 Frs.CFA</u>

Le livre journal de caisse arrêté le 5 septembre 1977 date de la vérification a dégagé un solde de 20.000 francs CFA. La comparaison de ce solde débiteur au total de l'encaisse réellement reconnue présente une parfaite concordance.

4. Comptabilité - Forme - Contrôle : La comptabilité du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par tradition orale "OUA" est tenue en partie simple. Elle enregistre au jour le jour les opérations de recettes et de dépenses dans l'ordre où elles se présentent.

CM/844 (XXX) Add.7

Les recettes sont constituées par des subventions reçues d'Addis-Abéba qui sont directement virées au compte BDRN à Niamey sous le n°04-12-986 tenu dans les écritures de la BDRN. Toutes les dépenses de fonctionnement sont rendues payables sur ce compte à l'aide des chèques tirés par le Chef comptable du Centre de Niamey au vu d'une pièce justificative.

Par contre le compte n° 01-13-795 ouvert dans les écritures de la BDRN à Niamey est destiné essentiellement à enregistrer les recettes diverses que le bureau du Centre est amené à constater notamment par les ventes de publication et frais d'hébergement des chercheurs de passage à Niamey. Ce compte bloqué présentait au 31 mai 1977 un solde créditeur de 951.373 frs.CFA

5. Solde du compte bancaire

Le compte sous le n° 04-12-986 tenu dans les écritures de la BDRN présentait au 31 mai 1977 un solde créditeur de 8.568.151 frs.CFA.

Aucun découvert bancaire n'est à signaler au 31 mai 1977.

Le compte sous le n° 01-9-168 de l'ex-bureau des publications soldé était cloturé définitivement.

6. Contrôle portant sur les subventions

Il faut distinguer deux catégories de subventions :

1. Subvention OUA	=	178.564,25	\$
2. Subvention UNESCO	=	9.980,42	
Total.....		<u>188.544,67</u>	\$
		=====	

Les recettes (subventions reçues) par virement au compte BDRN sous le n° 04-12-986 ont fait l'objet simultanément d'inscriptions détaillées au journal grand livre centralisateur. Ces inscriptions rapprochées une à une de celles figurant sur les relevés bancaires au 31 mai 1977, fin de l'exercice 1976/77, ont donné un total de 188.544,67 dollars.

../..

CM/844 (XXX) Add.7

Il est à signaler que la subvention de Addis-Abéba de 78.564,25 \$ n'a été reçue à Niamey que le 2 juin, 1977.

7. Contrôle sur pièces des dépenses

Les pièces justificatives de dépenses pour la période du 1er juin 1976 au 31 mai 1977 m'ont été présentées au contrôle.

Toutes les dépenses inscrites sur les registres ont été justifiées.

Il a été constaté une concordance des chiffres figurant sur les justifications et dans les écritures comptables, reports d'une page à l'autre reports d'un registre à l'autre ou sur des documents tenus suivant le cas, mensuellement ou annuellement.

Les rapprochements et le pointage des montants des chèques tirés avec les justifications produites ont donné des résultats concordants.

Le montant total des dépenses payées au cours de l'exercice 1976/77 s'élevait au 31 mai 1977 à 109.589,50 \$ et se répartit comme suit :

Sections :

1	Salaires et traitements	46.145,66
2	Dépenses courantes du personnel	27.970,01
3	Mission du personnel	2.653,25
4	Location et entretien	10.458,26
5.	Communications	2.402,85
6.	Fournitures et services divers	18.670,24
7	Immobilisations	1.289,23
	Total	<u>109.589,50</u>

../..

Il a été constaté en outre que des avances diverses consenties au personnel en service au Centre non encore recouvrées au 31 mai 1977, s'élevaient à 6.371,46 dollars et se décomposent comme suit :

<u>Salaire</u>		<u>Achat véhicule</u>	<u>Mission</u>
M. DILOULDE LAYA	2.561,46	2.900,00	-
M. J.L. ADEYINKA	-	500,00	-
Mme. Carol COMLAR	-	-	220,00
Mme. MOUSSA MARIE	-	-	190,00
	<u>2.561,46</u>	<u>3.400,00</u>	<u>410,00</u>

Le résultat de fin de l'exercice 1976/77 s'était soldé par un excédent de recettes de 78.955,17 dollars au 31 mai 1977.

8. Contrôle de la description des opérations

La description de la comptabilité correspond aux règles adoptées par le secrétariat de l'Organisation de l'Unité Africaine pour l'ensemble de ses bureaux régionaux.

Observations d'ordre général:

On remarquera à la lecture de ce document, des discordances aussi bien en recettes qu'en dépenses, eu égard au rapport financier du Secrétariat général. Ces anomalies résultent du taux de change utilisé par ce bureau (255 frs) le dollar, étant entendu que celui-ci est inférieur à celui pratiqué par la Banque.

Signalons également que les transferts subissent d'importantes commissions. A cette fin, je recommande le versement au bureau de Niamey, de la contribution du Niger au budget de l'OUA pour les années à venir. Il convient de noter que quelques codes sont en dépassement, les crédits supplémentaires ayant fait l'objet d'une demande, le comité consultatif aura à se prononcer à cette fin.

..//..

CM/844 (XXX) Add, 7

Pour conclure, il n'est pas superflu de signaler qu'à l'inverse des autres bureaux régionaux de l'OUA, il n'y a pas de contrôleur financier au bureau de Niamey. Néanmoins, le comptable s'acquitte honorablement de sa tâche.

A cet effet, une amélioration louable est constatée d'année en année.

Pour la 3^e année consécutive, j'ai travaillé sur des documents en version anglaise, le rapport du contrôleur financier en chef ne m'a été remis qu'au siège de l'OUA à Addis-Abéba.

Je demande donc au Comité Consultatif de pardonner certaines lacunes qui seront constatées çà et là, et d'inviter le Secrétariat général à mettre à la disposition des vérificateurs externes, des documents en français, nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

ABDOU INSA



RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES AUX COMPTES DE L'OUA
SUR LA COMPTABILITE DU SECRETARIAT DU GROUPE AFRICAIN
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK POUR LA PERIODE
ALLANT DU 1er JUIN 1976 AU 31 MAI 1977

Conformément au mandat confié aux membres du Conseil des Vérificateurs Externes, j'ai vérifié à Addis-Abéba, la comptabilité de la Représentation Permanente du Groupe Africain auprès des Nations Unies.

Les livres, comptes et documents suivants ont été examinés :

- le livre journal des recettes et des dépenses ;
- les bordereaux de dépenses et de recettes avec les pièces justificatives ;
- les réconciliations et relevés bancaires ;
- les comptes du grand livre.

A l'issue de cette vérification, les points suivants ont retenu mon attention :

1) ETAT DE LA COMPTABILITE

La comptabilité du Bureau de New York est très bien tenue ; les pièces comptables sont sans rature et proprement conservées. La grande clarté dans la présentation des comptes en a ainsi facilité l'examen.

Cependant il est à noter que le journal ainsi que la situation de l'exécution du budget au 31 mai 1977 ne sont pas joints à la comptabilité. A moins d'une mégarde de la part du comptable de New York (qui est pourtant assez précautionneux), nous pensons que ces documents se sont égarés au niveau du Secrétariat général. Signalons que nous avons retrouvé la situation de l'exécution du budget au 31 mai 1977 en annexe du rapport annuel du Contrôleur Financier Interne.

2) SITUATION DES CREDITS

a) Recettes

Les ressources du Bureau de New York pour l'année budgétaire 1976-77 proviennent des sources suivantes :

\$EU

- Report solde bancaire créditeur au 1 ^{er} juin 1976....	23.318,52
- Subventions versées par le Secrétariat général.....	297.974,53

Du montant des subventions versées, il faut déduire des dépenses faites par le Secrétariat Général pour

le compte du Bureau soit : 4.660,53

Ce qui ramène le montant net des subventions pour l'exercice à 293.314,00

Les recettes totales s'élèvent donc à 316.652,52

b) Dépenses

Les dépenses réelles effectuées au cours de la période sous examen s'élèvent à 273.555,48 dollars des Etats-Unis.

c) Résultat de l'exercice

Telles qu'approuvées par le Conseil des Ministres au mois de février 1976, les prévisions de crédits du Bureau de New York étaient de 293.314,00 dollars des Etats-Unis ; le montant total des dépenses réelles étant de 273.555,48 dollars des Etats-Unis, il se dégage un excédent des recettes sur les dépenses de 19.760,52 dollars des Etats-Unis. Ainsi se présente la situation budgétaire :

	\$EU
- Prévisions budgétaires (réalisées).....	293.314,00
- Dépenses effectuées.....	<u>273.555,48</u>
- Balance excédentaire.....	19.758,52

Quand on tient compte que les prévisions de recettes ont été réalisées à cent pour cent, cette balance excédentaire est satisfaisante. Mais certains dépassements de crédits sont constatés.

d) Dépassements de crédits

Les postes suivants accusent des dépassements :

...../3

Code	Libellé	Crédits ouverts	Dépenses	Dépassements
201	Voyages pour congés et Cessation de service.....	8.000,00	13.498,40	5.498,40
208	Régime médical OUA.....	5.000,00	11.412,48	6.412,48
213	Indemnités de poste.....	12.500,00	17.390,27	4.890,27
400	Loyers de Bureaux.....	20.000,00	20.160,00	160,00
401	Entretien de véhicules.....	9.000,00	9.928,36	928,36
404	Services publics (eau, électricité).....	600,00	678,55	78,55
500	Communications.....	11.000,00	18.408,34	7.408,34
601	Commissions bancaires.....	50,00	236,16	186,16
603	Indemnités de réception.....	6.500,00	7.367,45	867,45
703	Matériel de bureaux.....	1.500,00	1.992,64	492,64
706	Matériel d'information.....	3.000,00	3.169,50	169,50
TOTAL.....				27.092,15

En plus des dépassements ci-dessus, le Comité Consultatif en a approuvé d'autres dont le montant s'élève à 11.468,40 dollars des Etats-Unis. Des virements ont été effectués en conséquence.

Comme nous l'avons fait observer pour le Bureau de Nairobi, nous pensons que les virements de crédits ne doivent venir combler que les dépenses absolument imprévisibles au moment de l'établissement du Budget. En conséquence, un plus grand soin dans la prévision des dépenses permettrait de remédier aux nombreux dépassements constatés.

3) COMPTE FINANCIER

Le compte bancaire du Secrétariat du Groupe Africain à New York présente au 31 mai 1977 un solde créditeur de 6.572,19 \$EU.

Comme au cours de l'exercice précédent, il n'y a pas eu de caisse de menues dépenses.

4) EXAMEN DES BORDEREAUX DE PAIEMENT

L'examen des bordereaux de paiement fait ressortir le même genre d'irrégularités déjà relevées l'année dernière et consignées dans le rapport des Vérificateurs Externes.

Ces irrégularités concernent essentiellement les indemnités d'éducation dont les taux réglementaires annuels ne sont pas respectés. Il en est de même du pourcentage de remboursement qui est de 75 % pour toute l'organisation, alors qu'on applique dans certains cas le taux de 80 % à New York.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici les dispositions en la matière.

Le Conseil des Ministres au cours de sa vingt-quatrième session ordinaire tenue à Addis-Abéba, du 13 au 21 février 1975, avait pris la décision suivante sur proposition du Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières :

"Dans le domaine de l'Education le Comité décide que les membres du personnel en poste aux Etats-Unis recevront une indemnité d'Education équivalente à 75 % des taux de scolarité, jusqu'à concurrence de 1.500 \$EU par enfant et par année."

Enfreignant les dispositions ci-dessus, le Secrétaire Exécutif lui-même s'est fait rembourser des frais de scolarité sur la base de plus de 2.000 \$EU par enfant et par an, au lieu de 1.500 \$EU.

Ainsi par bordereau de paiement n° 4/9/76 du 13 septembre 1976, il a été payé à Mr. Ouattara la somme de 6.244,40 \$EU au lieu de 5.625,00 dollars des Etats-Unis.

Voici le détail des opérations de remboursement à Mr. OUATTARA d'après les factures justificatives :

A perçu

Pension pour 4 enfants :

- Halima.....	2.350,00 \$EU
- Ismael.....	2.100,00 "
- Abdel.....	1.950,00 "
- Myriam.....	1.500,00 "

Divers frais scolarité..... 425,86 "

Total..... 8.325,86 x $\frac{75}{100}$ \$EU = 6.244,40 \$EU

Report..... 6.244,40 \$EU
Aurait dû percevoir

Pension pour 4 enfants :

- Halima.....	1.500 \$EU
- Ismael.....	1.500 "
- Abdel.....	1.500 "
- Myriam.....	1.125 "
Total.....	5.625 \$EU = <u>5.625,00 \$EU</u>

Il résulte de ce paiement un trop perçu de..... 619,40 \$EU
=====

Par bordereau de paiement n° 6/9/76 du 13 septembre 1976, il a été payé la somme de 3.485,25 dollars des Etats-Unis au titre de remboursement de frais de scolarité à Mr. SAM MUSTAFA, et ce, dans les mêmes conditions que Mr. OUATTARA. Voir ci-après le détail des opérations :

A perçu

Pension pour 2 enfants :

- Halima Mustafa.....	2.325,00 \$EU
- Ismail Mustafa.....	2.225,00 "
Divers frais scolarité.....	97,00 "
Total.....	4.647,00 \$EU

soit $\frac{4.647 \times 75}{100} = 3.485,25$ \$EU

Aurait dû percevoir

Pension pour 2 enfants :

- Halima Mustafa.....	1.500,00 \$EU
- Ismail Mustafa.....	1.500,00 "
Total.....	3.000,00 \$EU

Il ressort de ce paiement un trop perçu de..... 485,25 \$EU

Par ailleurs, et comme signalé plus haut, certains remboursements sont faits au taux de 80 %, ce qui est absolument contraire à la réglementation en vigueur au sein de l'Organisation.

Ainsi il a été remboursé à Mr. MUSTAFA SAM, Secrétaire Exécutif Adjoint, la somme de 640,00 dollars des Etats-Unis sur une facture de 800,00 dollars des Etats-Unis, ce qui correspond au taux de 80 %. Voir bordereau de paiement n° 95/12 du 17.12.76. M. SAM devra reverser la différence de 40 \$EU.

Compte tenu des développements qui précèdent, il apparaît clairement que les textes réglementaires ne sont pas respectés, à commencer par ceux-là même qui ont la responsabilité de surveiller leur application.

Par bordereau n° 25/7 du 20.7.76 un paiement de 333,00 dollars des Etats-Unis a été effectué au profit de ASHLAND DESK COMPANY pour équipement de bureau. Aucune pièce justificative n'accompagne ce paiement.

Achat de boissons pour la réception du 31 mai 1977. Par bordereau de paiement n° 36/5 du 24 mai 1977 des boissons ont été achetées pour un montant de 961,00 \$EU. Il est spécifié sur le bordereau de paiement que cette somme a été remise à Mr. ZOUNGRANA "cash" pour effectuer les achats. Mais aucune justification n'est jointe. Seul un bon de commande établi au nom de SAMUEL MEISEL & COMPANY.

RECOMMANDATIONS :

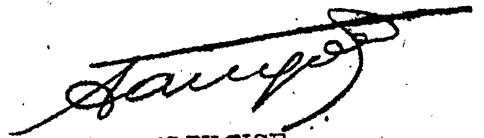
- 1) Les sommes perçues à tort au titre de frais de scolarité devront être remboursées.
- 2) Il est instamment demandé au Secrétariat Général d'essayer d'obtenir des responsables des Bureaux régionaux l'application des textes réglementaires et décisions prises par les Instances Supérieures de l'Organisation.
- 3) Enfin, le Bureau de New York étant vérifié tous les ans à Addis-Abéba, il serait souhaitable que les originaux des pièces comptables y soient envoyés et les doubles (qui sont souvent des photocopies) conservés à New York.

CM/844 (XXX)

Add.8

Page 7

Addis-Abéba, le 11 Octobre 1977



TANG CA ALPHONSE

Empire Centrafricain

RAPPORT DE VERIFICATION DU BUREAU DE COORDINATION DE
MALABO, GUINEE EQUATORIALE
EXERCICE 1976-1977

J'ai vérifié à Addis-Abéba la comptabilité du Bureau de Coordination pour l'Assistance à la Guinée Equatoriale pour l'exercice 1976-77.

Tout d'abord, je dois signaler que les comptes de fin de l'exercice, donc du mois de mai 1977, ne sont pas parvenus au Secrétariat général. En l'absence de documents comptables devant couronner la gestion, il ne m'est pas possible de faire ressortir les résultats de ladite gestion.

Par ailleurs, le Bureau de Malabo a été fermé au mois de juillet 1977, conformément à la décision prise au cours de la vingt-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Lomé du 21 au 28 février 1977. Cette fermeture est intervenue après que le Gouvernement Equato-Guinéen, ait, dans un premier temps, au mois d'avril 1977, opposé un refus, puis exigé un préavis de 90 jours.

Non seulement les documents comptables de fin de gestion 1976-1977 n'existent pas, mais aucun document constatant la fermeture du Bureau n'a été envoyé au Secrétariat général : ni rapport financier, ni procès-verbal de ventes éventuelles, ni inventaire.

A mon humble avis, un inventaire détaillé et valorisé du patrimoine de l'Organisation détenu par ce Bureau aurait dû être établi. Le patrimoine ainsi inventorié, aurait été vendu conformément au Règlement Financier.

Notons enfin que le Contrôleur Financier Principal envoyé à Malabo au mois d'avril 1977, a pu ainsi vérifier sur place la comptabilité de juin 1976 à mars 1977.

Nonobstant l'absence des documents comptables de fin de gestion (déjà signalée plus haut) devant faire ressortir les résultats de l'exercice, j'ai néanmoins examiné les bordereaux de paiement avec les pièces justificatives, les dépenses des petites caisses et les situations bancaires à la fin du mois d'avril 1977.

1) La situation des crédits à la fin du mois d'avril 1977 se présentait en dollars des Etats-Unis, comme suit :

<u>Crédits alloués</u>	<u>Dépenses à fin avril 1977</u>	<u>Balance</u>
64.079,00 \$EU	38.558,90 \$EU	25.520,10 \$EU

La balance à fin avril fait donc ressortir une balance excédentaire provisoire des recettes sur les dépenses de 25.520,10 \$EU.

2) Toutefois à fin avril, des dépassements sont constatés sur les codes suivants en dollars des Etats-Unis :

Code	Description	Crédits alloués	Dépenses	Dépassements
300	Voyages du personnel en mission officielle..	2.200,00	3.217,72	1.017,72
401	Entretien des véhicules.....	500,00	585,05	85,05
403	Entretien des locaux.....	400,00	473,78	73,78
604	Commodités pour le personnel,.....	414,00	494,44	80,44

Il est entendu que ces chiffres sont relevés en avril et ces dépassements ne sont que provisoires.

3) Examen des bordereaux de paiement

De l'examen des pièces de dépenses, un certain nombre d'irrégularités ont été décelées.

D.V. n° 07/10 du 23 juillet 1976 : achat essence d'un montant de 25,71 \$EU ; non seulement la quantité achetée n'est pas spécifiée, mais aucune facture n'est jointe.

D.V. n° 08/02 du 12 août 1976 : remboursement frais médicaux de 88,20 \$EU à Mr. ADJORLOLO ; aucune pièce justificative n'est attachée au bordereau de paiement.

D.V. n° 08/03 du 12 août 1976 : remboursement frais scolaires à Mr. ADJORLOLO de 400,00 \$EU ; pas de pièce justificative.

D.V. n° 03/9 du 13 mars 1977 d'un montant de 184,49 \$EU : remboursement frais médicaux à Mr. PAUL EDZOA. La seule justification jointe est une facture de la pharmacie camerounaise à Yaoundé d'un montant de 4.004 francs CFA soit 16 dollars des Etats-Unis. La différence de la somme payée, soit 108,49 dollars des Etats-Unis, n'est nullement justifiée.

D.V. 09/04 du 8 septembre 1976 : remboursement frais médicaux à Mr. ELA Nsang Menque de 15,31 \$EU ; sans justificatif.

Recommandations :

Il est instamment recommandé au Secrétariat général de demander à l'ancien Directeur du Bureau de Malabo, la communication des documents comptables en fin de gestion aux fins de leur vérification par le Contrôleur Interne.

Ce même Directeur devra également dresser un inventaire aussi complet que possible du patrimoine de l'Organisation à Malabo, et le tenir à la disposition du Secrétariat général.

Enfin, les divers remboursements non justifiés ci-dessus, devront être reversés à l'Organisation, à moins que les justifications ne soient apportées au moment où les documents comptables finaux de l'ex Bureau de Malabo seront communiqués au Secrétariat général.

CM/844 (XXX)

Add.9

Page 4

Addis Ababa, le 11 Octobre 1977



TANGOA ALPHONSE

Empire Centrafricain

Ma vérification a porté sur les documents suivants =

- le livre journal des recettes et des dépenses.
- les bordereaux des recettes et des paiements.
- les pièces justificatives des recettes et des dépenses.
- la situation bancaire.
- la situation budgétaire.
- la situation des avances recouvrables.

La situation bancaire

Le solde reporté au 1er juin 1976 accusait un découvert de 13.644,84 EU.
Au 31 mai 1977, le solde représentait un découvert de 38.145,76 \$EU. Ces chiffres se passent de tout commentaire.

Les recettes.

Les recettes proviennent essentiellement des subventions du Secrétariat Général de l'OUA.

Les recettes réellement encaissées au cours de cet exercice se résument ainsi qu'il suit :

Subvention du Secrétariat Général	=	329.358,00
" supplémentaire "	=	66.250,00
Versement Comité de libération.	=	10.416,00
Avance à recouvrer (M. Mlambo).	=	8.000,00
Intérêts sur prêts achat de véhicules	=	161,40
Somme à recouvrer du personnel suivant rapport de Vérification	=	704,76
Total	=	414.890,16

Remarque = les sommes à recouvrer auprès de Monsieur Mlambo et du personnel n'ayant pas été encaissées le montant net des recettes encaissées au cours de l'exercice est de 414.890,16 - 8.704,76 = 406.185,40

Les dépenses. Le budget approuvé par le Conseil des Ministros au titre de l'exercice financier 1976/77 s'élevait à 329.358,00 \$EU.
Les dépenses du bureau de Genève, telles que présentées par le Comptable, s'élevaient au 31 mai 1977 à 369.820,01 \$EU et se décomposent comme suit : \$EU

Juin 1976	=	23.204,14
Juillet "	=	19.922,71
Août "	=	40.183,31
Septembre 1976	=	45.290,22
Octobre "	=	18.597,66
Novembre "	=	27.503,76
Décembre "	=	17.188,12
Janvier 1977	=	56.526,60
Février "	=	18.905,01
Mars "	=	24.807,53
Avril "	=	32.559,26
Mai "	=	45.131,69
TOTAL =		<u>369.820,01</u>

../..

RAPPORT DE VERIFICATION DU
BUREAU DE GENEVE

Bureau de Genève.

J'ai procédé à la vérification sur pièces des opérations comptables du Bureau de Genève, couvrant la période du 1er Juin 1976 au 31 Mai 1977.

La vérification n'ayant pu se faire sur place, tous les renseignements nécessaires à l'établissement du présent rapport, ont été fournis par le personnel du Secrétariat Général et plus particulièrement par le Vérificateur interne en Chef de l'OUA.

Observations d'ordre général.

Il est à déplorer que malgré les observations contenues dans le rapport précédent du Conseil des vérificateurs Externes, aucune amélioration n'a été constatée dans la tenue de la comptabilité.

En effet, celle-ci est toujours truffée d'erreurs et les documents mal tenus (surcharges et ratures).

Pire, certaines opérations n'ont même pas donné lieu à inscription dans le grand livre.

Cette pratique peu orthodoxe place ce bureau dans une situation financière difficile, ceci est d'ailleurs le résultat de ses découverts chroniques. Aucun rapport financier n'a été dressé en fin de gestion. Par ailleurs, j'ai pu constater que le contrôle au niveau du Secrétariat Général n'est toujours pas effectué.

A cette fin, le bureau chargé du contrôle des bureaux régionaux doit être invité à une vérification appropriée et adresser éventuellement des Notes d'observations aux comptables.

En tout état de cause, le comptable du bureau de Genève doit être recyclé ou purement et simplement relevé par un comptable qualifié.

Compte tenu des dépenses ainsi effectuées, la gestion financière accuse un déficit de 40.462,01 \$ EU. Il semble toutefois, d'après le rapport du Contrôleur en chef, ayant procédé à une vérification sur place, que les dépassements effectivement constatés soient de loin supérieurs à la somme de 40.462,01 \$EU suivant les documents comptables présentés à la vérification.

A ce montant, il y a donc lieu d'ajouter les sommes ci-après =

1) dépenses non inscrites au grand livre.

Code 205- DV 1/6 -	32,00	
Code 610- DV 1/6 -	90,70	
Code 401- DV 7/6 -	118,00	
Code 601- DV 9/6 -	121,00	
Code 601- DV 20/1 -	22,60	soit : 384,30

2) Montant débité à l'exercice précédent sans obligations

Code 201- DV 14/9 -	4.674,66	
Code " - DV 15/9	3.107,00	
Code 603- DV 3/2	330,00	soit : 8.111,66

3) Porte de charge 55.769,04

4) Redressement écriture passée à tort au Code 205 704,76

Total = 64.969,76

La somme totale des dépassements s'élève donc à = 40.462,01
64.969,76 = 105.431,77 \$EU.

L'importance des pertes de charge mérite une attention particulière.
En effet, il est nécessaire de trouver une solution juste afin de parer au pire.

../..

Nous voudrions attirer l'attention du Secrétariat Général sur les dépassements excessifs constatés à certains chapitres.

Les dépassements excessifs.

<u>Codes</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépassements</u>
Code 201.	14.265,00	17.085,92
Code 203	-	2.415,00
Code 205	20.000,00	9.170,76
Code 208	3.200,00	27.641,41
Code 212	7.000,00	3.481,64
Code 213	28.061,00	9.452,93
Code 500	5.600,00	4.325,34
Code 603	5.000,00	4.675,73

Examen des bordereaux de paiement.

L'examen des bordereaux de paiement a révélé les irrégularités suivantes :

- Indemnité de logement payée à tort à Mr Lidky, à raison de 600 \$ EU du 1/6/76 au 21 janvier 1977. Conformément à la réglementation en vigueur en la matière, l'intéressé ne doit bénéficier que de 80% du montant. Il doit être tenu au remboursement de la somme indûment perçue durant la période considérée. Soit 924 \$EU.

- Le règlement financier n'a pas prévu d'ajustement résultant de la dévaluation en ce qui concerne l'indemnité de logement et les frais de scolarité. En dépit de cette réglementation, tout le personnel bénéficiant de ces indemnités, a perçu l'ajustement.

Dans le 1er cas, les intéressés ont droit à 80% et 75% dans le second au regard aux frais réellement encourus.

Compte tenu de ce qui précède, il doit être mis fin à cette irrégularité.

..//..

- DV 1/11. Remboursement frais de scolarité à Mr D. Sehoulia. 75% de 538,00 F_s est de 403,50 F_s et non 448,00 F_s. La différence soit 44,50 F_s doit être restituée.
- DV 2/3 du 24/3/77. Le salaire du mois de mars 1977 de Mr Mlambo était de 6.385,71 F_s sur l'état nominatif. Au moment du virement, une somme de 6.514,80 F_s a été créditée à son compte bancaire soit une différence en plus de 129,09 F_s.
- DV 12/2. de 1.215,00 F_s (405,00 \$EU) représentant l'indemnité de mission payée à Mr Abdella, alors que celui-ci accompagnait la dépouille mortelle de sa fille. Cette pratique étant contraire à la réglementation, l'intéressé doit restituer la somme indûment perçue.
- DV 21/2 de 1.875,00 \$EU au titre du loyer du bureau. Aucune facture n'est produite en justification.
- DV 16/3. Les justifications produites ne sont pas acceptables. S'agissant de remboursement de frais de scolarité à Mr Mlambo, les factures dûment établies par l'établissement où les enfants poursuivent leurs études, doivent être produites et non des reçus de la petite caisse. A défaut de ces documents, la restitution de la somme s'impose.
- DV. 1/6 et 2/6. Avance sur salaire au titre des mois de juin et juillet à Mlle Liseby sans aucune justification. C'est l'occasion de souligner ici le regroupement sur un même voucher, des dépenses de nature différente, pratique qui n'est pas conforme au règlement financier.
- DV. 9/2 et DV 10/2. Avances consenties à Mr Kamba à l'occasion d'une mission. La reprise de ces avances n'a été effectuée qu'au mois de mai 1977. (Voir RV.053 du 23/5/1977).
- DV 6/5. fournitures de bureau, livraison effectuée sans bon de commande, il en est de même pour les boissons achetées à l'occasion de l'anniversaire de l'OUA. (DV. 8/5).

- DV. 18/5. Loyer mensuel du bureau. Comme dans le cas précédent, aucune facture n'est produite en justification de la dépense.
- DV. 9/5. Excédent de bagages de 15 kgs à Mr Osanya Nynèque Secrétaire Général Adjoint. Cela est-il conforme à la réglementation ?
- DV. 14/5. 14,85 Fs. Les factures justificatives jointes valent 190,45 Fs
- DV. 3/7. paiement per diem à Mr Kambo, la pièce justificative est remplacée par un billet de voyage qui ne peut en lui seul justifier la dépense.
- DV. 15/8 paiement de 15 jours de salaire d'une secrétaire bilingue recrutée temporairement sans aucune décision d'engagement.
- DV. 20/8. Paiement loyer du bureau, électricité, télex et téléphone, les factures concernant le loyer et l'électricité ne sont pas produites.

Les avances recouvrables. A l'instar des autres bureaux de l'OUA, les avances continuent à occuper une place non négligeable.

Au 31 mai 1977, la situation se présentait comme suit :

<u>Noms</u>	<u>Salaire</u>	<u>Achat véhicules</u>	<u>Mission</u>	<u>AV. diverses</u>
M.H.A. Abdallah	-	1.000,00	-	-
M.E.E. Mlambo	-	2.100,00	-	-
Mme Lisby Paratian	-	1.000,00	-	-
H. L. Buzingo	-	-	-	83,33
Secrétariat Général OUA	-	-	-	27,08
	-	4.100,00	-	110,41

Soit au total 4.210,41 \$EU. Les 4.500,00 \$EU représentent le loyer du bureau payé à l'avance, ne doivent pas être pris en compte étant donné que le montant ne sera pas remboursé à l'organisation tant que les locaux sont occupés par celle-ci.

Recommandation :

Devant l'importance des irrégularités constatées depuis 2 ans, il est temps de mettre de l'ordre dans la maison, en étoffant au niveau du Secrétariat le service chargé du dépouillement de la Comptabilité des bureaux régionaux.

En effet, la réglementation est bafouée par ceux-là mêmes qui ont la responsabilité de son application.

Je recommande en outre une vérification sur place par le vérificateur interne en chef afin de clarifier la situation car je dois reconnaître qu'il n'est pas facile de dégager une situation claire de ce fouillis.

Compte tenu de ce qui précède, il ne m'est pas possible de certifier l'exactitude des comptes.



ABDCU INSA

République de Niger

RAPPORT DE VERIFICATION EXTERNE DU BUREAU LINGUISTIQUE
INTERAFRICAIN DE KAMPALA POUR L'EXERCICE PRENANT FIN

LE 31 MAI 1977

Introduction :

1. Suivant le programme des Vérificateurs Externes, les comptes de ce Bureau devaient être vérifiés par le représentant du Burundi.

2. Dans le rapport sur le bureau de Dar-es-Salaam, il a été indiqué que le représentant du Burundi ne s'est pas déplacé pour s'acquitter de cette tâche de vérification. De sorte que les comptes de ce bureau ont été vérifiés au Secrétariat Général.

3. Etat des Comptes

En vérifiant les comptes, nous avons été profondément choqués et surpris de découvrir les très graves irrégularités suivantes :

a) Aucun relevé ou attestation bancaire n'a été joint pour authentifier les soldes bancaires mensuels mentionnés. Il nous a été dit que le Directeur du Bureau a donné l'explication suivant laquelle la Banque qui, à Kampala, gère les fonds de l'OUA, ne délivre pas de relevés bancaires mensuels.

b) Seuls les relevés allant jusqu'en mars 1977 ont été soumis au Secrétariat Général pour vérification et cela, cinq mois après la clôture de l'exercice financier. Il nous a été dit que les soldes réels jusqu'au 31 mai 1977, étaient communiqués par téléphone, par le bureau de Kampala au Secrétariat Général. Aucune explication satisfaisante ne nous a été fournie sur le fait que les comptes d'Avril et mai 1977 n'aient pas encore été soumis, cinq mois après la clôture de l'exercice financier qui fait l'objet de notre vérification.

c) Les comptes ci-joints ne sont donc pas certifiés, étant donné :
(i) qu'il n'y a pas à l'appui de relevés ou attestations bancaires. On ne peut pas ajouter foi à ces bilans.

7. Budget

Le total des crédits ouverts pour l'exercice était de \$ EU 117.899. Les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 1977 inclus se sont élevées à \$ EU 55.496,66. Il y a eu un solde non dépensé de \$ EU 62.402,34. Au 31 mars 1977, trois codes présentaient un dépassement. Le total de ces dépassements s'élevait à \$ EU 813,65

Observations Générales

Certains des bordereaux de paiement ne comportaient pas de numero de code des crédits ni ou de numero d'inscription dans les livres ; d'autres ne comportaient pas de signature pour paiement; exemple :

DV du 8 juin 1976, DV du 13 juillet, DV du 29 septembre 1976.

Le bordereau de paiement du 16 juillet 1977 révèle que le bureau de Kampala achète du thé avec des fonds de l'OUA. Cette pratique ne doit pas être permise. Nous pensons que les membres du personnel doivent constituer un club de thé s'ils aiment boire le thé et que l'OUA ne doit pas être engagée dans de tels divertissements.

Le bordereau de paiement du 25 décembre 1976 révèle qu'un membre du personnel du bureau de Kampala avait bénéficié d'une avance de trois mois de salaire. Aucune raison n'a été donnée à l'appui. Cette pratique doit être condamnée parce que nous avons le sentiment qu'elle encourage les membres du personnel à vivre au-dessus de leurs moyens. Une avance d'un mois de salaire est raisonnable.

L'état des dépenses allant jusqu'au 31 mars 1977 inclus est joint à titre de référence.

Nous voudrions exprimer notre profonde inquiétude et notre profonde surprise devant le fait que ce rapport ne couvre que dix mois de l'exercice financier au lieu de douze mois. Nous espérons que l'action qui s'imposera sera entreprise pour faire comprendre au Directeur du bureau de Kampala l'importance extrême que revêt la vérification des fonds de l'Organisation par les Vérificateurs Externes.

Pièces jointes

A l'exception de l'état des crédits ouverts, le reste des annexes est constitué par des chiffres basés sur le rapport du Vérificateur interne principal étant donné qu'il n'y a pas eu de vérification externe au Bureau de Kampala même

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN DES LANGUES
ETAT DES CREDITS OUVERTS POUR MARS 1977

Code	Libellé	Crédits ouverts	Dépenses faites précédemment	dépenses faites au cours du mois	Total accumulé	Solde	Obligation	Solde net
		1976/77						
100	Salaires	48.444,00	22.050,03	2.578,63	24.628,66	23.815,34		
102	Personnel temporaire	1.200,00	660,36	-	660,36	539,64		
200	Voyages du recrutement initial	1.000,00	-	-	-	1.000,00		
202	Voyages à l'occasion du congé dans le foyer	10.000,00	347,50	645,23	992,73	9.007,27		
203	Indemnité d'installation	1.500,00	-	-	-	1.500,00		
204	Indemnité de charge de famille	2.000,00	1.238,57	137,48	1.376,05	623,95		
205	Indemnité de logement	12.000,00	5.416,00	616,00	6.032,00	5.968,00		
206	Système de pension de l'OUA	4.800,00	2.579,60	300,26	2.879,86	1.920,14		
207	Système d'assurance de l'OUA	2.400,00	1.325,70	-	1.325,70	1.074,30		
208	Système médical de l'OUA	1.500,00	1.400,12	138,80	1.538,92	(38,92)	Dépassement	
212	Indemnité de scolarité	1.000,00	-	-	-	1.000,00		
213	Indemnité d'ajustement de poste	5.000,00	3.668,58	492,21	4.160,79	839,21		
300	Voyages du personnel en mission officielle	2.500,00	1.743,46	-	1.743,46	756,54		
400	Loyer des locaux	1,00	-	-	-	1,00		
401	Entretien des véhicules	2.000,00	2.176,39	433,18	2.609,57	(609,57)	145,86	Dépassement
402	Entretien de l'équipement	500,00	142,91	80,85	223,76	276,24		
	TOTAL :	95.845,00	42.149,22	5.422,64	48.171,86	47.673,10	145,86	47.527,24

Code	Libellé	Crédits ouverts	Dépenses faites précédemment	Dépenses faites au cours du mois	Total accumulé	Solde	Obligation	Solde net
	Report	95.845,00	42.749,22	5.422,86	48.171,86	47.673,10		
403	Entretien des locaux	750,00	9,37	-	9,37	740,63		
404	Services publics (eau et électricité)	3.000,00	521,10	-	521,10	2.478,90		
406	Assurance des véhicules et de l'équipement	1.500,00	440,02	-	440,02	1.059,98		
500	Communications	3.654,00	3.829,34	(9,98)	3.819,36	(165,36)	Dépassement	
600	Papeteries et fourni- tures de bureau	1.000,00	485,42	55,50	540,92	459,08		
601	Taxes bancaires	200,00	73,11	22,18	95,29	104,71		
603	Réception	400,00	-	-	-	400,00		
605	Livres et périodiques de la bibliothèque	1.500,00	775,84	292,62	1.068,46	431,54		
607	Fournitures et services divers	350,00	288,82	55,98	344,80	5,20		
608	Publication de 2 ouvrages	8.000,00	21,00	-	21,00	7.979,00		
609	Services de traduction	200,00	-	-	-	200,00		
703	Fournitures et matériel de bureau	1.000,00	464,48	-	464,48	535,52		
706	Matériel pour l'Infor- mation	500,00	-	-	-	500,00		
		117.899,00	49.657,72	5.838,44	55.496,66	62.402,30	145,86	256,44

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN DES LANGUES.

Annexe 2

KAMPALA

Chiffres en shillings ougandais.

Ru- brique	Bureau	Date d'achat	Prix d'achat	Dépré- ciation au 31.5.76	Déprécia- tion 1975/77	Déprécia- tion ac- cumulée au 31.5.77	Solde
	<u>Bureau du Directeur</u>						
1	Bureau	31. 3.73	2.250,00	94,00	225,00	319,00	1.931,00
6	Fauteuil tournant	27. 3:73	600,00	190,00	60,00	250,00	350,00
10	Fauteuil (Hille chair)	1. 2:74	115,25	35,20	11,55	46,75	68,50
21	Armoire métallique (classement des dossiers)	27. 3.73	275,00	46,00	27,50	73,50	201,50
28	Grand tapis	31.12.73	3.151,00	761,00	315,10	1.076,10	2.074,90
31	Rideaux 10 mts.		150,00	8,00	30,00	38,00	112,00
38	Petite table	8:11.74	35,00	6,00	3,50	9,50	25,50
40	Ensemble sofa ABC	16.10.74	2.000,00	316,00	200,00	516,00	1.484,00
23	Magnétophone Uher	23. 4.74	3.959,00	825,00	396,00	1.221,00	2.738,00
25	Ventilateur KDK	1.10.73	595,00	160,00	60,00	220,00	375,00
	<u>Bureau de la secrétaire du Directeur</u>						
2	Pupitre	31.12.73	1.620,00	75,00	162,00	237,00	1.383,00
8	Chaise mouvante rembourée	27. 3:73	250,00	54,00	25,00	79,00	171,00
22	Armoire métallique (classement des dossiers)	"	275,00	46,00	27,50	73,50	201,50
33	Armoire	8. 1.73	400,00	96,50	40,00	136,50	263,50
27	Machine à écrire IBM	1.10.73	5.285,00	1.410,00	528,00	1.938,00	3.347,00
	Chaise rotative de secrétaire	16.10.74	301,00	90,00	30,00	120,00	181,00
17&35	Etagères (pour livres)	9.11.74	471,00	74,00	47,00	121,00	350,00
18	Rayon (pour livres)	29. 1.73	200,00	-	20,00	20,00	180,00
11	Fauteuil (Hille chair)	1. 2.73	115,25	35,20	11,50	46,70	68,55

chiffres en shillings ougandais

Ru- brique	Bureau	Date d'achat	Prix d'achat	Dépré- ciation au 31.5.76	Déprécia- tion 1976-77	Déprécia- tion ac- cumulée au 31.5.77	Solde
4	<u>Salle de réception</u>						
	Table de réception en formica	27. 3.73	700,00	81,00	70,00	151,50	549,00
30	Tapis	7. 1.74	900,00	217,50	90,00	307,50	592,50
13&15	Fauteuil (Hille chair)	27. 3.73	300,00	77,40	30,00	107,40	192,60
	Ensemble sofa métallique	7. 1.74	1.600,00	240,00	100,00	340,00	660,00
	<u>Salle de reproduction</u>						
37	Machine de reproduction	1. 8.74	5.400,00	990,00	540,00	1.530,00	3.870,00
36	Machine à photocopier		4.030,00	738,00	403,00	1.141,00	2.889,00
43	Table 150 cm x 70 cm		500,00	90,00	50,00	140,00	360,00
	<u>Bureau de secrétaire bilingue</u>						
5	Pupitre de secrétaire	27. 3.73	600,00	130,00	60,00	190,00	410,00
9	Fauteuil	27. 3.73	200,00	43,00	20,00	63,00	137,00
48	Rayon (pour livres)	28. 5.76	550,00	-	55,00	55,00	495,00
45	Machine à taper Olympia	15.10.75	4.600,00	76,00	460,00	536,00	4.064,00
44	Deux rayons (pour livres)	25. 5.75	586,00	58,00	58,00	116,00	464,00
	<u>Cuisine</u>						
52	Bouilloire	28. 6.75	105,00	10,50	10,50	21,00	84,00
24	Réfrigérateur Zanussi	1.10.73	1.642,00	533,00	164,00	697,00	945,00
53	Plaque chauffante	28. 6.75	395,00	39,50	39,50	79,00	316,00

chiffres en shillings ougandais

Ru- brique	Bureau	Date d'achat	Prix d'achat	Dépré- ciation au 31.5.76	Déprécia- tion 1976/77	Déprécia- tion ac- cumulée au 31.5.77	Solde
	<u>Bureau du comptable</u>						
34	Armoire	8. 1.74	400,00	96,50	40,00	136,50	236,50
41	Machine à calculer	18. 1.74	4.900,00	898,00	490,00	1.388,00	3.512,00
26	Boîte en sauge	31.12.73	345,00	84,00	35,00	119,00	226,00
47	Rayon (pour livres)	28. 5.76	550,00	-	55,00	55,00	495,00
17	Bureau avec dessus en bois	27. 3.73	400,00	63,00	40,00	103,00	297,00
14	Fauteuil (Hille chair)	1. 2.74	115,25	35,20	11,50	46,70	68,55
19	Rayon (pour livres)	29. 1.73	173,00	-	17,00	17,00	156,00
54	Chaise	9.76	751,00	-	75,00	75,00	676,00
	<u>Bureau du Directeur adjoint</u>						
39	Petite table	8.11.74	35,00	6,00	6,00	12,00	23,00
42	Bureau et fauteuil	1. 8.74	1.800,00	330,00	180,00	510,00	1.290,00
28	Petit tapis	7. 1.74	900,00	217,50	90,00	307,50	592,50
40	Rayon (pour livres)	28. 5.75	290,00	29,00	29,00	58,00	232,00
20	Armoire	28. 5.76	1.320,00		132,00	132,00	1.188,00
	<u>20 % général</u>						
	Voiture	28.11.75	54.524,00	2.726,00	5.452,00	8.178,00	46.346,00
	Rideaux		800,00	-	160,00	160,00	640,00
			110.852,75	12.131,00	11.182,15	23.313,15	87.539,60

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
AUX COMPTES SUR LA COMPTABILITE DE LA
COMMISSION MIXTE OUA/FAO/OMS POUR LA
NUTRITION EN AFRIQUE-ACCRA 1er JUIN 1976 - 31 MAI 1977

I. INTRODUCTION

J'ai vérifié, à Addis-Abéba, les comptes de la Commission Mixte OUA/FAO/OMS pour la nutrition en Afrique au titre de l'exercice financier 1976/77. Cette vérification s'étant déroulée en dehors du siège du Bureau, il n'a pas été possible d'obtenir certaines informations qui étaient cependant utiles pour l'accomplissement de ma mission.

J'ai dû me référer au rapport du contrôleur principal pour savoir que ce Bureau avait congédié son comptable pour incapacité et apprendre que la comptabilité était tenue par le comptable du Bureau de Niamey qui a fait trois déplacements à Accra à cet effet au cours de l'exercice budgétaire. Cette information était indispensable pour comprendre certaines situations notamment le paiement continu des avances de salaires.

Il est évident que l'absence du comptable désorganise toute l'activité financière du Bureau et il faut donc considérer les comptes du Bureau de l'OUA à Accra comme étant le produit d'une situation exceptionnelle.

Au cours de la vérification, j'ai eu à examiner les documents comptables suivants :

- Le livre journal des recettes et des paiements.
- Les bordereaux de recettes et de dépenses accompagnés des pièces justificatives.
- La situation bancaire.
- Les avances recouvrables.

2. ETAT DES COMPTES

Les comptes établis après coup par le comptable du Bureau de Niamey sont clairs et bien tenus.

Recommandation

Nous recommandons vivement que le poste de comptable soit pourvu dans les meilleurs délais.

3. DISPONIBILITES EN BANQUE ET EN CAISSE

Solde reporté au 1er juin 1976	¢ 6.334,14 =	\$ 5.507,95
Solde au 31 mai 1977	¢ 1.498,80 =	1.303,30
Ajouter liquidités en transit		18.282,87
		<hr/>
	TOTAL	\$ 19.586,17
		<hr/> <hr/>

4. LES RECETTES

Les recettes du Bureau de l'OUA à Accra sont constituées de la subvention du Secrétariat général et de recettes diverses.

Subvention du Secrétariat général	47.637,00
Subvention reçue en juin	18.282,87
Intérêts sur prêt/voiture	58,50
	<hr/>
TOTAL	\$ 65.978,87
	<hr/> <hr/>

5. LES DEPENSES

Les crédits approuvés par le Conseil des Ministres pour le Bureau d'Accra au titre de l'exercice financier 1976/77 s'élevaient à US\$ 70.550,00. Le montant global des dépenses y compris les obligations est de US\$ 60.376,34; il y a donc une économie théorique de US\$ 10.173,66.

..//..

Cependant, il faut remarquer que les missions effectuées par le comptable de Niamey ne figurent pas dans le relevé des dépenses alors qu'il serait logique que les frais de ces missions soient supportés par Accra et non par Niamey. De même, les frais de deux missions effectuées par le Directeur à Addis-Abéba ont été imputés au Secrétariat général, tout au moins en ce qui concerne les indemnités journalières. Cette situation est à éclaircir.

6. LES DEPASSEMENTS DE CREDITS

Les chapitres suivants sont en dépassement de crédits pour un montant total de US\$ 10.179,64 :

Code	Libellé	Crédits ouverts	Dépassements
203	Indemnité d'installation	1.500,00	2.448,00
204	Allocations familiales	1.000,00	145,88
205	Indemnité de logement	3.000,00	2.040,00
212	Indemnité de scolarité	2.000,00	659,13
213	Indemnité d'ajustement de poste	6.000,00	86,76
401	Entretien des véhicules	1.000,00	2.648,57
406	Assurance véhicules et matériel	750,00	372,61
707	Achat voiture	5.000,00	1.778,69
TOTAL US\$		20.250,00	10.179,64

7. EXAMEN DES BORDEREAUX DE PAIEMENT

- a) Durant toute l'année budgétaire les ordres de mission n'ont jamais été joints aux bordereaux de paiement des avances sur frais de mission ou aux bordereaux de paiement des titres de transport comme on peut le vérifier en examinant les pièces justificatives des paiements ci-dessous :

..//..

DV/2/6

DV/3/6

DV/1/12

DV/1/1

DV/1/3

DV/13/3

DV/2/4

- b) Les paiements suivants ont été faits sans aucune facture ou pièce justificative :

DV/3/6 US\$ 1.404,17 Ethiopian Airline-Accra.

DV/2/7 " 7.070,97 Avance à M. Papa DIOUF pour achat de la voiture officielle

DV/12/8 " 800,00 Remboursement à M. Papa DIOUF de dépenses effectuées en Août.

DV/5/5 " 86,96 Remboursement de frais médicaux à M. Papa DIOUF.

- c) Contrairement à la réglementation Monsieur DIOUF a par deux fois pris des avances sur ses indemnités de logement :

DV/1/7 US\$ 2.160,00 six mois d'indemnité de logement.

DV/12/3 " 1.080,00 cinq mois d'indemnité de logement.

- d) La réglementation n'est pas non plus respectée en ce qui concerne la justification des avances sur frais de mission; au lieu du délai de trois jours après le retour exigé par la réglementation, Monsieur DIOUF a souvent attendu des mois et même une année entière pour justifier ses avances comme le prouvent les bordereaux de paiement suivants :

Adj.V1/2 du 28 février 1977 : justification en février 1977 d'avances sur frais de mission datant de février 1977 (un an) juin 1976 (8 mois) et de janvier 1977 (1 mois).

Adj.V 11/5 du 31 mai 1977 : justification en fin mai 1977 de deux missions faites par le chauffeur T. PREMEH respectivement en novembre 1976 et février 1977

Adj.V 12/5 justification le 31 mai 1977 de deux missions effectuées par M. DIOUF en janvier et en mars 1977.

- e) Par DV 5/11 M. DIOUF a bénéficié d'une avance de US\$ 1.826,09 au titre des frais de scolarité de ses enfants contrairement à la réglementation; de plus lorsque par DV 9/5 cette avance sera régularisée le reçu des frais scolaires payés par M. DIOUF et qui est joint au bordereau de paiement ne correspondra qu'à la moitié des frais réellement engagés par M. DIOUF.

En conclusion, l'absence d'un comptable a été à la base d'un certain nombre d'irrégularités; il est urgent de doter ce Bureau d'un comptable pour lui permettre de fonctionner normalement.

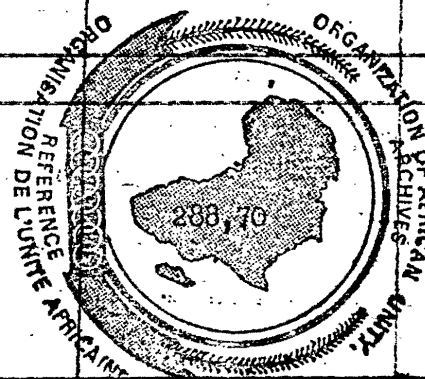
Addis-Abéba le 18.10.1977

KONATE Bata Nathias
République de Haute-Volta

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
 RECAPITULATION DES CREDITS OUVERTS POUR LA PERIODE ALLANT
 DU 1ER JUIN 1976 AU 31 MAI 1977

CM/844/Add.12
 Page 6

Code	Libellé	Crédits ouverts	Engagements	Total cumulatif	Solde
	CHAPITRE I-TRAITEMENTS ET SALAIRES				
100	Postes permanentes	23.150,00	3.682,29	19.386,75	3.763,25
100 (a)	Ajustement de dévaluation	5.000,00	857,05	3.383,44	1.116,56
101	Dépenses, dissémination de renseignements techniques	2.000,00			2.800,00
	Total du Chapitre I	30.950,00	4.539,34	23.270,19	7.679,81
	CHAPITRE II-DEPENSES COURANTES DE PERSONNEL				
200	Voyage à l'occasion de recrutement initial	2.500,00		226,09	2.273,91
203	Indemnité d'installation	1.500,00	275,01	3.948,00	(2.448,00)
204	Indemnité pour personnes à charge	1.000,00		1.145,88	(145,88)
205	Indemnité de logement pour le siège	3.000,00		5.040,00	(2.040,00)
206	Fonds de retraite de l'OUA	2.500,00			2.500,00
207	Plan d'assurance de l'OUA	1.000,00			1.000,00
208	Prestation médicales de l'OUA	500,00	165,84	312,70	187,30
212	Indemnité de frais de scolarité	2.000,00	391,30	2.659,13	(659,13)
213	Indemnité d'ajustement de poste	6.000,00	1.399,26	6.086,76	(86,76)
	Total du Chapitre II	20.000,00	2.231,41	19.418,56	581,44
	CHAPITRE III-VOYAGES DU PERSONNEL EN MISSION				
309	Bureau régional, Accra	5.000,00		4.047,00	953,00
	Total du Chapitre III	5.000,00		4.047,00	953,00
	CHAPITRE IV-LOCATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL ET DES LOCAUX				
400	Location des locaux	2.000,00			2.000,00
401	Entretien des véhicules	1.000,00			(2.648,57)
402	Entretien du matériel	500,00			500,00
403	Entretien des locaux	500,00			500,00
404	Services (Electricité et eau)	1.000,00			1.000,00
405	Assurance des véhicules, du matériel etc.	750,00		1.122,61	(372,61)
	Total du Chapitre IV	5.750,00	288,70	4.771,18	978,82



Code	Libellé	Crédits ouverts \$EU	Engagements \$EU	Total accumulatif	Solde
	<u>CHAPITRE V -- COMMUNICATIONS</u>				
500	Télégramme				
501	Téléphone				
502	Frais postaux	200,00		122,81	77,19
503	Valise diplomatique				
504	Fret				
	Total du Chapitre V	200,00		122,81	77,19
	<u>CHAPITRE VI--FOURNITURES ET SERVICES DIVERS</u>				
600	Papeterie et fournitures de bureau	750,00		265,29	484,71
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	200,00		15,66	184,34
605	Livres et services de bibliothèque	200,00			200,00
	Total du Chapitre VI	1.150,00		280,95	869,05
	<u>CHAPITRE VII--IMMOBILISATIONS</u>				
702	Mobilier et agencement de bureau	2.000,00	1.686,96	1.686,96	313,04
703	Matériel de bureau	500,00			500,00
707	Achat de véhicule	5.000,00		6.778,69	(1.778,69)
	Total du Chapitre VII	7.500,00	1.686,96	8.465,65	(965,65)
	TOTAL GENERAL	70.550,00	8.746,41	60.376,34	10.173,66

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1978-02

Rapport du Conseil de Vérifications Externes sur la Compatibilité de l'Organisation de l'Unité Africaine pour la Période liée du 1er Juin au 31 Mai 1977

Organisation de l'Unité Africaine

Union Africaine

<https://archives.au.int/handle/123456789/10024>

Downloaded from African Union Common Repository